

# Document de référence



2008 - 2009



## DOCUMENT DE REFERENCE 2008 - 2009

Exercice du 1er avril 2008 au 31 mars 2009



Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 28 Septembre 2009, conformément à l'article 212-13 de son Règlement Général.

Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de son signataire.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. En application de l'article 28 du Règlement européen (CE) n°809/2004 pris en application de la Directive 2003/71/CE dite Directive « Prospectus », les informations suivantes sont incluses dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2008, et le rapport de gestion tels que présentés dans le document de référence déposé le 5 septembre 2008 sous le numéro D. 08-0622 en pages 11 à 34 et 37 à 78 ;

- les comptes consolidés du groupe, le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007, et le rapport de gestion tels que présentés dans le document de référence déposé le 31 juillet 2007 sous le numéro D. 07-0759 en pages 28 à 56 et 72 à 86.

Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères - 92411 Courbevoie Cedex  
Téléphone : + 33 (0)1 47 68 68 68 - Télécopie : + 33 (0)1 47 68 68 69  
[www.overlapgroupe.fr](http://www.overlapgroupe.fr)

# Sommaire

1. Personne responsable . . . . .	4
2. Renseignements de caractère général concernant OVERLAP Groupe et son capital . . . . .	6
3. Rapport de gestion . . . . .	9
4. La gouvernance d'OVERLAP Groupe . . . . .	31
5. Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2009 . . . . .	32
6. Informations complémentaires . . . . .	77
7. Autres informations sur la situation patrimoniale, comptable et financière de l'entreprise . . . . .	82
Annexes . . . . .	87

## 1 - Personne responsable

### 1.1. Responsable du document

Monsieur Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur Général.

### 1.2. Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence, ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Les informations financières historiques présentées dans ce document ont fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux sur les comptes consolidés au 31 mars 2009, figurant pages 32 à 34, qui contient les observations suivantes :

- Sur la note 1 « Entité présentant les états financiers » de l'annexe qui expose les impacts sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent au cours duquel a eu lieu le rapprochement entre Overlap Groupe et IB Group,
- Sur les notes 5 « Gestion du risque financier – risque de liquidité », 9.12 « Emprunts et endettement financier net » et 10(b) « Instruments financiers – risque de liquidité » de l'annexe qui font état du non respect de covenants et exposent le reclassement en dettes courantes au 31 mars 2009 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.

Les comptes consolidés au 31 mars 2008 ont également fait l'objet du rapport des contrôleurs légaux figurant p37 à 39 du document de référence 2007-2008 déposé le 5 septembre 2008 sous le numéro de dépôt D. 08-0622 et contenant les observations suivantes :

- sur la note 1 « Entité présentant les états financiers » de l'annexe qui expose les impacts sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent au cours duquel a eu lieu le rapprochement entre Overlap Groupe et IB Group,
- sur la note 7.a « Regroupement d'entreprises » de l'annexe qui expose les modalités et conséquences du rapprochement entre Overlap Groupe et IB Group.

Fait à Courbevoie, le 28 Septembre 2009

Le Président et Directeur Général  
Georges HOROKS

### 1.3. Contrôleurs légaux des comptes

#### Commissaires aux Comptes titulaires

Audit & Diagnostic  
Représenté par Monsieur Didier MICHEL  
160, Boulevard Haussmann – 75008 PARIS  
Nommé le 22 novembre 2007  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013

DELOITTE & Associés  
Représenté par Monsieur Laurent ODOBEZ  
185, avenue Charles de Gaulle, 92200 Neuilly sur Seine  
Nommé le 24 septembre 2004  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2010

VACHON & Associés  
Représenté par Monsieur Bertrand VACHON  
54, rue de Clichy, 75009 Paris  
Nommé le 21 septembre 2006  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012

#### Commissaires aux Comptes suppléants

BEAS  
7-9, Villa Houssay, 92200 Neuilly sur Seine  
Nommé le 24 septembre 2004  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2010

EAC  
Représenté par Monsieur Stéphane VERDICK  
21, rue Weber, 75116 Paris  
Nommé le 21 septembre 2006  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2012

Monsieur Benoît GILLET  
21, rue d'Artois, 75106 Paris  
Nommé le 22 novembre 2007  
Mandat en cours expirant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013

### 1.4. Honoraires versés aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009

Instruction n°2006-10 du 19 décembre 2006

	Cabinet Vachon				Cabinet Audit et Diagnostic			
	Montant (HT)		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
Emetteur (1)	63 660 €	207 574 €	66%	100%	79 704 €	142 000 €	38%	66%
Filiales intégrées globalement			0%	0%	96 160 €	65 600 €	4,6%	31%
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)								
Emetteur	33 000 €		34%		33 025 €	7 000 €	16%	3%
Filiales intégrées globalement	- €				- €	- €		
<b>Sous-Total</b>	<b>96 660 €</b>	<b>207 574 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>208 889 €</b>	<b>214 600 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)</b>								
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €		
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>Sous-Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>96 660 €</b>	<b>207 574 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>208 889 €</b>	<b>214 600 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>

	Cabinet Deloitte & Associés				Cabinet Emesse			
	Montant		%		Montant		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés (b)								
Emetteur (1)	58 990 €	161 160 €	34%	64%		500 €		100%
Filiales intégrées globalement	68 150 €	92 115 €	40%	36%	- €	- €		
Autres diligences et prestations directement liés à la mission des commissaires aux comptes (c)								
Emetteur	45 000 €	- €	26%	0%	- €	- €		
Filiales intégrées globalement	- €	- €			- €	- €		
<b>Sous-Total</b>	<b>172 140 €</b>	<b>253 275 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>	<b>500 €</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>
<b>Autres prestations rendus par les réseaux aux filiales intégrées globalement (d)</b>								
Juridique, fiscal, social	- €	- €			- €	- €		
Autres (si > 10% des honoraires d'audit)								
<b>Sous-Total</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>
<b>Total</b>	<b>172 140 €</b>	<b>253 275 €</b>	<b>100%</b>	<b>100%</b>	<b>- €</b>	<b>500 €</b>	<b>0%</b>	<b>100%</b>

(a) Concernant la période à considérer, il s'agit des prestations effectuées au titre d'un exercice comptable prises en charge au compte de résultat.

(b) Y compris les prestations des experts indépendants ou membres du réseau du commissaire aux comptes, auxquels celui-ci a recours dans le cadre de la certification des comptes.

(c) Cette rubrique reprend les diligences et prestations directement liées rendues à l'émetteur ou à ses filiales :

- par le commissaire aux comptes dans le respect des dispositions de l'article 10 du code de déontologie,

- par un membre du réseau dans le respect des dispositions des articles 23 et 24 du code de déontologie.

## 2 - Renseignements de caractère général concernant OVERLAP Groupe et son capital

### 2.1. Informations juridiques

- Raison Sociale : OVERLAP Groupe
- Forme juridique : S.A. à Conseil d'Administration de droit français soumise aux dispositions du Code de commerce et du décret n°67-2369 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales
- Siège social : Le Cristallin  
9, rue du Moulin des Bruyères,  
92411 Courbevoie Cedex  
Tel : 01.47.68.68.68 - Fax : 01.47.68.68.69  
Site Web : <http://www.overlapgroupe.fr>
- Date de création : 4 Mars 1999 pour une durée de 99 ans
- Nationalité : Française
- Capital social au 31 mars 2009 : 4 704.979,60 €
- Nombre de titres au 31 mars 2009 : 23 524 898 actions d'une valeur nominale de 0,20 €
- Exercice social : du 1er avril au 31 mars
- Cotation : Euronext Paris - Compartiment C  
Code ISIN : FR0010759530  
Mnémonique : OVG  
Secteur : Informatique  
Devise de négociation : EUR
- Consultation des documents juridiques au siège de la société :
- le document de référence peut-être consulté au siège de la société et sur son site internet.
- Objet social (article 3 des statuts)

OVERLAP Groupe a pour objet, en France et dans tous pays : «la prise de participations sous quelque forme qu'elles soient, dans toute société ou entité juridique, la gestion desdites participations, la prestation de services dans le cadre de celles-ci, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations, civiles ou commerciales, liées à l'objet social de ces participations, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement au dit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou absorption, d'avances, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.»

### 2.2. Histoire et évolution du Groupe

Création d'OVERLAP Concept en juillet 1992, société de services et de distribution de matériels informatiques. De 1992 à 1996, développement de l'activité micro-informatique IBM.

#### Evolution jusqu'en 1999

**1996** : lancement de l'activité mainframe IBM S/390. IBM décide de commercialiser une partie de ces serveurs à travers un réseau de partenaires commerciaux. Choisi parmi les tous premiers d'entre eux, OVERLAP Concept devient "agent IBM" pour les logiciels et serveurs S/390. OVERLAP recrute ses premiers experts du monde S/390 pour en assurer la distribution.

**1999** : Georges HOROKS prend le contrôle d'OVERLAP Concept. Début du développement d'une stratégie de valeur ajoutée autour des mainframes.

#### Evolution de 2000 à 2003

**2000** : Lancement d'une activité de stockage en environnement ouvert.

**2001** : OVERLAP devient le premier partenaire commercial d'IBM France pour les mainframes zSeries (ex S/390), et lance la commercialisation des plates-formes Unix pSeries de la gamme des serveurs d'IBM.

- OVERLAP développe son pôle de services en faisant l'acquisition d'ADVANTELL CONSEIL, société spécialisée dans les services liés aux infrastructures (Production et Système).

**2002** : Ouverture d'un centre de démonstration et d'intégration.

- OVERLAP se transforme de plus en plus en intégrateur. Il investit fortement dans l'activité Réseaux et développe de nouvelles activités, toujours liées aux infrastructures haut de gamme.

**2003** : Filialisation de l'activité Réseaux au sein d'OVERLAP Réseaux avec l'intégration d'ORDALYS, société nouvellement acquise.

- Cession de l'activité de micro-informatique (OVERLAP Distribution) à MOTILOGIE.

### Evolution de 2004 à 2006

**2004** : Acquisition par ADVANTEL CONSEIL de la société JEEVES FRANCE et création d'un centre de formation au sein d'ADVANTEL CONSEIL.

- Rachat par OVERLAP Réseaux des fonds de commerce de e-TECHNOLOGIE et de VIRTUAL COMPUTER (fonds de commerce à l'origine de l'activité des Services Managés du Groupe).

**2005** : Ouverture d'une agence ADVANTEL CONSEIL à Bordeaux.

- Création de la société ADITU dont l'objet social est la conception, la réalisation et l'exploitation d'une plate forme mutualisée de services numériques, dans le cadre d'une délégation de services publics, en partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignation. Cette société est basée dans le pays basque, sur la technopole d'izarbel.

- Rachat du fonds de commerce d'HEXALIS. OVERLAP se dote d'une réelle couverture nationale grâce à des agences implantées à Lille, Nancy, Strasbourg, Lyon et Toulouse, et peut ainsi accélérer son développement sur le marché des PME de grandes tailles.

- Le 25 novembre 2005 : introduction en bourse sur le marché Alternext. OVERLAP Finance prend la dénomination d'OVERLAP Groupe.

**2006** : Acquisition de la société de services SYSLAB pour devenir un des leaders français des prestations de service pour les mainframes.

Développement du pôle infogérance en acquérant la société EXTERINFO, société de service spécialisée dans l'infogérance en environnement IBM AS/400.

### Evolution de 2007 à 2009

**2007** : OVERLAP acquiert 51% du capital de la société de financement DIGILEASE.

- ADVANTEL et SYSLAB fusionnent pour donner naissance à OVELIA.

- Renforcement de l'activité d'intégration de réseaux, par l'acquisition de la société TREES RESEAUX.

- Sous l'impulsion de leurs dirigeants communs, les sociétés holding OVERLAP Groupe et IB Group fusionnent. Au terme de cette opération, les actionnaires d'OVERLAP Groupe ont pris le contrôle d'IB Group.

**2008** : Regroupement des offres d'infrastructures systèmes et réseaux par transmission universelle de patrimoine, des sociétés HEXALIS Groupe OVERLAP et MIBS Infrastructures et Services au profit de la société OVESYS Groupe OVERLAP (anciennement OVERLAP SAS), à effet du 1er avril 2008.

- Fusion par transmission universelle de patrimoine de la société OVERLAP Réseaux par la société OVELIA à effet du 1er janvier 2009.

- Le 29 décembre 2008, émission d'un emprunt-obligataire de type OBSAAR de 12 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de souscription. Première en France, la souscription est ouverte à l'ensemble des salariés du Groupe.

**2009** : Face à la crise, restructuration de l'activité Services du Groupe, modernisation et extension du « DataCenter » (salles blanches sécurisées) le portant à une surface d'accueil de 600 m<sup>2</sup>.

### 2.3. Informations financières significatives

OVERLAP Groupe a procédé à l'émission de 24 000 Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 500 euros pour un montant total de 12 millions d'euros. Cette émission a fait l'objet d'un engagement de souscription par un pool bancaire.

Trois banques ont souscrit à la part obligataire de l'OBSAAR : Banque Palatine, Société Générale et BRED, et ce pour 98,5 %, le solde l'ayant été par des actionnaires.

Les principales caractéristiques des obligations sont les suivantes

- produit brut de l'émission : 12 000 000 euros
- intérêt annuel : Euribor 3 mois – 1,51%
- amortissement : amortissable linéairement à partir de la 1<sup>ère</sup> année
- nombre de BSAAR attachés à chaque obligation : 625
- Les principales caractéristiques des BSAAR
- prix du BSAAR : 0,08 €
- parité et prix d'exercice : 1 BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir une action au prix de 1,08 €
- nombre de BSAAR : 15 000 000
- inaccessibilité des BSAAR : du 31 décembre 2008 jusqu'au 30 décembre 2010
- période d'exercice : du 30 décembre 2010 jusqu'au 28 décembre 2015
- La société pourra, à compter du 30 décembre 2013 jusqu'au 29 décembre 2015 inclus, procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro, si le cours excède 2.69 euros (soit environ 250% du prix de souscription et/ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR).

Le traitement apporté à cette émission a fait l'objet d'une comptabilisation à la juste valeur entre la composante dette et la composante capitaux propres, conformément à la norme IAS 32.32.

L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des marchés financiers le 1er décembre 2008 sous le numéro 08-270.



### 2.4. Présentation du Groupe

OVERLAP Groupe est le premier acteur du marché des infrastructures informatiques "haut de gamme", en France.

OVERLAP Groupe se positionne comme un acteur "unique" :

- par son origine (mainframe IBM),
- par son exigence de qualité de service (ITIL, ISO),
- par son esprit d'innovation (OSEO Innovation),
- par son expertise de bout en bout (des serveurs aux réseaux),
- par sa capacité d'engagement.

S'appuyant sur près de 500 collaborateurs, OVERLAP Groupe s'oriente de plus en plus vers une activité de Services en développant ses capacités de services d'intégration, de conseils et d'infogérance autour des infrastructures sécurisées.

Forte de son « DataCenter » (salles informatiques sécurisées) à Courbevoie et d'un autre au pays basque, l'offre d'infogérance couvre désormais l'hébergement, le pilotage de systèmes et la télé-exploitation.

Les experts et consultants du Groupe disposent de hauts niveaux de certification et de formation et sont reconnus par les principaux constructeurs et éditeurs de logiciels. En France, le Groupe est qualifié de 1er partenaire par IBM et par HP (en valeur), et identifié comme l'un des premiers partenaires par SUN, Storage, Citrix, Oracle, etc. Ainsi, le Groupe délivre à ses clients le meilleur conseil au meilleur niveau pour les aider à choisir et déployer leurs infrastructures informatiques.

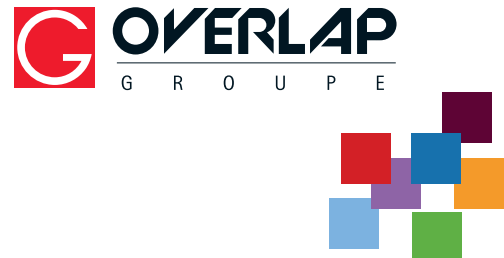
Grâce à son capital d'expérience, OVERLAP Groupe sait s'engager sur des solutions pour toutes ses lignes de services, en particulier via des contrats forfaitaires.

La qualité du service rendu et la satisfaction des clients sont considérés comme des facteurs essentiels au développement des activités du Groupe.

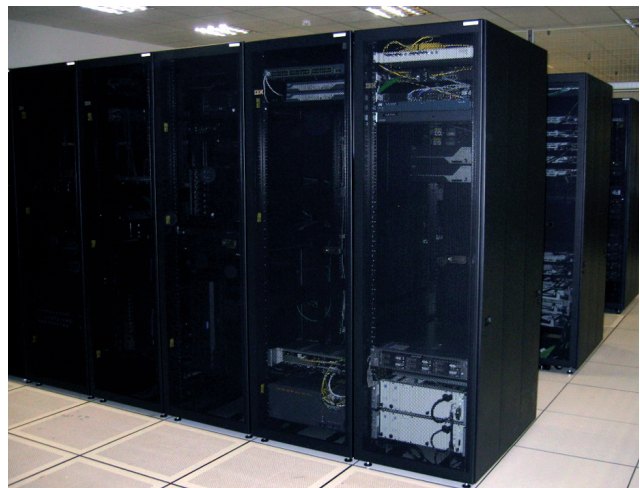
OVERLAP Groupe réalise d'ailleurs régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès de ses clients, de façon à s'assurer que la qualité de ses offres est en phase avec leurs demandes. Dans le même esprit, OVERLAP Groupe dispose, depuis 2004, d'une charte qualité (cf annexe 5), qui s'applique à l'ensemble des prestations délivrées par les entités du Groupe. Mieux encore, OVELIA, la principale filiale "services" du Groupe, est certifiée ISO 9001 : 2000.

Pour permettre à ses clients de tirer le meilleur profit de leur outil informatique, OVERLAP Groupe n'a de cesse de chercher des solutions d'optimisation de leurs équipements. Cette recherche d'innovation a été récompensée fin 2007 par l'agrément OSEO Innovation (ex-ANVAR).

En matière de responsabilité sociétale et environnementale, le Groupe élabore un plan d'action pour cibler, mesurer et communiquer son niveau d'engagement.



Salles blanches du site de Courbevoie





## 3 - Rapport de gestion

### **OVERLAP Groupe**

Société Anonyme  
au capital de 4.507.680 Euros  
Siège social : Le Cristallin, 9 rue du Moulin des Bruyères  
92411 Courbevoie Cedex  
R.C.S. Nanterre B 422 153 361

#### **RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 SEPTEMBRE 2009**

**Exercice clos le 31 mars 2009**

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en assemblée générale annuelle en application des statuts et de la loi sur les sociétés commerciales pour vous rendre compte de l'activité d'OVERLAP Groupe SA (ci-après la «Société») et de son Groupe Consolidé, (ci-après le «Groupe»), au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation les comptes annuels et les comptes consolidés du Groupe constitué par la Société et ses Filiales au cours dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

## 1. Principales activités du Groupe

OVERLAP Groupe est le leader national pour les infrastructures informatiques haut de gamme ; les principales activités et produits du Groupe se répartissent de la façon suivante :

### Commercialisation des infrastructures techniques

OVERLAP Groupe est le principal partenaire, en France, des trois leaders informatiques mondiaux que sont IBM, HP et SUN. Par ailleurs, il développe des partenariats ambitieux avec d'autres acteurs significatifs tels MICROSOFT, ORACLE, SYMANTEC, VMWARE, CITRIX, NETAPP... et a une ambition importante en matière de réseaux. Les « offres solutions » de chaque constructeur/partenaire sont commercialisées dans des entités dédiées à ce partenaire.

D'une façon générale, ces offres recouvrent les ventes de :

- Serveurs
- Solutions de stockage
- Solutions réseaux et télécoms
- Middleware
- Maintenance

### Activités services du Groupe

Les activités de services d'OVERLAP Groupe sont centrées sur les infrastructures informatiques et couvrent trois domaines. Depuis le 1er avril 2008, elles s'organisent ainsi :

- Les activités de conseil et de service aux grandes organisations. Elles sont prépondérantes dans l'activité services du Groupe et se trouvent au sein d'OVELIA.
- Les activités de « services managés » pour toutes les délégations d'activités de clients, elles vont de l'hébergement au pilotage à distance et sont délivrées par EXTERINFO et ADITU.
- Les activités d'intégration et les solutions associées : ce sont toutes les prestations de services liées à la vente des infrastructures techniques, que ce soient les ventes de matériels ou de logiciels. Elles sont rassemblées au sein d'OVESYS.

### Financement

DIGILEASE, notre filiale de financement, propose diverses solutions de financement des infrastructures et des services associés, tels que :

- Lease back
- Crédit Bail
- Location évolutive
- Financement global

Après une étude attentive de chaque dossier, DIGILEASE est à même de proposer la solution la plus adaptée.

### Couverture géographique

OVERLAP Groupe dispose d'une couverture territoriale large.

Ainsi, outre sa forte présence en Ile de France, le Groupe s'appuie sur 6 « régions » où il réalise environ 30 % de son chiffre d'affaires :

- Le Nord, avec une représentation à Lille,
- L'Est, avec deux représentations à Nancy, Strasbourg
- L'Ouest, avec une représentation à Nantes
- Le Sud-Ouest, avec trois représentations à Toulouse, Bordeaux et Bidart
- Le Sud-Est, avec trois représentations à Lyon, Marseille et Montpellier
- La Suisse, avec une représentation à Genève

Pour l'exercice 2008-2009, le volume d'activité réalisé par OVERLAP Groupe sur ses différents métiers peut se résumer ainsi :

(en M€)	avril 08 - mars 09	mai 07 - mars 08 *	Variation
Infrastructures	156,57	112,10	+ 40%
Services	70,03	39,40	+ 78%
Financement	6,49	3,02	+ 115%
	<b>233,09</b>	<b>154,52</b>	<b>+ 51%</b>

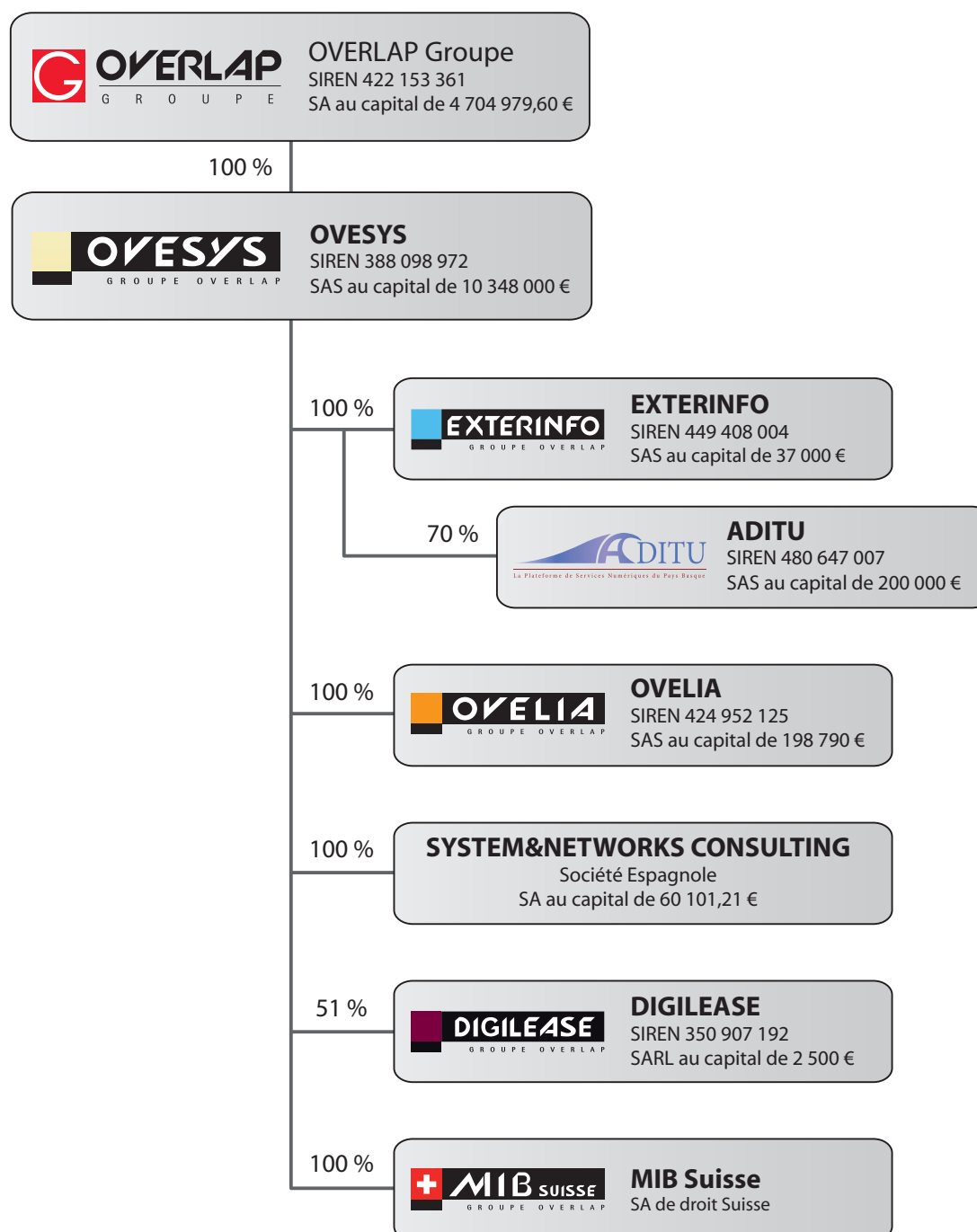
\* 11 mois d'activité de l'ancien OVERLAP Groupe + 4 mois d'activité de MIBS

L'effectif se répartit ainsi :

Sociétés	Effectif au 31 mars 08		Effectif au 31 mars 07	
	Cadres	Non cadres	Cadres	Non cadres
Holding	32	20	28	12
Infrastructures	259	65	208	53
Services	137	27	143	26
Financement	1	0	1	0
Effectif total	<b>429</b>	<b>112</b>	<b>380</b>	<b>91</b>

## 2. Évolution de la structure juridique du Groupe au cours de l'exercice

Au 31 mars 2009, date de clôture de l'exercice social, la structure juridique du Groupe se présente comme suit :



La transmission universelle de patrimoine, des sociétés HEXALIS Groupe OVERLAP et MIBS Infrastructures et Services au profit de la société OVESYS Groupe OVERLAP, décidée le 28 février 2008, a pris effet le 1er avril 2008, au terme du délai d'un mois d'opposition des créanciers.

Au cours de l'exercice, il a été procédé chronologiquement aux opérations juridiques suivantes :

### Fusion de la société OVERLAP Réseaux avec la société OVELIA Groupe OVERLAP

OVERLAP Réseaux a fait l'objet d'une fusion au profit d'OVELIA Groupe OVERLAP.

Le 27 novembre 2008, l'associé unique a décidé de fusionner par transmission universelle de patrimoine OVELIA Groupe OVERLAP avec sa filiale OVERLAP Réseaux qu'elle détenait à 100 %.

La fusion a pris effet, le 1er janvier 2009 après le délai d'opposition des créanciers et en optant pour la rétroactivité fiscale au 1er avril 2008.

### Emission d'une OBSAAR de 12 millions d'euros avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription

OVERLAP Groupe a procédé à l'émission de 24 000 Obligations à Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Remboursables (OBSAAR) d'une valeur nominale unitaire de 500 euros pour un montant total de 12 millions d'euros. Cette émission a fait l'objet d'un engagement de souscription par un pool bancaire.

Cette opération avait pour but (1) de sécuriser la dette bancaire court terme existante en allongeant sa maturité ; (2) réduire le coût financier décaissable de cette dette ; (3) renforcer les fonds propres du Groupe au fur et à mesure de l'exercice des BSAAR (31 déc. 2010 à 31 déc. 2015) ; (4) ouvrir cette opération à tous les actionnaires par le maintien de leurs droits préférentiels de souscription ; (4) permettre à tous les salariés - et pas seulement les managers - de s'associer à la création de valeur de la société.

Trois banques ont souscrit à la part obligataire de l'OBSAAR : Banque Palatine, Société Générale et BRED, et ce pour 98,5 %, le solde l'ayant été par des actionnaires.

Les principales caractéristiques des obligations sont les suivantes

- produit brut de l'émission : 12 000 000 euros
- intérêt annuel : Euribor 3 mois - 1,51%
- amortissement : amortissable linéairement à partir de la 1ère année
- nombre de BSAAR attachés à chaque obligation : 625
- Les principales caractéristiques des BSAAR
- prix du BSAAR : 0,08 €
- parité et prix d'exercice : 1 BSAAR permet de souscrire ou d'acquérir une action au prix de 1,08 €
- nombre de BSAAR : 15 000 000

- inaccessibilité des BSAAR : du 31 décembre 2008 jusqu'au 30 décembre 2010
- période d'exercice : du 30 décembre 2010 jusqu'au 28 décembre 2015
- La société pourra, à compter du 30 décembre 2013 jusqu'au 29 décembre 2015 inclus, procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des BSAAR restant en circulation au prix unitaire de 0,01 euro, si le cours excède 2.69 euros (soit environ 250% du prix de souscription et/ou d'acquisition des actions par exercice des BSAAR).

L'opération a fait l'objet d'un prospectus visé par l'Autorité des Marchés Financiers le 1er décembre 2008 sous le numéro 08-270.

Au cours du mois de mars 2009, la direction anticipant une baisse de la rentabilité du Groupe pour cet exercice 2008-2009, a alerté son pool bancaire de l'éventuel non respect des ratios conclus lors de la réalisation de l'emprunt Obsaar. Le pool bancaire a confirmé au Groupe par écrit, sa compréhension de cette éventualité et a proposé d'engager des négociations afin de revoir ces ratios ainsi que la non exigibilité anticipée des obligations, une fois les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration.

Compte tenu de ces éléments, et de la norme IAS 1 § 65 qui s'applique pour la présentation des comptes consolidés, l'ensemble de la dette financière est reclassée en passif courant au 31 mars 2009, tel que précisé dans l'annexe aux comptes consolidés.

### 3. Environnement macro économique et sectoriel

#### Environnement macro-économique

La crise mondiale frappe tous les secteurs de l'économie, et celui des technologies de l'information est également touché.

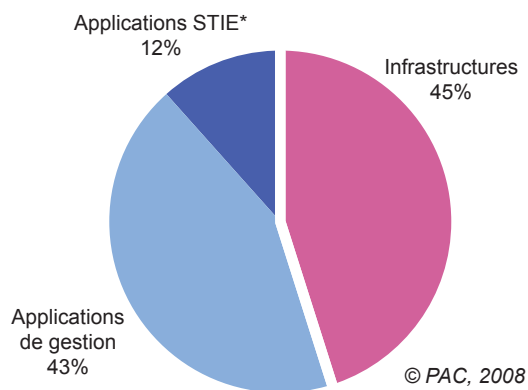
A titre d'exemple, le marché des serveurs a souvent été en légère diminution en valeur, même s'il a toujours été en très forte croissance en volume, compte tenu de la très forte amélioration constante du rapport coût-performance.

Une étude récente du Gartner Group fait ressortir une baisse de 24 % de ce marché au 1er trimestre 2009, et probablement 30 % au 2ème trimestre. La même étude table sur un retour à la croissance dès la deuxième moitié de l'année 2009.

#### Environnement sectoriel d'OVERLAP Groupe :

La sous-traitance des services informatiques autour des infrastructures a atteint, en 2008 en France, 45% de la sous-traitance totale en services informatiques.

#### Les services IT en 2008, 25 milliards d'euros



Le marché des services d'infrastructures regroupe l'ensemble des prestations de services informatiques liés aux infrastructures :

- sur l'ensemble des plates-formes technologiques, des grands systèmes aux postes de travail ;
- pour l'ensemble des prestations, du conseil à l'externalisation et la maintenance.

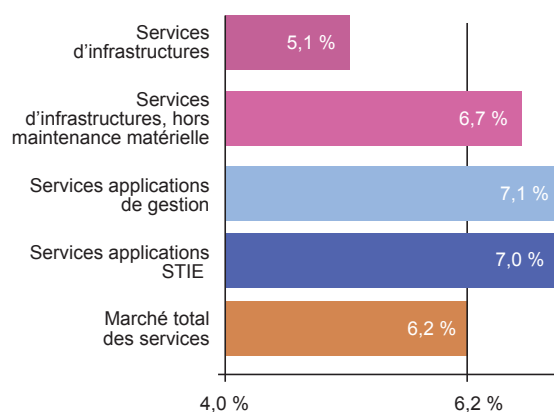
Les principales caractéristiques du marché des services d'infrastructures sont :

- une grande diversité de prestations et d'acteurs ;
- un marché à fort investissement pour les prestataires ;
- un marché aux dynamiques contrastées ;
- un marché moins fragile aux à-coups économiques que la sous-traitance fonctionnelle.

La volonté des entreprises de réduire drastiquement les coûts informatiques les pousse à optimiser et à flexibiliser leurs infrastructures.

Cela passe par différents moyens : optimisation des architectures, consolidation des serveurs, rationalisation de la sous-traitance, pression sur les prix, nouvelles demandes de services ... mais les besoins existent toujours : sécurité, stockage, mobilité, continuité de service, maintenance proactive, migrations, homogénéisation de parcs, amélioration de la visibilité...

#### Croissances annuelles moyennes de 2008 à 2011



Le marché des logiciels et services informatiques semble cependant rattrapé par la crise de ce début d'année 2009. Ce marché est globalement attendu en très légère hausse (entre 0% et 1%), après une progression de plus de 6% dans les services informatiques l'an dernier, pratiquement autant qu'en 2007 (6,3%).

Il n'est pas prévu de chute brutale de la dépense informatique des entreprises, mais force est de constater des retards dans les prises de décisions d'investissement, des annulations de projet, des réductions des coûts, ... depuis la fin de l'année 2008.

L'horizon 2010 devrait se traduire par un léger mieux, sans pour autant atteindre les niveaux de croissance de 2007 et 2008.

#### Aspects environnementaux :

Dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le Développement Durable, OVERLAP Groupe met en œuvre une politique qui concerne l'externe comme l'interne.

La politique externe s'applique dès la conception des projets réalisés par les services techniques : les éléments constitutifs des solutions proposées sont en accord avec les lois sur la sauvegarde de l'environnement (matériel ROHS). De plus, le Groupe met en œuvre prioritairement de nouvelles technologies à basse consommation électrique et faible dissipation calorifique pour permettre d'économiser les différentes énergies consommées par les solutions proposées.

Enfin, nous conseillons nos clients pour la gestion optimisée de leurs Centres de Données (Data Centers), notamment en matière d'économie et de récupération d'énergie.

OVERLAP Groupe applique ainsi à son niveau le concept MTD (meilleure technologie disponible).

Par ailleurs, OVERLAP Groupe informe régulièrement ses clients sur les technologies innovantes en matière de protection de l'environnement. Ainsi, nous organisons des séminaires de sensibilisation sur les économies d'énergie en partenariat avec les constructeurs informatiques, ainsi que les industriels développant les technologies nécessaires à ces économies.

La politique interne porte sur l'ensemble des processus de production déployés par le Groupe. OVERLAP Groupe a notamment mis en œuvre le tri sélectif dans le cadre du concept de recyclage et privilégie les déplacements à faible dégagement de CO<sub>2</sub> ou ... l'absence de déplacement en utilisant les systèmes de télé-conférences et de Webinar. Son siège social dispose de fonctionnalités permettant d'économiser l'énergie. Par exemple, la gestion domotique du bâtiment permet d'effectuer des conditionnements par zone en fonction de l'occupation des locaux.

### Responsabilité sociale :

Le dialogue social est permanent et la Direction Générale y attache la plus haute importance.

OVERLAP Groupe investit aussi beaucoup dans la formation.

OVERLAP Groupe organise notamment des séminaires de sensibilisation sur les économies d'énergie en partenariat avec les constructeurs informatiques ainsi que les industriels développant les technologies nécessaires à ces économies.

Ainsi, des cycles de formation sont proposés tout au long de l'année à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, notamment dans les domaines techniques. L'innovation technologique permanente nécessite, en effet, une mise à niveau des connaissances des collaborateurs pour répondre au haut degré de certifications techniques demandé par les constructeurs et les clients.

OVERLAP Groupe accompagne les nouveaux arrivants par des séminaires d'intégration et enfin, OVERLAP Groupe a mis en place un cursus complet de formation pour l'ensemble de ses 60 managers.

## 4. Evolution des activités du Groupe au cours de l'exercice

### Activités du Groupe :

OVERLAP Groupe enregistre à la clôture de l'exercice 2008/2009 un chiffre d'affaires consolidé de 233,1 millions d'euros contre 154,5 millions d'euros l'exercice précédent, soit une hausse de 51%.

Cette augmentation du chiffre d'affaires du Groupe est due principalement :

- à un exercice 2008-2009 d'une durée de 12 mois alors que l'exercice précédent était d'une durée exceptionnelle de 11 mois, qui prenait en compte 11 mois d'OVERLAP Groupe et 4 mois des filiales fusionnées d'IB Group ;
- à une part croissante de l'activité services qui représentent près de 30% du chiffre d'affaires de cet exercice ;
- au développement de l'activité financement qui double son volume d'affaires par rapport à 2007-2008.

### Répartition du chiffre d'affaires par secteur d'activité :

(en M€)	Infrastructures	Services non liés	Financement	Consolidé
Ventes d'infrastructures	156,6		6,5	163,1
Prestations de services	51,4	18,6		70,0
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>208,0</b>	<b>18,6</b>	<b>6,5</b>	<b>233,1</b>

### Résultat des filiales

Les résultats de chacune des filiales ou sous-filiales de la société OVERLAP Groupe sont résumés dans le tableau ci-après (en K€).

Société (en milliers d'Euros)	Chiffre d'affaires ht			Résultat d'exploitation			Résultat net		
	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/05/06 30/04/07 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/05/06 30/04/07 (12 mois)	01/04/08 31/03/09 (12 mois)	01/05/07 31/03/08 (11 mois)	01/05/06 30/04/07 (12 mois)
OVESYS (ex OVERLAP)	204 481	79 572	82 460	1 430	6 199	4 130	(785)	2 167	2 457
VELIA	14 825	13 809	8 308	198	701	51	(542)	411	8 201
EXTERINFO	2 777	1 031	1 024	122	80	135	65	54	92
DIGILEASE	6 490	3 019	2 492	58	55	(102)	68	108	(294)
MIB Suisse *	6 757	4 875	5 758	346	159	149	348	158	170
ADITU	729	566	407	(326)	(367)	(349)	(191)	(246)	(174)
SNC	-	28	212	(25)	(22)	(39)	(28)	(22)	(39)
MIBS *	n.a.	75 131	90 816	n.a.	(1 433)	804	n.a.	(2 454)	1 621
HEXALIS Groupe OVERLAP	n.a.	25 070	15 832	n.a.	(461)	(345)	n.a.	(609)	(427)
OVERLAP Réseaux	n.a.	5 909	6 221	n.a.	(708)	118	n.a.	(803)	18

\* Les sociétés MIBS et MIB Suisse sont prises en compte dans le périmètre pour la clôture des comptes au 31 mars 2008. Les chiffres communiqués pour les exercices de ces sociétés concernent des périodes de 12 mois, du 1er avril au 31 mars.

Le 31 mars 2008, l'associé unique de la société OVERLAP S.A.S., filiale à 100% de la société OVERLAP Groupe, décide de modifier sa dénomination sociale et de retenir OVESYS Groupe OVERLAP.

Afin d'optimiser son organisation et développer les synergies, le Groupe a rassemblé ses activités de ventes d'infrastructures et de services associés en une société unique. De ce fait, le 1er avril 2008, les sociétés OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS Groupe OVERLAP SAS et l'activité intégration d'OVERLAP Réseaux SAS, sont regroupées au sein de la société OVESYS Groupe OVERLAP S.A.S.

OVESYS Groupe OVERLAP S.A.S a cédé le 7 novembre 2008, l'intégralité des titres de la société OVERLAP Réseaux qu'elle détenait, à la société VELIA Groupe OVERLAP. Son associé unique a décidé le 27 novembre 2008, de fusionner par transmission universelle de patrimoine, sa filiale OVERLAP Réseaux détenues à 100%.

La fusion a pris effet, le 1er janvier 2009 après le délai d'opposition des créanciers et en optant pour la rétroactivité fiscale au 1er avril 2008.

### Flux de trésorerie :

La trésorerie nette du Groupe s'élève à - 0,4 millions d'euros pour l'exercice 2008/2009

La variation de la trésorerie de + 10,8 M€ constatée par rapport à l'exercice précédent résulte de plusieurs facteurs :

- d'une capacité d'autofinancement de 1,9 M€ en baisse de 3,7 M€ en l'absence de résultat bénéficiaire pour cet exercice ;
- de la levée de 12 M€ lors de l'opération O.B.S.A.A.R. qui caractérise le flux de financement (+ 9,1 M€) ;
- d'une variation de 1,7 M€ du besoin en fonds de roulement, obtenue notamment par un effort accru en matière de recouvrement des créances clients, dont le délai moyen de paiement passe de 102 à 84 jours ;
- d'un flux d'investissement de 2,0 M€ seulement en diminution de 5,5 M€ par rapport à 2007-2008 ; en effet, l'année précédente la reprise de la trésorerie négative de MIBS pour 6,6 M€ avait fortement impacté les flux liés aux investissements ;

L'endettement brut et l'endettement net ressortent respectivement à 17,9 M€ et 18,3 M€ à la clôture de l'exercice.



### 5. Résultats et situation financière du Groupe consolidé

Les comptes consolidés au 31 mars 2009 de la Société sont publiés selon les normes IAS – IFRS avec en comparatif les comptes consolidés arrêtés au 31 mars 2008, lesquelles prenaient en compte 11 mois d'activité de la société OVERLAP Groupe et de ses filiales (OVERLAP, HEXALIS, OVERLAP Réseaux, EXTERINFO, ADITU et SNC) et 4 mois d'activité des sociétés IB Group, MIBS et MIS Suisse, suite à la fusion en date du 22 novembre 2007.

L'exercice 2008-2009 clos le 31 mars 2009 a une durée de 12 mois. La comparabilité des comptes avec l'exercice précédent s'en trouve donc altérée

#### Résultats et situation financière du Groupe consolidé

Le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

(en K€uros)	31 mars 2009 (12 mois)	31 mars 2008 (11 mois)	30 avril 2007 (12 mois)
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>233 095</b>	<b>154 552</b>	<b>116 333</b>
Achats consommés	- 172 611	- 108 882	- 81 500
<b>Marge brute</b>	<b>60 484</b>	<b>45 670</b>	<b>34 833</b>
Autres produits et charges d'exploitation			
Charges externes	- 11 929	- 8 980	- 6 192
Personnel	- 43 713	- 29 730	- 23 173
Taxes	- 2 748	- 1 965	- 1 384
Dotations nettes aux amortissements et provisions	- 1 852	- 897	- 540
Autres produits et charges d'exploitation	159	558	203
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>402</b>	<b>4 656</b>	<b>3 746</b>
Autres produits et charges opérationnels			
Autres produits opérationnels	-	-	-
Autres charges opérationnelles	- 1	-	- 473
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>401</b>	<b>4 656</b>	<b>3 273</b>
Coût de l'endettement financier net	- 2 197	- 833	- 513
Autres produits et charges financières	128	4	- 11
<b>Résultat net avant impôts</b>	<b>- 1.668</b>	<b>3 827</b>	<b>2 750</b>
Charge d'impôt	390	- 76	- 1 056
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>- 1 278</b>	<b>3 751</b>	<b>1 693</b>
Intérêts minoritaires			- 62
<b>Résultat net - part du Groupe</b>	<b>- 1 278</b>	<b>3 751</b>	<b>1 755</b>

Le résultat opérationnel s'élève à 402 K€uros contre 4 656 K€uros sur l'exercice précédent. Il représente 0,17% du chiffre d'affaires contre 3,01 % sur l'exercice précédent.

OVERLAP Groupe enregistre une perte nette de - 1 278 K€ contre un bénéfice net part du Groupe de 3 751 K€ pour l'exercice précédent (qui représentait 2,4% du chiffre d'affaires).

Le bilan consolidé se présente comme suit :

Actif (en K€uros)	31 mars 2008 (12 mois)	31 mars 2008 (11 mois)	30 avril 2007 (12 mois)
Ecarts d'acquisition – net	13 080	13 157	6 294
Immobilisations incorporelles – net	1 383	1 955	507
Immobilisations corporelles – net	4 508	2 979	2 032
Autres actifs financiers non courants	649	577	507
Actifs d'impôts différés	7 635	7 154	239
<b>Actifs non courants</b>	<b>27 261</b>	<b>25 822</b>	<b>9 579</b>
Actif courant			
Stocks – net	2 983	14 843	4 054
Clients - net de provision pour dépréciation	64 156	51 646	33 705
Impôts courants	2 379	4 400	1 078
Autres actifs courants	10 623	9 827	7 902
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 281	2 543	860
<b>Actifs courants</b>	<b>88 421</b>	<b>83 259</b>	<b>47 599</b>
<b>Total general actif</b>	<b>115 682</b>	<b>109 082</b>	<b>57 177</b>

Passif (en K€uros)	31 mars 2009 (12 mois)	31 mars 2008 (11 mois)	30 avril 2007 (12 mois)
Capital social	4 705	4 748	1 179
Réserves et bénéfices non distribués	26 545	22 474	5 268
Actions propres détenues	(2 624)	(2 301)	
Ecarts de conversion	12	(59)	
Rémunération différée sur options	203	156	52
Résultat net consolidé, part du Groupe	(1 278)	3 751	1 755
<b>Capitaux Propres part du Groupe</b>	<b>27 562</b>	<b>28 768</b>	<b>8 254</b>
Intérêts minoritaires			(116)
<b>Capitaux propres</b>	<b>27 562</b>	<b>28 768</b>	<b>8 138</b>
Passifs financiers non-courants	2 051	3 544	3 667
Indemnité de départ à la retraite	966	1 085	565
Passifs d'impôts différés		1	
<b>Passifs non courants</b>	<b>3 017</b>	<b>4 630</b>	<b>4 231</b>
Passifs financiers courants	24 541	15 691	5 376
Fournisseurs d'exploitation et comptes rattachés	41 441	33 160	26 615
Fournisseurs d'immobilisations	191	462	1 328
Impôts courants	3 720	3 557	3 403
Personnel et organismes sociaux	7 991	7 475	4 139
Produits constatés d'avance	4 200	12 910	3 256
Provisions courantes	464	712	255
Autres dettes courantes	2 555	1 717	436
<b>Passifs courants</b>	<b>85 103</b>	<b>75 683</b>	<b>44 808</b>
<b>Total capitaux propres &amp; passifs</b>	<b>115 682</b>	<b>109 082</b>	<b>57 177</b>

La crise financière de 2008 n'a que tardivement pesé sur notre activité et a impacté précisément notre dernier trimestre de l'exercice 2008-2009. En effet, la crise a eu des conséquences sur la performance du Groupe à compter du début de l'année 2009.

Depuis le dernier trimestre de l'exercice 2008-2009, nous avons observé plus d'attentisme chez nos clients, entraînant un ralentissement des processus de décision et un report de dossiers conséquents.

Le ralentissement sur le marché des services informatiques s'est traduit par la multiplication des renégociations tarifaires des clients grands comptes et par des pressions concurrentielles accrues sur les prix tant de la part de nos clients que de nos partenaires constructeurs.

Ces pressions ont eu pour principale conséquence de peser sur les marges du Groupe. De plus, beaucoup de nos grands clients ont demandé, voire imposé à leurs prestataires, une diminution des prix pouvant aller jusqu'à 10 %.

Ces demandes ont souvent abouti à des négociations portant sur le périmètre des prestations aussi bien que sur les tarifs. La conséquence principale de ces négociations a été la baisse du TJM (taux journalier moyen) pour la filiale OVELIA.

Les prestations de conseil et les missions à faible valeur ajoutée seront les plus touchées par le ralentissement car les projets à retour sur investissement limité et les développements jugés non stratégiques par les clients sont suspendus ou interrompus. En contrepartie, les projets, dont le retour sur investissement peut être démontré, pourront être lancés par les entreprises.

C'est notamment souvent le cas dans les projets de rationalisation, consolidation ou virtualisation des infrastructures, qui sont au cœur du métier de la société OVESYS.

### 6. Activité et résultat de la société OVERLAP Groupe au cours de l'exercice

Nous vous rappelons que notre société holding a pour vocation de rassembler les services comptables, juridiques, marketing, achats et informatiques du Groupe OVERLAP.

Le chiffre d'affaires de l'exercice clos le 31 mars 2009 d'un montant de 4 736 K€uros est composé de l'ensemble des refacturations aux différentes sociétés du Groupe portant sur l'assistance administrative, comptable et commerciale fournies à ces dernières par OVERLAP Groupe S.A.

L'évolution du chiffre d'affaires au cours de cette période s'explique principalement par l'accroissement des frais de personnel refacturés en raison de l'allongement de l'exercice à 12 mois et de la fusion avec IB Group.

Le résultat financier de l'exercice est de 398 K€uros contre un bénéfice de 539 K€uros sur l'exercice précédent. Notre société a perçu des produits financiers d'un montant de 1.576 K€uros dont 1.000 K€uros sous forme de dividendes versés par la société OVESYS Groupe OVERLAP SAS.

Le résultat exceptionnel est de 71 K€uros contre 6.049 K€uros pour l'exercice de référence, qui s'expliquait notamment par la cession des titres des sociétés MIBS à la société OVERLAP SAS et des titres IB Remarketing et AS Lease préalablement au regroupement, conformément au cadre de l'accord de fusion signé.

Après prise en compte principalement des diverses réintégrations et des déductions (dont notamment celles concernant les dividendes reçus des filiales), le résultat fiscal s'établit à (1 918) k€uros.

Le produit d'impôt d'un montant de 574 k€ est constitué du gain d'intégration fiscale. Cependant, l'exercice se clôture par perte nette de (417) K€ contre un bénéfice net de 6.576 K€ pour l'exercice précédent.

#### Résultats et situation financière de la société OVERLAP Groupe (comptes sociaux)

##### Compte de résultat

En milliers d'euros	31 mars 2009	31 mars 2008	31 mars 2007
Chiffre d'affaires	4 736	4 157	1 960
Résultat d'exploitation	(1 460)	(1 540)	(444)
Résultat financier	398	539	(3 152)
Résultat exceptionnel	71	6 049	112
Impôt sur les sociétés (produit d'impôt)	574	1 528	273
Résultat net	(417)	6 576	(3 211)

## Situation financière

En milliers d'euros	31 mars 2009	31 mars 2008	31 mars 2007
Actif immobilisé	14 437	15 386	24 250
Stocks	0	0	0
Créances	34 566	20 769	2 629
Disponibilités et VMP	366	70	265
Charges constatées d'avance	63	60	19
Comptes de régularisation	480		
Total Actif	49 912	36 285	27 164
Capitaux propres	33 404	34 796	26 594
Dettes financières	15 215	227	47
Provision pour risques et charges	0	0	0
Dettes d'exploitation	533	563	176
Dettes fiscales et sociales	743	672	329
Autres dettes	17	27	18
Total Passif	49 912	36 285	27 164

La valeur des titres auto-détenus acquis pendant la période est de 348 Keuros qui viennent s'ajouter aux titres déjà en auto-contrôle depuis l'exercice précédent et acquis au prix de 2.300 Keuros.

L'augmentation des créances est due principalement au niveau des comptes courants des filiales.

L'opération O.B.S.A.A.R. qui a permis de lever la somme de 12 millions d'euros explique principalement l'accroissement des dettes financières.

La variation des capitaux propres provient de la perte de la période ( - 417 K€), de la mise en paiement sur cet exercice du dividende acquis au titre de l'exercice précédent pour 645 K€ et de 5 annulations des actions en auto-contrôle (320 K€).

En application des dispositions de l'article L.225-100 alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après les éléments suivants relatifs à la situation financière de la Société :

En milliers d'Euros	31/03/2009	31/03/2008	31/03/2007
Disponibilités	366	70	265
Total dettes dont :	16 508	1 489	570
* Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	13 112	1	13
*Emprunts et dettes financières portant intérêt	2 104	226	34
Ratio endettement / capitaux propres	45,55%	0,65%	0,18 %
Ratio endettement / chiffre d'affaires	321,28%	5,46 %	2,40%

## Affectation du résultat et distribution de dividendes

Nous vous proposons d'affecter la perte de la période au débit du compte de report à nouveau.

Nous rappelons que les actionnaires de la société OVERLAP Groupe ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- exercice clos le 31 mars 2008 : 644 379 euros

Nous rappelons que les actionnaires de la société OVERLAP Groupe SA - avant fusion avec IB Group - ont bénéficié de la distribution des dividendes suivants :

- exercice clos le 30 avril 2007 : 353 740 euros
- exercice clos le 30 avril 2006 : 92 132 euros

### 7. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

#### Regroupement d'actions

Le Conseil d'Administration a décidé lors de sa réunion du 29 avril 2009 sur délégation de l'Assemblée Générale mixte du 29 septembre 2008 de procéder au regroupement des actions composant le capital social par attribution d'une action nouvelle de 1,20 euros de nominal contre 6 actions de 0,20 euros de nominal. Les opérations de regroupement ont débuté le 26 mai 2008.

#### Annulation d'actions

En date du 9 juillet 2009, la direction d'OVERLAP Groupe considérant que le cours de l'action de la société était très bas, a demandé au Conseil d'Administration d'approuver l'annulation de 163.600 actions auto-détenues.

Au terme de cette opération, le capital social s'élève à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale.

### 8. Perspectives d'avenir

Les incertitudes, liées à l'évolution des conditions économiques du marché, sont toujours très importantes.

Le Groupe compte ainsi sur ses fondamentaux et sur la qualité de ses ressources humaines pour surmonter ce défi et tirer parti de la rationalisation du marché qui découlera de cette crise économique.

Les entreprises pourraient « profiter » de la crise pour rationaliser leurs infrastructures informatiques.

En effet, dans cette période où les « projets métiers » sont beaucoup moins nombreux, voire complètement abandonnés, les directions informatiques peuvent se consacrer à des projets qui auront un retour sur investissement très rapide.

Ces faits sont confirmés par une étude du Gartner Group publiée le 15 juin 2009, qui a listé les 7 voies pour réduire les coûts des directions informatiques.

Parmi ces voies, 5 font partie du cœur de métier d'OVERLAP Groupe:

- rationaliser le parc de matériel
- consolider les data centers
- gérer la facture d'énergie
- optimiser les coûts en personnel
- déployer la virtualisation

Le niveau d'activité est d'ailleurs toujours important ; la qualité, notamment des compétences techniques du Groupe, est un atout très important, car ces projets requièrent une très grande ingénierie pour pouvoir démontrer aux clients les économies qu'ils peuvent réaliser.

Nous avons d'ailleurs accru la formation de nos commerciaux pour leur donner des « outils » pour démontrer les retours sur investissements, dans le cadre de tels projets.

### 9. Principaux risques auxquels le Groupe est confronté

*(Article L.225-100 al.4 du C.Com)*

Le présent paragraphe a pour objet de décrire les risques liés à l'activité des sociétés du Groupe ou encourus par elle à ce jour, dans le cadre de procédures dans lesquelles elles sont attirées.

Le Groupe a procédé à une revue de ses risques et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les procédures d'identification et de contrôle des risques, sont déterminées dans le cadre d'un Comité de Direction, compte tenu de l'organisation centralisée d'OVERLAP Groupe.

#### Risques liés à l'activité

- 1) Le premier risque est de type conjoncturel, puisque l'activité du Groupe est liée au niveau d'investissement des entreprises et des administrations. Il peut provoquer des variations du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre. Le Groupe est en effet très présent dans les grands comptes, auprès des services publics et répond notamment à d'importants Appels d'Offres. Le Groupe réduit son exposition à ces risques en développant sa présence auprès des P.M.E., dont les cycles d'investissement, à la différence de ce qui se pratique dans les grandes entreprises et les services publics, sont décalés dans le temps.
- 2) En ce qui concerne les activités de services, il existe un risque pour les projets au forfait. Ces projets nécessitent de prendre le risque d'un engagement de résultat, qui, en cas de « problème » dans la réalisation du projet, peut entraîner des conséquences dont la principale est la dégradation de la marge liée au projet, pouvant même conduire à une perte opérationnelle sur ce projet. Dans la pratique, grâce à une bonne analyse des risques liés aux projets étudiés, c'est sur les projets réalisés au forfait que les entités d'OVERLAP Groupe concernées réalisent les marges les plus importantes. Chaque projet fait l'objet d'une sélection attentive (comité de décisions) et l'expérience du Groupe de ce type de contrat n'a jamais conduit ce dernier à dépasser le forfait prévu initialement.

- 3) Risque lié au poids de certains clients  
Les clients d'OVERLAP Groupe sont pour la plupart des grands comptes dont la solvabilité est excellente. La dépendance du Groupe vis-à-vis des 20 premiers clients continue à se réduire. Cette tendance contribue à diminuer ce risque.
- 4) Comme toute société de services, OVERLAP Groupe par le biais de sa filiale OVELIA est soumis aux risques d'inter-contracts (nombre de jours disponibles pour les collaborateurs entre deux missions) de ses consultants. C'est un indicateur qui est suivi de manière très attentive par le comité de direction. De plus, le Groupe a recours à des « consultants indépendants » qui peuvent être considérés comme des « variables d'ajustements ».
- 5) Les risques liés à l'installation, qui sont, dans certains contrats ou marchés, sanctionnés par des pénalités :
- i) Délais de livraison : ce risque existe car les grands marchés (surtout publics) le prévoient. Toutefois, le Groupe applique des procédures rigoureuses qui interdisent aux ingénieurs commerciaux de prendre le moindre risque dans ce domaine. Nous n'enregistrons une commande qu'après avoir vérifié auprès de nos fournisseurs les délais de livraison des matériels. De plus, les fournisseurs sont aujourd'hui très bien organisés pour répondre à cette problématique (enregistrement des commandes prévisionnelles, visibilité des délais accessibles aux partenaires via leur site web, ...). Dans la pratique, nous n'avons jamais eu à subir de problème dans ce domaine.
- ii) Délais de mise en œuvre : si ce risque est contractuellement assumé par le Groupe, dans la majorité des cas, il repose sur le fournisseur qui assure l'installation. Dans les faits, ce risque ne s'est jamais produit.
- iii) Mise en œuvre : compte tenu des procédures mises en œuvre dans les entités du Groupe, la survenance d'un tel risque n'aurait, en général, comme conséquence qu'une faible diminution de la marge de l'opération concernée, sans la mettre en péril.
- iv) Défaillance des matériels et logiciels : elle peut être sanctionnée par des pénalités. Ce risque, même s'il est prévu parfois dans nos contrats/marchés, est toujours couvert par une garantie de 1 à 3 ans du « fabricant », et, dans la très grande majorité des cas, les défaillances sont supportées par le fabricant, quelle que soit la forme contractuelle, car c'est lui qui assure la maintenance du matériel ou du logiciel.
- 6) Le risque d'erreur de dimensionnement des matériels : Dans le cadre de son activité de vente de matériels, OVERLAP Groupe a un rôle de conseil et peut être amené à s'engager sur des performances, des capacités ou des fonctionnalités. En cas de mauvaise évaluation ou de problèmes rencontrés lors de l'installation, il peut ar-

river que les clients exigent la mise en œuvre de moyens complémentaires. Ce risque, qui ne s'est produit que très rarement, est par ailleurs limité par deux approches :

- i) Tout d'abord lorsqu'OVERLAP Groupe (ou l'une de ses filiales) et/ou les constructeurs (IBM, HP, SUN etc.) identifient une incertitude quant aux besoins de leurs clients, le ou les matériels livrés sont souvent surdimensionnés afin de permettre, le cas échéant, de débloquer des extensions de capacité complémentaires. Une anticipation du surcoût est alors déjà intégrée dans le prix
- ii) Ensuite, dans la majeure partie des cas, OVERLAP Groupe minimise ces risques par la prise d'engagements miroirs avec le constructeur, qui assume donc l'impact des coûts éventuels liés à une insuffisance des configurations.

#### Risques liés à l'infogérance

EXTERINFO, filiale du Groupe OVERLAP est une société spécialisée dans l'infogérance. L'infogérance se définit comme la gestion par un tiers, l'infogérant, de tout ou partie de l'informatique d'une entreprise ou de ses processus. Le risque de rupture des contrats par les clients, en cas d'interruption de services, est réel. Ce risque est limité néanmoins du fait de l'architecture des Systèmes et Data-Centers mise en place (climatisation et alimentation électrique secourues par des groupes électrogènes, plan de reprise d'activité, plan de secours, basculement sur un autre site.....). Ces dispositifs de sécurité font l'objet de tests réguliers pour maintenir dans la durée un haut niveau de disponibilité des équipements.

#### Risques liés aux évolutions technologiques

Les marchés sur lesquels le Groupe exerce son activité se caractérisent par des évolutions technologiques très rapides, une évolution des standards industriels, l'arrivée de nouveaux concurrents et une apparition fréquente de nouveaux services, logiciels et autres produits.

Pour ce qui concerne les offres de Serveurs, Stockage et Middleware, OVERLAP Groupe a fait le choix des technologies de ses partenaires, notamment celles d'IBM, d'HP et de SUN, les leaders mondiaux des infrastructures informatiques.

Pour ce qui concerne les mainframes, IBM n'a plus de concurrence, après la disparition des « compatibles », la quasi-inexistence d'une offre « de seconde main » et la quasi-disparition des mainframes des autres constructeurs.

Les offres Unix de nos partenaires sont actuellement les meilleures du marché.

Quant aux solutions de stockage, IBM, HP et SUN sont des acteurs dominants.

Les solutions de logiciel d'infrastructures d'IBM et d'HP sont très complètes et ces deux fournisseurs s'élargissent constamment en achetant des éditeurs concurrents.

Enfin, pour les choix technologiques réseaux, les partenariats d'OVERLAP Groupe étant multiples, le risque s'en trouve limité.

Le succès du Groupe dépend en grande partie des offres des fabricants. La capacité du Groupe à détecter les ruptures technologiques et adapter ses offres pour répondre aux besoins évolutifs de ses clients sans délai et au meilleur prix est donc essentielle. En ce sens, les évolutions technologiques sont perçues comme des opportunités. Le Groupe maintient une veille technologique constante et attentive, afin de limiter ce risque.

La proximité de nos consultants avec nos clients permet d'identifier les innovations ou les ruptures technologiques significatives. A partir de ces informations, le management est à même de prendre les décisions nécessaires pour conserver son leadership.

### Risque lié à la dépendance vis-à-vis de certains fournisseurs

A l'origine, OVERLAP Groupe avait fait le choix d'un partenariat quasi exclusif avec IBM pour l'ensemble des technologies Serveurs, Stockage et logiciels d'infrastructures. Depuis le rapprochement avec IB Group, la répartition de la majorité des achats s'est répartie entre les deux principaux fabricants mondiaux : IBM et HP, ce qui a réduit ce facteur de dépendance.

Par ailleurs, OVERLAP Groupe propose des solutions globales qui s'appuient sur plusieurs technologies. Les fabricants des composants technologiques disposent d'un réseau de grossistes permettant de répondre à la demande des clients d'OVERLAP Groupe. OVERLAP Groupe sélectionne ses grossistes en fonction des meilleures opportunités d'achat. Grâce à cette organisation, OVERLAP Groupe a toujours pu satisfaire les demandes de ses clients.

La politique d'IBM, comme celle d'HP, dans ce domaine est inscrite dans la durée, et les ventes indirectes réalisées par le canal des partenaires commerciaux représentent, depuis de très longues années plus de 50% en moyenne des ventes au niveau mondial. Un pourcentage en constante progression.

### Risque lié aux pays

Le Groupe a limité les risques dans les pays où il est implanté en dehors de la France : la Suisse et l'Espagne. La petite taille de ces filiales et le niveau de délégation concédée aux managers locaux sécurisent les risques éventuels.

### Risque lié à la saisonnalité

Le Groupe enregistre une activité généralement inférieure au cours du premier semestre (avril à septembre) par rapport au second semestre. Environ 45% du chiffre d'affaires annuel au premier semestre et 55% au cours du second.

### Risque lié à l'environnement

L'activité du Groupe n'engendre pas ce type de risque.

### Risque lié à la politique de croissance externe

Le Groupe a pour stratégie de poursuivre la croissance de son chiffre d'affaires à un rythme soutenu en privilégiant notamment les acquisitions de société de services informatiques. Dans le cadre de cette stratégie, l'identification des cibles à acquérir peut se révéler délicate et l'évaluation des risques liés à une opération d'acquisition pourrait être erronée. Par ailleurs, l'intégration d'une nouvelle société acquise au sein du Groupe pourrait s'avérer difficile ou ne pas produire la totalité des synergies attendues. Toutefois, OVERLAP Groupe a montré dans le passé qu'il savait maîtriser ces deux risques et a réussi ses principales opérations de croissances externes (Advantel, Ordalys, Jeeves France, E-Technologie, Virtual Computer, HEXALIS, Syslab, EXTERINFO, DIGILEASE, Trees Réseaux).

Cette maîtrise s'en est trouvée confortée par la fusion réussie d'OVERLAP Groupe et d'IB Group.

### Risques liés aux brevets, marques et licences

Le Groupe n'est titulaire d'aucun brevet et ne commercialise pas ses produits sous licence. En revanche, la dénomination sociale de chaque société du Groupe a fait l'objet d'un dépôt de marque. Par ailleurs, aucune procédure d'opposition, de contrefaçon et/ou de nullité n'est engagée par un tiers à l'encontre du Groupe ou de ses filiales.

### Risques liés à l'égard du personnel et au départ de personnes clés

Les sociétés du Groupe estiment ne pas être en situation de dépendance vis-à-vis du personnel, tant technique que commercial.

La centralisation décisionnelle n'entraîne pas une dépendance des sociétés du Groupe à l'égard de ses « hommes clés », de telle sorte que l'indisponibilité ou le départ de l'un d'eux ne pourrait affecter les résultats. En outre, du fait de l'organisation retenue, chaque client dispose de façon systématique de plusieurs interlocuteurs au sein du Groupe.

Georges HOROKS, actuel Président et Directeur Général d'OVERLAP Groupe, a donné à l'entreprise l'impulsion déterminante en la rachetant en 1999, et reste un homme clé pour le développement du Groupe.

Toutefois, plus l'entreprise grandit, et surtout plus elle enrichit sa structure de management, moins elle est dépendante de son PDG, d'autant plus que la direction opérationnelle au quotidien est assurée par le Directeur Général Délégué, Stéphane DELIRY, qui s'appuie sur une équipe de 12 managers.



Chaque entité opérationnelle est dirigée par un expert dans son domaine. Ces dirigeants d'entités bénéficient du support de structures fonctionnelles communes.

L'ensemble de ces managers, à leur tour, deviennent clés pour l'entreprise, mais celle-ci saurait faire face à leur départ, comme toute entreprise de la taille d'OVERLAP Groupe.

#### Politique d'assurances

Nous avons souscrit des polices d'assurance pour nous couvrir contre un grand nombre de risques. Ces assurances concernent la responsabilité civile, les dommages matériels, le transport de marchandises, etc. La nature et l'étendue de notre couverture sont contrôlées chaque année.

#### Risque de taux d'intérêt

En date du 29 décembre 2008, OVERLAP Groupe a émis un emprunt obligataire à bons de souscription en actions ou en actions remboursables pour un montant de 12 M€. La composante dette de cet emprunt fait l'objet d'une rémunération au taux euribor 3 mois minoré de 1,51 point. L'évolution des taux monétaires depuis cette souscription bénéficie au Groupe, la charge d'intérêt décaissée étant quasi-nulle.

Le Groupe étudie la faisabilité d'une couverture de taux afin de garantir un taux très bas jusqu'à remboursement très bas de l'emprunt.

La plupart des contrats souscrits jusqu'alors étaient conclus à taux fixe ce qui éliminait le risque de variation.

Concernant les emprunts contractés par OVERLAP Groupe, à taux variable, l'impact d'une variation de 1% des taux d'emprunt sur un an entre le 1er avril 2008 et le 31 mars 2009 aurait eu une incidence de 36 Keuros (dont 27 Keuros liés à la dette O.B.S.A.A.R.).

#### Risques de change

En France, le Groupe facture ses prestations en euros, par conséquent son risque de change est nul.

Le Groupe procède à ses achats de marchandises en France, à l'exception de quelques rares fournisseurs aux Etats-Unis. La quasi-intégralité de ses achats est donc facturée en euros.

#### Risque sur actions

En cours d'exercice, OVERLAP Groupe place sa trésorerie à court terme par le biais de SICAV et certificats de dépôts. Compte tenu du faible montant des Valeurs Mobilières de Placements aux 31 mars 2009 et 2008, OVERLAP Groupe ne détaille pas son portefeuille ni ne calcule de sensibilité liée aux variations éventuelles de cours de bourse.

Il n'y a donc aucun risque sur actions ni aucune clause à laquelle le Groupe est partie prenante et susceptible d'avoir un impact significatif sur le cours du titre.

#### Risques Juridiques

La société et ses filiales font régulièrement l'objet de contrôles fiscaux et sociaux et le risque associé à ces contrôles est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

En matière sociale, les sociétés du Groupe peuvent être confrontées à des actions prud'homales de salariés. Le risque associé à ces actions est provisionné dans les comptes au niveau de chaque société dès qu'il existe raisonnablement un risque mesurable associé à ces procédures.

L'activité « financement » du Groupe est réalisée par la filiale DIGILEASE.

Cette société a pour objet de proposer principalement aux clients d'OVERLAP des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE a un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinancier, un établissement financier.

Au cours de cet exercice, certains refinanciers et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. Au 31 mars 2009, la valeur des investissements des contrats de financement en cause s'élève à 1.715 K€.

La société a activé son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir du risque éventuel de débours, au cas où elle serait condamnée à quelque versement que ce soit.

## 10. Dépenses visées par l'article 39-4 du code général des impôts

Nous vous précisons, en application de l'article 223 quater du code général des impôts, que la société OVERLAP Groupe n'a pas pris en charge, au cours de l'exercice, de dépenses et charges non déductibles visées à l'article 39-4 de ce code.

## 11. Informations concernant les mandataires sociaux

1. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, il vous est rendu compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social, tant par OVERLAP Groupe que par les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

### Les dirigeants :

Composition du Conseil d'Administration :

- Georges HOROKS
- Eric LIEURE
- Stéphane DELIRY
- Michel ROLLAND

En outre, nous communiquons également la liste des autres mandats de nos administrateurs.

### Georges HOROKS est au 31 mars 2009 :

- Président de la Société OVESYS Groupe OVERLAP Société par actions simplifiée elle-même administrateur et Président de la société MIB Suisse
- Président de la société EXTERINFO SAS
- Président de la société OVELIA SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette.

### Monsieur Eric LIEURE est au 31 mars 2009 :

- Gérant de la SCI Eole

### Monsieur Stéphane DELIRY est au 31 mars 2009 :

- Directeur Général Délégué d'OVESYS Groupe OVERLAP

### Monsieur Michel ROLLAND est au 31 mars 2009 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée DIGLEASE

Les rémunérations brutes versées aux dirigeants au titre de leur mandat social ou au titre de leurs fonctions salariales ont été :

### Rémunération totale perçue au titre de l'exercice 08-09 Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration, Directeur Général

Rémunération fixe : ..... 219 000 euros  
Rémunération variable ..... 150 000 euros  
A ces rémunérations, s'ajoute 2 088 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions.

**Eric LIEURE, Administrateur, et Directeur Général Délégué**  
Rémunération fixe .....109 782 euros  
Rémunération variable .....31 000 euros  
A ces rémunérations, s'ajoute 8 880 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie sociale de chômage des dirigeants.

### Stéphane DELIRY, Administrateur et Directeur des Opérations rémunéré sur la société OVERLAP

Rémunération fixe .....187 500 euros  
Rémunération variable .....135 000 euros  
Rémunération exceptionnelle ..... 25 000 euros

A ces rémunérations, s'ajoute 7 978 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions et une garantie chômage des dirigeants.

Il lui a également été attribué 120 000 options de souscriptions sur décision du Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2002, et 60 000 options de souscriptions conditionnées à des critères de résultats sur décision du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2004.

Par ailleurs, en sus des indemnités légalement dues, dans l'hypothèse où Monsieur Georges HOROKS ou sa famille cédaient plus de 50% des actions d'OVERLAP Groupe qu'ils détiennent à ce jour, qu'il cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant ainsi un terme au mandat de Directeur général délégué de Monsieur Stéphane DELIRY, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane DELIRY au cours des trois exercices précédents son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessus.

Enfin, en cas de révocation de Monsieur Stéphane DELIRY de son mandat de Directeur Général Délégué au cours des 18 mois suivants sa nomination, OVERLAP Groupe versera à Monsieur Stéphane DELIRY, une indemnité dont le montant sera égal à la moyenne des trois dernières rémunérations variables annuelles versées qui ont été fixées en fonction de critères de performances d'OVERLAP SAS.

Ces indemnités entrant dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce ont été soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2008 et ont l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

### Michel ROLLAND, Administrateur et Secrétaire Général rémunéré au titre de son contrat de travail

Rémunération fixe ..... 126 000 euros  
Rémunération variable .....115 000 euros  
Rémunération exceptionnelle ..... 25 000 euros  
A ces rémunérations, s'ajoute 126 euros pour l'utilisation d'un véhicule de fonctions.

Par ailleurs, Il lui a été attribué 120 000 options de souscriptions sur décision du Conseil d'Administration en date du 23 septembre 2002, et 90 000 options de souscriptions conditionnées à des critères de résultats sur décision du Conseil d'Administration en date du 15 novembre 2004.

## 12. Situation des mandats des Administrateurs et des commissaires aux comptes

<b>Administrateurs</b>	Date de nomination	Expiration du mandat
Georges HOROKS	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013
Eric LIEURE	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Michel ROLLAND	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011
Stéphane DELIRY	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2011

<b>Commissaires aux comptes titulaires</b>	Date de nomination	Expiration du mandat
DELOITTE et Associés	AG 24/09/2004	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010
VACHON et Associés	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
AUDIT et Diagnostic	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

<b>Commissaires aux comptes suppléants</b>	Date de nomination	Expiration du mandat
Société BEAS	AG 24/09/2004	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2010
Société EAC	AG 21/09/2006	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2012
Monsieur Benoît GILLET	AG 22/11/2007	à la fin de l'exercice clos le 31 mars 2013

## 13. Prise de participations nouvelles ou supplémentaires - cession de participations au cours de l'exercice écoulé

Néant

## 14. Capital et actionariat / opérations sur titres

### Capital de la société OVERLAP Groupe au 31 mars 2009

Au 31 mars 2009, le capital social s'élevait à 4 704 979,60 euros divisé en 23 524 898 actions de 0,20 euro de valeur nominale chacune.

### Actionariat de la Société

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L. 233-7 et L. 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié, des deux tiers et 90 % du capital social ou des droits de vote : Georges HOROKS (et sa famille) détient au 31 mars 2009 : 35,5 % du capital et 50,5 % des droits de vote.

Eric LIEURE détient au 31 mars 2009 : 6,8 % du capital et 9,7 % des droits de vote.

### Franchissement de seuil

Alto Invest a adressé le 6 avril 2009 une déclaration de franchissement de seuils concernant sa participation au capital d'OVERLAP Groupe à hauteur de 5,03 % correspondant à 3,36% des droits de vote.

Par ailleurs, à titre d'information complémentaire, Alto Invest a également déclaré détenir 666 875 Bsaar donnant droit à 666 875 actions.

### Opérations sur titres réalisées par les Dirigeants

Nous vous communiquons en outre ci-après les tableaux de répartition du capital et des droits de vote aux dates d'ouverture et de clôture de cet exercice. Ces données sont issues de la société CACEIS teneur de comptes et concernent les titres inscrits au nominatif.

## Chapitre 3 Rapport de gestion

### Actionnariat à l'ouverture de l'exercice

Actionnariat	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote
Famille HOROKS	8 359 954	35,2%	16 646 512	50,24%
Direction Groupe	2 461 790	10,4%	4 843 580	14,6%
Autres actionnaires nominatifs	1 608 441	6,8%	2 547 513	7,7%
Autocontrôle	2 210 547	9,3%	0	0,0%
PEE	266 484	1,1%	266 484	0,8%
Public	8 832 295	37,2%	8 832 235	26,7%
Total	23 739 451	100,0%	33 136 324	100,0%

### Actionnariat à la clôture de l'exercice

Actionnariat	Nombre d'actions en capital	% du capital	Nombre d'actions en droits de vote	% en droits de vote
Famille HOROKS	8 359 954	35,5%	16 655 632	51,5%
Direction Groupe	2 471 300	10,5%	4 842 600	15 %
Autres actionnaires nominatifs	1 126 081	4,8%	1 531 128	4,7%
Autocontrôle	2 270 384	9,7%	0	0,0%
PEE	263 185	1,1%	263 185	0,8%
Public	9 033 994	38,4%	9 033 994	27,9%
Total	23 524 898	100,0%	32 326 539	100,0%

### Actions propres – Evolution du 28/07/2000 au 31/03/2009

Date	Nombre d'actions	Cours achat	Cours cession	% en capital
28/07/00	414.688	21,39 €		3,49
05/09/00	(100.000)		24,00 €	0,84
20/02/01	2.205	18,01 €		0,19
30/03/01	(48.535)		24,5 €	0,41
31/12/02	(1.805)		1,41 €	0,01
31/03/03	266.553			2,25
31/03/04	266.553			2,25
31/03/05	266.553			3,01
31/03/06	266.553			3,01
31/03/07	266.553			3,01
31/03/08	2.210.547			9,03
31/03/09	2.270.384*			9,7

\* le détail est repris dans le rapport annuel annexé au présent rapport

## 15. Evolution du cours de bourse

Vous trouverez ci-après le tableau d'évolution des cours de l'action OVERLAP Groupe depuis son introduction (source : euronext.fr). Le code ISIN d'OVERLAP Groupe est devenu FR0004051530 le 22 novembre 2007. Avant cette date, le code ISIN d'OVERLAP Groupe était FR 0010044149.

Exercices	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
Introduction sur Alternext le 25 novembre 2005					
du 1er décembre 2005 au 30 avril 2006	3 635 616	8,802	6,612	18 269 863	2 303 311
du 1er mai 2006 au 30 avril 2007	26 643 582	9,438	7,002	18 861 411	2 358 266
du 1er mai 2007 au 22 nov. 2007	7 303 674	10,752	7,602	18 493 522	2 358 266
du 23 nov. 2007 au 31 mars 2008	5 889 099	1,500	1,000	27 775 158	23 739 451
du 1er avril 2008 au 31 mars 2009	3 906 015	1,480	0,670	18 114 171	23 524 898

Depuis le 23 novembre 2007, l'action OVERLAP Groupe évolue sur le Compartiment C d'Euronext Paris (segment Next Economy), suite à la fusion avec IB Group.

Suite au regroupement d'actions en date du 28 mai dernier, les actions OVERLAP Groupe non regroupées ont été transférées du marché Euronext Paris au marché VRMR Code ISIN FR0004051530 Mnémonique : OVGNR

Au cours de cet exercice, l'action du Groupe a évolué comme suit :

Périodes	Nombre de titres échangés	+ Haut	+ Bas	Capitalisation	Nombre d'actions en fin de période
avril 2008	725 080	1,39	1,15	31 810 864	23 739 451
mai 2008	531 818	1,48	1,31	32 997 837	23 739 451
juin 2008	252 718	1,41	1,22	30 928 886	23 791 451
juillet 2008	170 913	1,32	1,18	29 739 314	23 791 451
août 2008	140 242	1,38	1,21	32 118 459	23 791 451
septembre 2008	341 134	1,36	1,12	27 524 131	23 524 898
octobre 2008	429 968	1,20	0,79	19 055 167	23 524 898
novembre 2008	207 849	0,93	0,76	20 701 910	23 524 898
décembre 2008	484 230	0,90	0,67	18 349 420	23 524 898
janvier 2009	147 518	0,95	0,73	19 996 163	23 524 898
février 2009	163 126	0,95	0,75	18 114 171	23 524 898
mars 2009	311 419	0,78	0,67	18 114 171	23 524 898

## 16. Actionnariat et participation des salariés de la société

### 16.1 Actionnariat (plan de souscription ou d'achat d'actions)

#### 1) Plan d'options de souscriptions accordé par ex IB Group

Plan d'option de souscription ou d'achat d'actions II et III – AGE d'IB Group du 26/11/01

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 novembre 2001 a autorisé le Conseil d'Administration à émettre un nouveau plan d'option de souscription ou d'achat d'actions pour une durée de 38 mois à compter de l'Assemblée Générale, ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social au jour de cette Assemblée, soit 237.397 actions.

- Date de l'attribution des options (décisions du Conseil d'Administration) : 5 février 2004 et 1er décembre 2004
- Nombre total d'actions pouvant être souscrites : 210.000
- Nombre de dirigeants ou mandataires sociaux concernés : 1 (désigné administrateur postérieurement à l'attribution des options).
- Point de départ et fin d'exercice des options : entre le 5 février 2005 et le 5 février 2009 et entre le 1er décembre 2006 et le 1er décembre 2009
- Nombre d'actions souscrites à ce jour : 0

L'Assemblée Générale d'IB Group du 17 janvier 2005 a conféré une nouvelle autorisation au Conseil d'Administration pour consentir, dans un délai de 38 mois à compter de cette Assemblée, en une ou plusieurs fois, au bénéfice des salariés et des dirigeants sociaux –ou à certains d'entre eux- de la Société et des sociétés qui lui sont liées dans les conditions définies par l'article L.225-180 du Code de Commerce des options donnant droit à la souscription d'actions de la Société à émettre à titre d'augmentation de capital, ou à l'achat d'actions provenant d'un rachat effectué, préalablement à l'ouverture de l'option, dans les conditions prévues par la Loi.

Le nombre total des options consenties en vertu de cette autorisation ne pouvant donner droit à souscrire ou acheter un nombre d'actions supérieur à 2 % du capital social existant au jour de ladite Assemblée Générale, soit 237.397 actions.

A ce jour, le Conseil d'Administration n'a pas encore utilisé de cette autorisation.

## 2) Plan d'options de souscriptions accordé par OVERLAP Groupe

L'Assemblée Générale d'OVERLAP Groupe du 10/06/2002 a autorisé l'émission d'actions par la société à titre d'augmentation de capital résultant de la levée des options consenties dans la limite des 8% du dit capital à cette date.

Un premier Conseil d'Administration en date du 23/09/2002 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 5% du capital.

Un deuxième Conseil d'Administration en date du 15/11/2004 a arrêté le plan d'options de souscription d'actions portant sur 3% du capital restant à attribuer.

Nombre d'options autorisé par l'AGE (Base 8%)	960 000	
Durée de l'autorisation de l'AGE	38 mois	
Date du CA ayant arrêté le plan d'options	23/09/02	15/11/04
Nombre d'options émises par le CA	600 000	360 000
Délai d'exercice des options	1/10/06 au 30/09/09	16/11/08 au 30/09/09
Prix de souscription pour une action	0,38 €	0,655€
Date d'échéance des options	30/09/09	30/09/09

- Nombre d'actions souscrites à ce jour : 0

## 16.2 Participation

En application des dispositions de l'article L. 225-102 du Code de commerce, nous vous précisons que les salariés issus du Groupe OVERLAP ont bénéficié en novembre 2005 de la souscription d'actions d'OVERLAP Groupe au prix de 6,72 euros, lors de l'introduction de la société sur le marché Alternext d'Euronext, adhérant d'un plan d'épargne d'entreprise.

Par ailleurs, nous vous rappelons qu'aussi longtemps que la participation des salariés dans le capital au travers d'un organisme collectif de placement ou autre PEE restera inférieure à 3 %, la société est tenue de convoquer tous les 3 ans une Assemblée Générale Extraordinaire devant se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés conformément à l'article L.225-129-6 du Code de Commerce.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 28 septembre 2008 a rejeté la résolution proposée.

Au-delà du mécanisme légal de participation des salariés aux résultats de l'entreprise, l'équipe de direction a toujours souhaité que le plus grand nombre de salariés puisse devenir actionnaires de la société.

Ainsi, au moment de l'introduction en bourse de l'entreprise en 2005, une part a été réservée aux salariés qui ont pu acheter des actions dans le cadre d'un PEE avec une réduction de 25 % par rapport au prix d'introduction.

Plus récemment, fin 2008, à l'occasion de l'opération d'OB-SAAR, la direction a obtenu de l'AMF la possibilité d'ouvrir à l'ensemble des salariés la possibilité d'acquiescer des Bons de Souscription d'Actions, aux mêmes conditions que les dirigeants, ce qui était une première en France.

## 17. Actions gratuites (Article L.225-197-4 du C.Com)

Nous vous rappelons que le Conseil d'Administration de la Société IB Group, lors de sa réunion du 24 octobre 2005, a arrêté un plan d'attribution gratuite d'actions conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2005, et a attribué gratuitement 720.000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital.

Par ailleurs, le Conseil d'Administration d'IB group, lors de sa réunion du 19 juin 2006, a arrêté un second plan d'attribution gratuite d'actions conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée, et a attribué gratuitement 110.000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital.

En raison du départ d'un salarié attributaire de 4.000 actions au titre du second plan avant la date d'attribution définitive, 4.000 actions ont pu être « réattribuées », de sorte que le nombre d'actions pouvant encore être attribuées gratuitement par le Conseil s'élevait au 30 novembre 2006 à 65.985.

A cette date, le Conseil d'IB Group a arrêté un troisième plan d'attribution gratuite d'actions, et a attribué 24.000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital.

Sur un total de 886.985 actions, il a été attribué à ce jour 850.000 actions à émettre.

Nous vous précisons que l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Extraordinaire susvisée expire le 30 novembre 2008.

Toutes précisions sont données dans le rapport spécial établi dans le cadre de ces attributions gratuites d'actions.

L'Assemblée Générale Mixte du 26 septembre 2008 a donné l'autorisation au Conseil d'Administration à procéder à l'attribution gratuite d'actions. Cette autorisation a été donnée pour une durée de 38 mois. A ce jour le Conseil d'Administration n'a pas utilisé la délégation qui lui a été accordée.

## 18. Informations sociales (Article L.225-102-1 du C.Com)

En application des articles L.225-102-1 et R.225-104 du code de Commerce, nous vous communiquons les informations suivantes:

### Effectif et Evolution de l'effectif du Groupe

- Effectif : **541 personnes au 31 mars 2009** dont **52 personnes** chez OVERLAP Groupe
- Embauches : **163 personnes**
- Difficultés de recrutement : **N/S**
- Licenciements et départs volontaires : **108 personnes**
- Main d'œuvre extérieure : recours ponctuel à l'intérim pour remplacement de salariés absents (congés maternité, maladie, etc...) et dans le cadre d'accroissement ponctuel d'activité (métiers administratifs principalement).
- A ce jour, le Groupe emploie 1 travailleur handicapé.
- Une commission hygiène, sécurité et conditions de travail est instaurée au sein du Comité d'Entreprise du Groupe. Il n'a pas été reporté de manquement particulier et aucun rapport spécifique n'a été établi notamment sur l'amiante. Le plan de formation 2009 prévoit des formations Sauveteurs-Secouristes du travail, guides et serres-files d'évacuation et habilitations électriques. Enfin, compte tenu de l'activité des sociétés du Groupe, le nombre d'accidents du travail est très réduit (moins d'une dizaine par an tous établissements confondus) et de faible gravité.

### Durée du travail

- Organisation du temps de travail : conforme aux accords 35 heures négociés au sein du Groupe. Une demande de reconnaissance d'UES pour les sociétés du Groupe a été demandée devant le Tribunal d'Instance le 26 mai 2008 et a été accordée le 5 juin 2008.
- Durée du temps de travail pour les salariés à temps plein : 151H67 par mois ou au forfait jours en fonction du degré d'autonomie des salariés.
- Durée du temps de travail pour les salariés à temps partiel : selon le cas mais pas significatif
- Heures supplémentaires : payées
- Absentéisme et motifs : non significatif

### Salaires

- Rémunérations : les salaires sont révisables annuellement catégorie par catégorie et au cas par cas en fonction des objectifs définis en début d'année
- Charges sociales : conformes aux dispositions légales et réglementaires
- Application des dispositions du titre IV du livre IV du Code du travail (participation et intéressement des salariés): accord de participation signé chez MIBS en 2001 et en 2005 chez OVELIA. Un PEE Groupe va être mis en place sur le nouvel exercice fiscal.
- Egalité professionnelle entre hommes et femmes : respectée.

### Relations avec les salariés et la Société en général

- Formation : les dépenses sont supérieures au « 1% formation », notamment en raison de l'obtention nécessaire par les ingénieurs de «certifications constructeurs».
- Œuvres sociales : dans le cadre du Comité d'Entreprise.

## 19. Informations environnementales (Article L.225-102-2 du C.Com)

En application des dispositions des articles R.225-105 et L.225-102-2 du code de commerce, nous vous informons qu'eu égard aux activités exercées par le Groupe, sans incidence sur l'environnement, ce dernier n'est pas concerné par les mentions visées à ces articles.



### 20. Recherche et développement (Article L.232-1-II du C.Com)

Pour nous conformer aux dispositions de l'article L.232-1-II du Code de Commerce, nous vous précisons que notre société n'a pas engagé de frais en matière de recherche et développement.

OVERLAP Groupe avait été reconnu le 10 juillet 2006 pour sa qualité d'entreprise innovante par OSEO (ex ANVAR, Agence Nationale de Valorisation de la recherche). Ce label a été réattribué au nouveau groupe issu de la fusion en date du 31 décembre 2007.

Ce label obtenu dans le cadre de son activité, constitue une reconnaissance du caractère novateur des solutions développées par OVERLAP Groupe dans le secteur des infrastructures et des services informatiques.

Cette qualification OSEO ANVAR traduit l'investissement d'OVERLAP Groupe en Recherche et Développement, moteur de la création de valeur pour ses clients.

Le label « Entreprise Innovante » de l'OSEO ANVAR permet à OVERLAP Groupe de bénéficier des investissements de la part des FCPI – Fonds Communs de Placement dans l'innovation – et ainsi, d'élargir les modes de financement de son développement.

### 21. Choix de la Direction Générale

Nous vous rappelons que lors de sa réunion du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général de la Société ; le Président du Conseil d'Administration assumant également sous sa responsabilité, la Direction Générale de la Société.

### 22. Approbation des comptes - quitus

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice social clos le 31 mars 2009 et leurs annexes, tels qu'ils vous ont été présentés ce jour, ainsi que les résolutions qui vous sont soumises.

Vous ne manquerez pas, en conséquence, de donner quitus de leur gestion à vos Administrateurs.

Vous allez entendre, par ailleurs, la lecture du rapport établi par le Président du Conseil d'Administration en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Vos Commissaires aux Comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission. A ce rapport est joint un rapport contenant leurs observations sur le rapport de votre Président.

Nous joignons en annexe au présent rapport :

- Le tableau récapitulatif des délégations conférées par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital, en application de l'article L.225-100 du Code de commerce,
- Le tableau des résultats de la société au cours des 5 derniers exercices visés par l'article R.225-102 du Code de commerce.

Enfin, nous vous donnerons lecture de notre rapport sur les stocks options (article L.225-184 du Code de commerce) et sur l'attribution gratuite d'actions (article L.225-197-4 du Code de commerce).

### 23. Conventions visées à l'article L 225-38 du code de commerce

Nous vous indiquons que la société fait une interprétation stricte des articles L225-39 et L225-38 du Code de Commerce. Dès lors, en application de l'article L 225-39 du Code de Commerce, les opérations courantes s'entendent comme celles effectuées de manière habituelle par la société, dans le cadre de son activité, c'est à dire son objet social.

Deux conditions doivent être remplies :

- Les conventions doivent porter sur des opérations courantes, c'est à dire sur des opérations effectuées par la société d'une manière habituelle dans le cadre de son activité (objet social de la société).
- Les conventions doivent être conclues à des conditions normales, c'est à dire ne comportent pas au profit des personnes visées, un gain exorbitant ou des conditions exceptionnelles

Dès qu'elles remplissent ces deux conditions précitées, les principales conventions intra-groupe sont considérées comme des conventions courantes.

Le rapport spécial établi par les Commissaires aux Comptes en application de l'article L225-40 du Code de commerce vous donne toutes informations utiles sur les conventions réglementées, et que nous vous demandons d'approuver.

## 4 - La gouvernance d'OVERLAP Groupe

La gouvernance du Groupe est à la fois collégiale et structurée. Elle est organisée de la façon suivante :

### Un Comité de Direction (G3) :

Il est composé des 3 principaux dirigeants du Groupe :

- Le Président-Directeur Général, Georges HOROKS,
- Un Directeur Général Délégué, Stéphane DELIRY,
- Le Secrétaire Général, Michel ROLLAND.

La réunion des participants à ce comité est hebdomadaire.

A la demande du Président, il peut être décidé d'une réunion complémentaire pour définir les grandes orientations du Groupe et trancher les sujets majeurs du moment. En cas de besoin, il peut être amené à arbitrer les litiges opposant les entités les unes aux autres.

### Des organes de management opérationnel

#### ▪ Le Groupe des principaux managers :

Il est composé des membres du G3, des managers responsables d'activités en prise directe avec les clients (services, ventes), des managers dits « transverses » et des managers « fonctionnels » (Ressources Humaines, Juridiques et Informatiques).

A la demande et sous l'autorité du Président, il se réunit en séminaire de réflexion en vue d'améliorer l'efficacité des opérations courantes.

#### ▪ Un Comité Opérationnel (COMOP) :

Il est composé des principaux responsables d'activités commerciales en prise directe avec les clients (services, infrastructures) et des managers transverses. Sous l'autorité du directeur général délégué, Stéphane DELIRY, il se réunit 2 fois par mois pour trancher les questions opérationnelles courantes.

#### ▪ Des Comités de Direction par entité « commerciale » (CODIR) :

Il sont composés des responsables (ventes et services) de chacune des entités commerciales et des 3 managers transverses. Le nombre de ses membres est variable suivant les entités.

- Sous l'autorité du directeur général délégué, Stéphane DELIRY, et en présence du Président du Conseil d'Administration, Georges HOROKS, chacun des CODIR se réunit 1 fois par mois pour étudier le plan de marche de son entité et les questions qui lui sont spécifiques.

### Un Conseil d'Administration (CA)

Il est composé de 4 administrateurs :

Le Président et Directeur Général, Georges HOROKS,  
Les 2 Directeurs Généraux Délégués, Stéphane DELIRY et Eric LIEURE,  
Le Secrétaire Général, Michel ROLLAND,  
Un représentant du personnel pour information.

### Organes consultatifs du personnel :

OVERLAP Groupe a mis en place une Unité Economique et Sociale, entérinée par le tribunal d'instance le 5 juin 2008.

Des élections ont été organisées en septembre 2008.

Cette instance est composée de :

- 7 délégués du personnel titulaires et de 7 suppléants
- 6 membres du comité d'entreprise titulaires et de 6 suppléants

Un Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail ainsi qu'une Commission Logement et Formation pour le groupe ont également été mis en place.



# 5 - Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe

Comptes consolidés d'OVERLAP Groupe au 31 mars 2009

## **OVERLAP Groupe**

Société Anonyme

9, rue du Moulin des Bruyères

92411 COURBEVOIE

---

### **Rapport des Commissaires aux Comptes Sur les comptes consolidés**

Vachon & Associés  
54 rue de Clichy  
75009 PARIS

Audit & Diagnostic  
160 Boulevard Haussmann  
75008 Paris

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle, B.P. 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

OVERLAP Groupe  
Société Anonyme  
9, rue du Moulin des Bruyères  
92411 COURBEVOIE

### Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2009 sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société OVERLAP Groupe, S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### 1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- Sur la note 1 Entité présentant les états financiers de l'annexe qui expose les impacts sur la comparabilité des comptes avec l'exercice précédent au cours duquel a eu lieu le rapprochement entre OVERLAP Groupe et IB Group,
- Sur les notes 5 Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12 Emprunts et endettement financier net et 10(b) Instruments financiers – risque de liquidité de l'annexe qui font état du non respect de covenants et exposent le reclassement en dettes courantes au 31 mars 2009 de l'intégralité des emprunts concernés et le risque de liquidité associé.

### Justification des appréciations

La crise financière qui s'est progressivement accompagnée d'une crise économique emporte de multiples conséquences pour les entreprises et notamment au plan de leur activité et de leur financement. Ces éléments ont été pris en considération par votre société pour apprécier le caractère approprié du principe de continuité d'exploitation retenue pour l'établissement des comptes consolidés au 31 mars 2009. Le manque de visibilité sur le futur crée des conditions spécifiques cette année pour la préparation des comptes consolidés, particulièrement au regard des estimations comptables qui sont requises en application des principes comptables. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance.

- La note 2 (d) Recours à des estimations et jugements de l'annexe mentionne les jugements et estimations significatifs retenus par la Direction, en particulier ceux relatifs à l'appréciation des écarts d'acquisition (note 9.1 de l'annexe) et aux impôts différés actifs (note 9.5 de l'annexe).  
Nos travaux ont consisté notamment à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et jugements, en particulier les prévisions de flux de trésorerie, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations et jugements par la direction, à revoir par sondages les calculs effectués par la société, et à vérifier que les notes de l'annexe donnent une information appropriée sur les hypothèses et les options retenues par la société.
- les notes 5 Gestion du risque financier – risque de liquidité, 9.12 Emprunts et endettement financier net et 10(b) Instruments financiers – risque de liquidité de l'annexe exposent le reclassement en dettes courantes de l'intégralité des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés au 31 mars 2009. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société et notamment de la norme « IAS 1 : présentation des états financiers », nous avons vérifié le caractère approprié du reclassement comptable visé ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

### 3. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juillet 2009  
Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Audit & Diagnostic

Deloitte & Associés

Bertrand VACHON

Didier MICHEL

Laurent ODOBEZ

## Situation financière

( En milliers d'Euros )		Note	Exercice clos le	
			3/31/2009 ( 12 mois )	3/31/2008 ( 11 mois )
<b>Actif</b>				
	Ecarts d'acquisition - net	9.1	13 080	13 157
	Immobilisations incorporelles - net	9.2	1 389	1 955
	Immobilisations corporelles - net	9.3	4 508	2 979
	Autres actifs financiers non courants	9.4	649	577
	Actifs d'impôts différés	9.5	7 635	7 154
	<b>Actifs non courants</b>		<b>27 261</b>	<b>25 822</b>
	<i>Actif courant</i>			
	Stocks - net	9.6	2 983	14 843
	Clients - net de provision pour dépréciation	9.7	64 156	51 646
	Impôts courants	9.8	2 379	4 400
	Autres actifs courants	9.8	10 623	9 827
	Trésorerie et équivalents de trésorerie	9.9	8 281	2 543
	<b>Actifs courants</b>		<b>88 421</b>	<b>83 259</b>
	<b>Total général actif</b>		<b>115 682</b>	<b>109 082</b>
			3/31/2009	3/31/2008
<b>Passif</b>				
	Capital social		4 705	4 748
	Réserves et bénéfices non distribués		26 545	22 474
	Actions propres détenues		(2 624)	(2 301)
	Ecarts de conversion		12	(59)
	Rémunération différée sur options		203	156
	Résultat net consolidé, part du Groupe		(1 278)	3 751
	<b>Capitaux Propres part du Groupe</b>		<b>27 562</b>	<b>28 768</b>
	Intérêts minoritaires			
	<b>Capitaux propres</b>		<b>27 562</b>	<b>28 768</b>
	Passifs financiers non-courant	9.12	2 051	3 544
	Indemnité de départ à la retraite	9.13	966	1 085
	Passifs d'impôts différés		0	1
	<b>Passifs non courants</b>		<b>3 017</b>	<b>4 630</b>
	Passifs financiers courant	9.12	24 541	15 691
	Fournisseurs d'exploitation		41 441	33 160
	Fournisseurs d'immobilisations		191	462
	Impôts courants		3 720	3 557
	Personnel et organismes sociaux		7 991	7 475
	Produits constatés d'avance	9.15	4 200	12 910
	Provisions courantes	9.16	464	712
	Autres dettes courantes	9.17	2 555	1 717
	<b>Passifs courants</b>		<b>85 103</b>	<b>75 683</b>
	<b>Total général passif</b>		<b>115 682</b>	<b>109 082</b>

Les notes font partie intégrante des comptes consolidés.

### Résultat global

( En milliers d'Euros )	Note	Exercice clos le	
		3/31/2009 ( 12 mois )	3/31/2008 ( 11 mois )
<b>Chiffre d'affaires</b>	8.1	233 095	154 552
Achats consommés		(172 611)	(108 882)
<b>Marge brute</b>		60 484	45 670
Autres produits et charges d'exploitation			
Charges externes		(11 929)	(8 980)
Personnel	8.3	(43 713)	(29 730)
Taxes		(2 748)	(1 965)
Dotations nettes aux amortissements et provisions	8.4	(1 852)	(897)
Autres produits et charges d'exploitation	8.2	159	558
<b>Résultat opérationnel courant</b>		402	4 656
Autres produits et charges opérationnels			
Autres produits opérationnels		0	0
Autres charges opérationnelles		(1)	0
<b>Résultat opérationnel</b>		401	4 656
Coût de l'endettement financier net	8.5	(2 197)	(833)
Autres produits et charges financières		128	4
<b>Résultat net avant impôts</b>		(1 668)	3 827
Charge d'impôt	8.6	390	(76)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>		(1 278)	3 751
Intérêts minoritaires			
<b>Résultat net - part du Groupe</b>		(1 278)	3 751

## Variation des capitaux propres

( En milliers d'Euros )	Nombre d'actions	Capital	Réserves	Actions détenues en propres	Résultat part du Groupe	Total GROUPE	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
<b>Situation au 30 avril 2006</b>	<b>2 303 311</b>	<b>1 152</b>	<b>4 138</b>		<b>730</b>	<b>6 020</b>	<b>(261)</b>	<b>5 758</b>
Augmentation de capital	54 955	27	401			429		429
Distribution de dividendes			(92)			(92)		(92)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			730		(730)			0
Rémunérations en actions			21			21		21
Variation de périmètre							208	208
Résultat de l'exercice					1 755	1 755	(62)	1 693
Autres écarts			121			121		121
<b>Situation au 30 avril 2007</b>	<b>2 358 266</b>	<b>1 179</b>	<b>5 320</b>		<b>1 755</b>	<b>8 254</b>	<b>(116)</b>	<b>8 138</b>
Impacts liés à l'acquisition inversée	21 381 185	3 569	16 033			19 602		19 602
Distribution de dividendes			(444)			(444)		(444)
Affectation du résultat de l'exercice précédent			1 755		(1 755)	0		0
Rémunérations en actions			104			104		104
Variation de périmètre			(116)			(116)	116	0
Actions d'auto-contrôle				(2 301)		(2 301)		(2 301)
Résultat de l'exercice					3 751	3 751		3 751
Écarts de conversion			(8)			(8)		(8)
Autres écarts			(74)			(74)		(74)
<b>Situation au 31 mars 2008</b>	<b>23 739 451</b>	<b>4 748</b>	<b>22 570</b>	<b>(2 301)</b>	<b>3 751</b>	<b>28 768</b>	<b>0</b>	<b>28 768</b>
Distribution de dividendes			(644)			(644)		(644)
Augmentation de capital	52 000	10	(10)			0		0
Affectation du résultat de l'exercice précédent			3 751		(3 751)	0		0
Rémunérations en actions			48			48		48
Destruction actions propres	(266 553)	(53)	(53)			0		0
Emprunt Obligataires OBSAAR			981			981		981
Actions d'auto-contrôle				(324)		(324)		(324)
Résultat de l'exercice					(1 278)	(1 278)		(1 278)
Écarts de conversion			12			12		12
Autres écarts						0		0
<b>Situation au 31 mars 2009</b>	<b>23 524 898</b>	<b>4 705</b>	<b>26 759</b>	<b>(2 624)</b>	<b>(1 278)</b>	<b>27 562</b>	<b>0</b>	<b>27 562</b>



### Flux de trésorerie

( En milliers d'€uros )	Exercice clos le	
	3/31/2009	3/31/2008
Résultat net consolidé	(1 278)	3 751
Dotations nettes aux amortissements et provisions	1 440	839
Charges nettes liées aux options de souscription	48	104
Charges d'intérêts sur traitement IFRS des OBSAAR	(104)	
Dérive de résultat		(2)
Plus (moins) values de cessions d'immobilisations	(4)	(4)
Coût de l'endettement financier net	2 197	833
Charges impôts (y compris impôts différés)	(390)	76
<b>Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier et impôt</b>	<b>1 908</b>	<b>5 597</b>
Impôts versés	13	(712)
Augmentation des stocks et en cours	11 861	(8 669)
Variation des clients et autres débiteurs	(11 266)	7 767
Augmentation des fournisseurs et autres créditeurs	1 153	597
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	1 761	(1 018)
<b>Flux nets de trésorerie générés par l'activité</b>	<b>3 669</b>	<b>4 579</b>
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 981)	(949)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	10	6
Investissements d'exploitation nets	(1 971)	(944)
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	(174)	(113)
Trésorerie nette des sociétés acquises pendant l'exercice	12	(6 838)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	103	355
Investissements financiers	(59)	(6 596)
<b>Flux nets liés aux opérations d'investissement</b>	<b>(2 030)</b>	<b>(7 539)</b>
Dividendes versés hors Groupe	(644)	(354)
Réduction de capital		(1 088)
Acquisition de titres d'auto-contrôle	(324)	(2 301)
Souscription d'emprunts	15 198	1 010
Remboursements d'emprunts	(5 117)	(3 751)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>	<b>9 113</b>	<b>(6 483)</b>
Incidence des variations de cours des devises	21	2
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>10 773</b>	<b>(9 442)</b>
Trésorerie d'ouverture de période	(11 180)	(1 738)
Trésorerie de clôture de période	(407)	(11 180)
<b>Variation de la trésorerie nette</b>	<b>10 773</b>	<b>(9 442)</b>

*Le coût de l'endettement financier net est exclu des flux nets générés par l'activité.*

## 1. Entité présentant les états financiers

OVERLAP Groupe S.A. est une entreprise domiciliée en France. Son siège social est situé 9, rue du Moulin des Bruyères à Courbevoie (92400).

Les états financiers consolidés de OVERLAP Groupe S.A. pour l'exercice clos le 31 mars 2009 comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe » et chacune individuellement comme « les entités du Groupe ») et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées ou sous contrôle conjoint. L'activité du Groupe consiste principalement en la vente d'infrastructures informatiques dédiées aux grandes entreprises notamment les grands systèmes et des prestations de services liées.

Le 22 novembre 2007, les assemblées générales des actionnaires des sociétés OVERLAP Groupe SA et IB Group SA ont approuvé l'opération de fusion entre les deux entités. En rémunération des actifs et passifs apportés par OVERLAP Groupe SA, IB Group SA a émis plus de titres que ceux constituant son capital avant l'opération. En conséquence, OVERLAP Groupe SA a pris le contrôle d'IB Group SA. Au niveau économique et comptable, cette opération s'interprète comme une acquisition inversée, conformément à la norme IFRS 3 (paragraphe B3 à B15). Après le regroupement de ces entreprises, OVERLAP Groupe détient le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles des sociétés regroupées.

Conformément à la norme IFRS 3 § B7 traitant des acquisitions inversées, les états financiers consolidés qui doivent être publiés pour l'entité fusionnée sont les états financiers consolidés historiques de la société OVERLAP Groupe.

En conséquence, l'exercice comptable 2007-2008 de la société OVERLAP Groupe SA a eu une durée exceptionnelle de 11 mois. L'exercice d'OVERLAP Groupe SA clos le 31 mars 2008 prenait en compte :

- 11 mois d'activité de la société OVERLAP Groupe et de ses filiales OVERLAP, HEXALIS, OVERLAP Réseaux, EXTERINFO, ADITU et SNC,
- 4 mois d'activité des sociétés IB Group, MIBS et MIS Suisse.

L'exercice 2008-2009 clos le 31 mars 2009 a une durée de 12 mois. La comparabilité des comptes avec l'exercice précédent s'en trouve donc altérée.

## 2. Bases de préparation

### (a) Déclaration de conformité

Les comptes consolidés du Groupe OVERLAP sont établis selon les normes IFRS (International Financing Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union Européenne et publiées par l'IASB (International Accounting Standards Boards) au 31 mars 2009.

La base de préparation des informations financières résultent en conséquence :

- de l'application de toutes normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne au 31 mars 2009 ;
- de l'application de la norme IAS 1 sur la présentation des états financiers ;
- de l'application de la norme IFRS 7 sur la gestion des risques.

Il n'a par ailleurs été identifié aucun élément de nature à remettre en question le principe de continuité d'exploitation préconisé par IAS 1.

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée, pour la préparation de ses états financiers consolidés, des normes, amendements et interprétations suivants :

- IFRS 8 « Secteurs opérationnels », qui introduit « l'approche de la direction » pour établir l'information sectorielle, applicable pour les exercices ouverts au 1er janvier 2009 ; le Groupe n'anticipe pas d'impact particulier à l'application de cette norme ;
- IAS 23 révisée « Coûts d'emprunt », applicable à compter du 1er janvier 2009 ; Le Groupe n'a pas encore évalué les impacts liés à l'application de cette norme et interprétation.

L'application des normes :

- IFRIC 11 « IFRS 2- Transactions intragroupe basées sur des actions » ;
- IFRIC 12 « Accords de concession de services » ;
- IFRIC 13 « Programmes de fidélisation des clients » ;
- IFRIC 14 « IAS 19- Plafonnement d'un actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction » ;

n'ont eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 juin 2009.

### (b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des instruments financiers dérivés, évalués à la juste valeur.

**(c) Monnaie fonctionnelle et de présentation**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro qui est la monnaie fonctionnelle de la Société. Toutes les données financières présentées en euro sont arrondies au millier d'euros le plus proche.

**(d) Recours à des estimations et aux jugements**

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement et de toutes périodes ultérieures affectées.

Plus spécifiquement, les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations et les jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables, qui ont l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers, sont incluses dans les notes suivantes :

- Note 3 (c) – valorisation des instruments financiers,
- Note 3 (g) – classification des contrats de location,
- Note 7 – regroupement d'entreprises,
- Note 9.1. – écarts d'acquisition,
- Note 9.2. – autres immobilisations incorporelles,
- Note 9.5. – impôts différés,
- Note 9.12. - l'évaluation de la dette Obsaar,
- Note 9.13 – avantages au personnel,
- Note 9.14. – paiements en actions,
- Note 9.16. - provisions pour risques, notamment les provisions pour litiges,
- Note 9.17. – autres dettes courantes.

Ces estimations sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement, notamment celles liées à la crise économique et financière, et peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent, ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

**3. Principales méthodes comptables****(a) Principes de consolidation****(i) Filiales**

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités. Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables sont pris en considération. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse. Les méthodes comptables des filiales sont modifiées quand nécessaire pour les aligner sur celles adoptées par le Groupe.

**(ii) Activités contrôlées conjointement**

Les sociétés en co-entreprises dans lesquelles OVERLAP Groupe S.A. est lié par un pacte d'actionnaire aboutissant à un contrôle conjoint de la société, sont consolidées par la méthode de l'intégration proportionnelle.

**(iii) Transactions éliminées dans les états financiers consolidés**

Les soldes bilanciaux et les transactions, les produits et les charges résultant des transactions intragroupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

**(b) Monnaie étrangère**

Les actifs et les passifs d'une activité à l'étranger, y compris l'écart d'acquisition et les ajustements de juste valeur découlant de l'acquisition, sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis en euros en utilisant les cours de changes moyens.

Les écarts de change résultant des conversions sont comptabilisés en capitaux propres. Ces écarts sont comptabilisés en réserve de conversion. Lorsqu'une activité à l'étranger est cédée, pour tout ou partie, la quote-part afférente des écarts comptabilisés en réserve de conversion est transférée en résultat.

**(c) Instruments financiers****(i) Actifs et passifs financiers non dérivés**

Les instruments financiers non dérivés comprennent les placements dans des instruments de capitaux propres et les titres d'emprunts, les créances et autres débiteurs, la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les prêts et emprunts, et les fournisseurs et autres créditeurs.

Les instruments financiers non dérivés sont comptabilisés initialement à la juste valeur, majorés, pour les instruments qui ne sont pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des coûts de transaction directement attribuables.

- *Créances clients*

Les créances clients sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances identifiées comme douteuses font l'objet d'une provision spécifique, déterminée au cas par cas sur une appréciation individuelle, en fonction des garanties et des risques estimés.

Le Groupe s'adresse pour certains de ses clients à une société d'affacturage, pour financer et recouvrer une partie de ses créances clients. La cession des créances en factoring n'entraîne pas suppression du risque de contrepartie et est en conséquence retraitée en compte clients en consolidation. Un fonds de garantie est constitué sur la base d'un pourcentage de l'encours des créances transférées. En cas d'insolvabilité des clients pour lesquels les créances ont été transférées au factor, celui-ci a la possibilité de mettre en jeu la garantie. Les droits contractuels aux flux de trésorerie sont donc conservés.

De la même manière, les avances de trésorerie consenties par le factor sont comptabilisées en augmentation des dettes financières à court terme.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

La comptabilisation des produits et charges financiers est analysée en note 3(o).

- *Actifs financiers disponibles à la vente*

Le Groupe ne détient aucun actif financier disponible à la vente.

- *Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat*

Le Groupe ne détient aucun actif financier à réévaluer à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

**(ii) Instruments financiers dérivés**

Le Groupe ne détient aucun instrument financier dérivé visant à couvrir son exposition au risque de change et de taux d'intérêt.

**(iii) Instruments financiers composés**

En date du 29 décembre 2008, le Groupe a émis un emprunt obligataire (O.B.S.A.A.R.) qui confère au porteur de bons un nombre de droit déterminé de souscription d'actions.

La composante « passif » de l'instrument financier composé est initialement comptabilisée à la juste valeur qu'aurait un passif analogue non assorti de ce bon de souscription. La composante « capitaux propres » initialement comptabilisée correspond à la différence entre la juste valeur de l'instrument financier composé dans sa globalité et la juste valeur de la composante « passif ».

Les coûts de transaction directement attribuables sont affectés aux composantes « passif » et « capitaux propres » en fonction de leur affectation, et à défaut au prorata de la valeur comptable initiale.

Après sa comptabilisation initiale, la composante « passif » de l'instrument financier composé est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt de référence étant variable, le taux d'intérêt effectif sera revu à chaque clôture.

La composante « capitaux propres » de l'instrument financier composé n'est pas réévaluée après sa comptabilisation initiale.

Les intérêts liés aux passifs financiers sont comptabilisés au compte de résultat.

**(iv) Impôt différé**

L'impôt différé est déterminé et comptabilisé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé : la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable, et les différences temporelles liées à des participations dans des filiales et des co-entreprises dans la mesure où il est probable qu'elles ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. De plus, l'impôt différé n'est pas comptabilisé en cas de différence temporelle imposable générée par la comptabilisation initiale d'un écart d'acquisition.

Les actifs et passifs d'impôt différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé et le passif réglé, sur la base des réglementations fiscales qui ont été adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur des entités imposables différentes, mais qui ont l'intention de régler les actifs et les passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net ou de réaliser les actifs et de régler les passifs d'impôt simultanément.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels la différence temporelle correspondante pourra être imputée. Les actifs d'impôt différé sont examinés à chaque date de clôture et sont réduits dans la proportion où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible. Ces impôts différés ne font pas l'objet d'actualisation.

### (d) Capital

#### Actions ordinaires

Les actions ordinaires sont classées en tant qu'instruments de capitaux propres. Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'options sur actions sont comptabilisés en déduction des capitaux propres, nets d'impôt.

#### Rachat d'instruments de capitaux propres (actions propres)

Si le Groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée y compris les coûts directement attribuables est comptabilisé net d'impôt, en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.

Lorsque les actions propres sont vendues ou remises en circulation, le montant reçu est comptabilisé en augmentation des capitaux propres, et le solde positif ou négatif de la transaction est transféré en majoration ou minoration des résultats non distribués.

### (e) Immobilisations corporelles

#### (i) Comptabilisation et évaluation

Une immobilisation corporelle est évaluée à son coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Le coût d'acquisition comprend les dépenses directement attribuables à l'acquisition de l'actif.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisations corporelles distinctes.

Les profits et pertes sur cession d'immobilisations corporelles sont déterminés en comparant le produit de cession avec la valeur comptable de l'immobilisation et sont comptabilisés pour leur valeur nette, dans les « autres produits » du compte de résultat.

#### (ii) Amortissement

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle. Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité à moins que le Groupe ait une certitude raisonnable qu'il deviendra propriétaire à la fin du contrat de location.

Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Agencements des locaux et installations	Linéaire	10 ans
Mobiliers, Matériels de bureau et informatique	Linéaire	3 à 5 ans

Les modes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont revus à chaque clôture.

### (f) Immobilisations incorporelles

#### (i) Ecarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises.

##### • Acquisitions réalisées à compter du 1er mai 2005

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu à compter du 1er mai 2005, l'écart d'acquisition représente la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. Lorsqu'il en résulte une différence négative (écart d'acquisition négatif), elle est comptabilisée immédiatement en résultat.

##### • Acquisitions d'intérêts minoritaires

L'écart d'acquisition résultant de l'acquisition d'intérêts minoritaires d'une filiale représente la différence entre le coût de l'investissement complémentaire et la valeur comptable des actifs nets acquis à la date d'échange.

##### • Evaluation ultérieure

L'écart d'acquisition est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins du test de dépréciation annuel, les écarts d'acquisitions sont affectés aux unités génératrices de trésorerie du Groupe.

#### (ii) Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe, ayant une durée d'utilité finie, sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Pour les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe et ayant une durée d'utilité indéfinie, un test de dépréciation est réalisé à la date de clôture de chaque exercice.

#### (iii) Recherche et développement

Les dépenses de recherche supportées en vue d'acquiesir une compréhension et des connaissances scientifiques ou techniques nouvelles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

De par son activité, le Groupe ne réalise aucune dépense de recherche ni de développement.

#### (iv) Dépenses ultérieures

Les dépenses ultérieures relatives aux immobilisations incorporelles sont activées seulement si elles augmentent les avantages économiques futurs associés à l'actif spécifique correspondant. Les autres dépenses, y compris les dépenses portant sur des marques générées en interne, sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

**(v) Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, autres que l'écart d'acquisition, dès qu'elles sont prêtes à être mise en service. Les durées d'utilité estimées pour la période en cours et la période comparative sont les suivantes :

Nature	Méthode	Durée
Logiciels	Linéaire	1 à 6 ans

**(g) Actifs loués**

Les contrats de location ayant pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Dans ce cas, lors de la comptabilisation initiale, l'actif loué est comptabilisé pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Après comptabilisation initiale, l'actif est comptabilisé selon la méthode comptable applicable à ce type d'actif.

Dans le cas de contrats de crédit-bail adossé, le Groupe cède les biens loués à un financeur. Le contrat mis en place entre le financeur et le Groupe est un contrat de crédit-bail (sans option d'achat) dans lequel le Groupe a la possibilité de céder l'actif financé. L'acquéreur paye directement OVE-SYS, qui verse des loyers à son tour au financeur. Le Groupe assume seul le risque de défaillance de son client ainsi que le risque de délais de paiements.

Les contrats de crédit-bail adossé ne transfert pas la propriété juridique des droits aux flux de trésorerie de la créance. La société garde le risque de délai de paiement et de défaillance de son client.

Le Groupe a retenu les retraitements comptables suivants pour les contrats de crédit-bail adossé : le montant de la dette financière (non décomptabilisée) correspond à l'actualisation des loyers et de la valeur résiduelle contractuelle prévue au contrat de refinancement. Le taux d'actualisation est celui du contrat de crédit bail.

La créance financière constatée à l'actif est égale à la dette financière.

Les montants des retraitements des contrats de location refinancés a conduit à la comptabilisation de créances et de dettes financières pour un total de 1.842 K€.

	En cours au 31.03.2009	dont valeur résiduelle	
		actualisée	non actualisée
Logiciels	1842	0	0

Tout autre contrat de location est un contrat de location simple. Les actifs loués ne sont pas, dans ce cas, comptabilisés au bilan du Groupe.

**(h) Stocks**

• *Matériel neuf*

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des re-mises.

• *Matériel d'occasion*

Ce matériel est valorisé par lot en fonction des coûts d'achats donnés à chacun des sous-constituants.

• *Matériel de maintenance*

Ce matériel est valorisé au coût d'achat diminué des re-mises. Il est destiné à servir de pièce de rechange pour nos clients.

**(i) Dépréciation**

**(i) Stocks**

Les stocks sont dépréciés, le cas échéant, afin de les ramener à leur valeur nette probable de réalisation. En général, les dépréciations sont progressives en fonction notamment de l'ancienneté du matériel.

**(ii) Actifs financiers**

Un actif financier est examiné à chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication objective de perte de valeur. Le Groupe considère qu'un actif financier est déprécié s'il existe des indications objectives qu'un ou plusieurs événements ont eu un impact négatif sur les flux de trésorerie futurs estimés de l'actif.

La perte de valeur d'un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre sa valeur comptable et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine des actifs financiers.

Un test de dépréciation est réalisé, sur une base individuelle, pour chaque actif financier significatif. Les autres actifs sont testés par groupes ayant des caractéristiques de risques de crédit similaires.

Les pertes de valeur sont comptabilisées en résultat.

La perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation.

Pour les actifs financiers évalués au coût amorti qui représentent des titres d'emprunts, la reprise est comptabilisée en résultat.

**(iii) Actifs non financiers**

Les valeurs comptables des actifs non financiers du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.



Pour les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée ou qui ne sont pas encore prêtes à être mises en service, la valeur recouvrable est estimée à chaque date de clôture d'exercice.

Le Groupe OVERLAP considère que chaque entité du Groupe constitue une unité génératrice de trésorerie. La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie correspond à sa valeur d'utilité. Pour apprécier la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont actualisés au taux, avant impôt, qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif. L'écart d'acquisition consécutif à un regroupement d'entreprises est, pour les besoins des tests de dépréciation, affecté aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans le compte de résultat.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'une unité génératrice de trésorerie est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'unité génératrice de trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un écart d'acquisition ne peut pas être reprise. Pour les autres actifs, le Groupe apprécie à chaque date de clôture s'il existe une indication que des pertes de valeurs comptabilisées au cours de périodes antérieures aient diminué ou n'existent plus. Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

#### (j) Avantages du personnel

En fonction des pays dans lequel le Groupe exerce son activité, les salariés peuvent percevoir des indemnités lors de leur départ à la retraite.

Les engagements correspondants sont comptabilisés en fonction des droits acquis par les bénéficiaires sous forme de provisions.

Il s'agit de régimes à prestations définies. Un régime à prestations définies est un régime d'avantages postérieurs à l'emploi autre qu'un régime à cotisations définies. L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime

en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures ; ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle. Les coûts des services passés non comptabilisés et la juste valeur des actifs du régime sont ensuite déduits.

Le taux d'actualisation est égal au taux d'intérêt, à la date de clôture, des obligations de première catégorie ayant une date d'échéance proche de celle des engagements du Groupe et qui sont libellées dans la même monnaie que le paiement des prestations. Les calculs sont effectués tous les ans en utilisant la méthode des unités de crédit projetées. Lorsque les calculs de l'obligation nette conduisent à un actif pour le Groupe, le montant comptabilisé au titre de cet actif ne peut pas excéder le total (i) du coût des services passés non comptabilisés et (ii) de la valeur actualisée de tout remboursement futur du régime ou de diminutions des cotisations futures du régime.

Lorsque les avantages du régime sont améliorés, la quote-part des avantages complémentaires relatifs aux services passés rendus par les membres du personnel est comptabilisée en charges selon un mode linéaire sur la durée moyenne restant à courir jusqu'à ce que les droits correspondants soient acquis au personnel. Si les droits à prestations sont acquis immédiatement, le coût des avantages est comptabilisé immédiatement dans le compte de résultat. Le Groupe comptabilise immédiatement en résultat la totalité des écarts actuariels au titre de régimes à prestations définies.

#### (i) Indemnités de fin de contrat de travail

Les indemnités de fin de contrat de travail sont comptabilisées en charges lorsque le Groupe est manifestement engagé, sans possibilité réelle de se rétracter, dans un plan formalisé et détaillé soit de licenciements avant la date normale de départ à la retraite, soit d'offres encourageant les départs volontaires en vue de réduire les effectifs. Les indemnités de départs volontaires sont comptabilisées en charges si le Groupe a effectué une offre encourageant les départs volontaires, qu'il est probable que cette offre sera acceptée et que le nombre de personnes qui accepteront l'offre peut être estimé de façon fiable.

#### (ii) Avantages à court terme

Les obligations au titre des avantages à court terme sont évaluées sur une base non actualisée et comptabilisées lorsque le service correspondant est rendu.

Un passif est comptabilisé pour le montant que le Groupe s'attend à payer au titre des plans d'intéressement et des primes réglés en trésorerie à court terme si le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite d'effectuer ces paiements en contrepartie de services passés rendus par le membre du personnel et que l'obligation peut être estimée de façon fiable.

### (iii) Paiements en actions

La juste valeur déterminée à la date d'attribution des options accordées aux membres du personnel est comptabilisée en charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. Le montant comptabilisé en charges est ajusté pour refléter le nombre réel des options acquises.

La juste valeur du montant à régler à un membre du personnel au titre des droits à l'appréciation d'actions, qui sont réglés en trésorerie, est comptabilisée en charges en contrepartie d'une augmentation de passif, sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent le droit au règlement de manière définitive. Le passif est réévalué à chaque date de clôture ainsi qu'à la date de règlement. Toute variation de la juste valeur du passif est comptabilisée en charges de personnel.

### (k) Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, que l'obligation peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation. Le montant de la provision est déterminé en actualisant les flux de trésorerie futurs attendus au taux, avant impôt, reflétant les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à ce passif.

### (l) Produits

#### (i) Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont évalués à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Les produits sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, que la recouvrabilité de la contrepartie est probable, que les coûts encourus ou à encourir associés et le retour possible des marchandises peuvent être évalués de façon fiable, que le Groupe n'est plus impliqué dans la gestion des biens et que le montant des produits peut être évalué de façon fiable.

Le transfert des risques et avantages est apprécié en fonction des termes des contrats de vente.

#### (ii) Prestations de services

Les produits provenant des prestations de services sont comptabilisés en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture. Le degré d'avancement est évalué par référence aux travaux exécutés.

### (iii) Commissions perçues

Lorsque le Groupe agit en qualité d'agent plutôt qu'en tant que mandant dans une transaction, les produits comptabilisés correspondent au montant net des commissions perçues par le Groupe.

### (m) Subventions publiques

Les subventions publiques sont présentées initialement en produits différés lorsqu'il existe une assurance raisonnable qu'elles seront reçues et que le Groupe se conformera aux conditions attachées à ces subventions. Les subventions qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en résultat sur la période au cours de laquelle les charges sont comptabilisées. Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont comptabilisées en résultat de façon systématique sur la durée d'utilité de l'actif.

### (n) Paiements au titre des contrats de location

Les paiements au titre de contrats de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat de location. Les avantages reçus font partie intégrante du total net des charges locatives et sont comptabilisés en charges sur la durée du contrat de location.

Les paiements minimaux au titre d'un contrat de location-financement sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant à appliquer au solde de la dette restant dû. Les paiements conditionnels sont comptabilisés en modifiant les paiements minimaux sur la durée restant à courir du contrat lorsque l'ajustement du montant du loyer est confirmé.

### (o) Produits et charges financiers

Les escomptes obtenus des fournisseurs, comptabilisés en produits financiers dans les comptes individuels, sont reclassés en résultat d'exploitation en diminution du poste « achats consommés ».

Les produits financiers comprennent les intérêts sur les placements, les dividendes et les augmentations de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés en résultat lorsqu'ils sont acquis. Les dividendes sont comptabilisés en résultat dès que le Groupe acquiert le droit à percevoir les paiements.

Les charges financières comprennent les intérêts sur les emprunts, les diminutions de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Tous les coûts de l'exercice relatifs aux emprunts sont comptabilisés en résultat.

Les profits et pertes de change sont enregistrés pour leur montant net.



### (p) Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est (i) le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et (ii) tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt supplémentaire qui résulte de la distribution de dividendes est comptabilisé lorsque les dividendes à payer sont comptabilisés au passif.

### (q) Résultat par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours la période. Le résultat par action dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent les obligations convertibles et les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

### (r) Information sectorielle

Un secteur est une composante distincte du Groupe qui est engagée soit dans la fourniture de produits ou de services dans un environnement économique particulier (secteur géographique), soit dans la fourniture de produits ou services liés (secteur d'activité), et qui est exposé à des risques et une rentabilité différents de ceux des autres secteurs.

L'organisation interne du Groupe, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du Groupe.

## 4. Détermination de la juste valeur

Un certain nombre de méthodes comptables et d'informations, principalement dans le cadre de regroupement d'entreprises, nécessitent de déterminer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. Les justes valeurs ont été déterminées pour des besoins d'évaluation ou d'informations à fournir, selon les méthodes suivantes. Des informations complémentaires sur les hypothèses retenues pour déterminer les justes valeurs sont indiquées, le cas échéant, dans les notes spécifiques à l'actif ou au passif concerné.

### (a) Immobilisations incorporelles

La juste valeur des brevets et marques acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises repose sur les paiements actualisés de redevances estimés qui ont été évités du fait de l'acquisition du brevet ou de la marque. La juste valeur des autres immobilisations incorporelles repose sur les flux de trésorerie actualisés attendus de l'utilisation et de la vente éventuelle des actifs.

### (b) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles comptabilisées suite à un regroupement d'entreprises repose sur les valeurs de marché. La valeur de marché d'un immeuble est le montant estimé auquel cet actif pourrait être échangé à la date de l'évaluation, après des actions de marketing appropriées, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale, en dehors de toute contrainte particulière. La valeur de marché des installations, équipements et agencements repose sur les prix de marché affichés pour des éléments similaires.

### (c) Stocks

La juste valeur des stocks acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises est déterminée sur la base des prix de vente estimés dans le cours normal de l'activité, diminués des coûts estimés d'achèvement et de vente, et d'une marge raisonnable pour rémunérer l'effort requis pour achever et vendre les stocks.

Une éventuelle provision pour dépréciation est constituée pour couvrir tout excédent de la valeur comptable par rapport à la valeur nette de réalisation ou en l'absence de perspective d'utilisation.

**(d) Placement en titres de capitaux propres et d'emprunts**

La juste valeur des instruments financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, des placements détenus jusqu'à leur échéance et des actifs financiers disponibles à la vente est déterminée par référence à leur cours acheteur coté à la date de clôture. La juste valeur des placements financiers détenus jusqu'à leur échéance est déterminée uniquement pour les besoins de l'information financière.

**(e) Passifs financiers non dérivés**

La juste valeur, qui est déterminée pour les besoins des informations à fournir, repose sur la valeur des flux de trésorerie futurs générés par le remboursement du principal et des intérêts, actualisée aux taux d'intérêt du marché à la date de clôture. S'agissant de la composante « dette » des obligations à bons de souscription en actions, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence au taux contractuel en vigueur à la date de l'arrêté des comptes. En raison de sa variabilité, ce taux d'intérêt fera l'objet d'une ré-estimation à chaque arrêté des comptes jusqu'à l'extinction de la « composante dette ».

Pour les contrats de location-financement, le taux d'intérêt du marché est déterminé par référence à des contrats de location similaires.

**(f) Transactions dont le paiement est fondé sur des actions**

Dans le cadre de sa politique salariale, le Groupe a mis en place des plans de stock options. Ces titres sont des droits d'acquisition d'actions de la société à un prix fixé à l'avance à une date ou une période déterminée, consentis à tout ou partie des salariés (ou mandataires sociaux).

La juste valeur des droits à l'appréciation d'actions est évaluée selon la formule de Black & Scholes.

Les données nécessaires à l'évaluation comprennent le prix des actions à la date d'évaluation, le prix d'exercice de l'instrument, la volatilité attendue (basée sur la volatilité moyenne pondérée historique, ajustée des modifications attendues consécutives à des informations publiques disponibles), la durée de vie moyenne pondérée des instruments (basée sur l'expérience et le comportement général des porteurs d'option), les dividendes attendus et le taux d'intérêt sans risque (basé sur les obligations d'Etat). Les conditions de service et de performance attachées aux transactions, qui ne sont pas des conditions de marché, ne sont pas prises en compte dans l'évaluation de la juste valeur.

## 5. Gestion du risque financier

Le Groupe est exposé aux risques suivants liés à l'utilisation d'instruments financiers :

- risque de crédit,
- risque de liquidité,
- risque de marché.

Cette note présente des informations sur l'exposition du Groupe à chacun des risques ci-dessus, ses objectifs, sa politique et ses procédures de mesure et de gestion des risques, ainsi que sa gestion du capital. Des informations quantitatives figurent à d'autres endroits dans les états financiers consolidés.

Il incombe au Conseil d'Administration de définir et superviser le cadre de la gestion des risques du Groupe. Le contrôle, la mesure et la supervision des risques financiers sont sous la responsabilité de la fonction financière, tant au niveau de chaque société qu'au niveau du Groupe.

La politique de gestion des risques du Groupe a pour objectif d'identifier et d'analyser les risques auxquels le Groupe doit faire face, de définir les limites dans lesquelles les risques doivent se situer et les contrôles à mettre en œuvre, afin de gérer les risques et de veiller au respect des limites définies. La politique et les systèmes de gestion des risques sont régulièrement revus afin de prendre en compte les évolutions des conditions de marché et des activités du Groupe. Le Groupe, par ses règles et procédures de formation et de gestion, vise à développer un environnement de contrôle rigoureux et constructif dans lequel tous les membres du personnel ont une bonne compréhension de leurs rôles et de leurs obligations.

La Direction veille à l'application par les managers des entités de la politique et des procédures de gestion des risques du Groupe, et examine l'adéquation du cadre de gestion des risques avec les risques auxquels le Groupe doit faire face. La Direction est assistée dans son rôle de surveillance par le contrôle de gestion, lequel assure un contrôle régulier des informations financières transmises par les filiales.

Ces procédures sont appliquées de manière uniforme en raison de la mutualisation et de la centralisation des équipes informatiques et financières au sein de la holding.

Toutes les décisions d'ordre stratégique sur la politique de couverture des risques financiers relèvent de la direction financière du Groupe.

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

- *Clients et autres débiteurs*

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Environ 40% des produits du Groupe se rattachent à des ventes avec ses 20 premiers clients. Il n'y a pas non plus de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

La Direction a défini une politique de crédit au terme de laquelle la solvabilité de chaque nouveau client fait l'objet d'une analyse individuelle avant qu'il ne puisse bénéficier des conditions de paiement et de livraison usuelles dans le Groupe. Pour ce faire, le Groupe a recours à des notations externes, lorsqu'elles sont disponibles, et, dans certains cas, à des références bancaires. Pour une certaine typologie de clientèle, le Groupe a recours à une société d'assurance crédit, laquelle garantit un niveau d'encours maximum déterminé par client. Des limites aux prises de commandes sont fixées pour chaque client au delà desquelles l'accord préalable de la Direction est requis. Ces limites sont revues régulièrement. Les clients qui ne satisfont pas aux exigences du Groupe en matière de solvabilité ne peuvent conclure des transactions avec le Groupe que dans le cas où ils règlent d'avance (tout au moins partiellement).

Le Groupe a subi peu de pertes sur cette période. Pour les besoins du suivi du risque de crédit, les clients sont regroupés en fonction de leurs profils de crédit (antériorité et existence de difficultés financières antérieures). Les clients qui sont identifiés comme étant à «risque élevé» sont soumis à des mesures restrictives, et pour lesquels les ventes futures doivent être soumises par avance à l'accord de la Direction.

Les ventes d'infrastructure sont assorties de clauses de réserve de propriété, afin qu'en cas d'impayé le Groupe dispose d'une sûreté. S'agissant des créances clients et autres débiteurs, le Groupe ne demande pas de garantie spécifique.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Cette dépréciation correspond à des pertes spécifiques (encourues) liées à des risques significatifs individualisés.

- *Placements*

Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides. La Direction ne s'attend donc pas à ce qu'une contrepartie fasse défaut.

- *Garanties*

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité.

### Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Le Groupe suit avec attention le coût de ses produits et services ce qui l'aide à gérer ses besoins en flux de trésorerie. Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

Compte tenu de la levée de fonds de 12 millions d'euros par le biais de son opération O.B.S.A.A.R. réalisée fin décembre 2008, le Groupe ne recourt plus à ses lignes de crédit à court terme (facilité de caisses et cessions de créances).

Cet emprunt est assorti de d'engagements et de contraintes de respect de ratios, ci-après « covenants », dont le non respect pourrait entraîner l'exigibilité anticipée du prêt.

Il s'agit :

- du ratio de fonds propres : l'endettement financier net rapporté à la situation nette comptable de être inférieur ou égale à 1 ;
- du ratio de couverture : les charges financières nettes rapportées à l'excédent brut d'exploitation doit être inférieur ou égale à 0,3 ;
- de l'endettement à terme rapporté à la capacité d'auto-financement qui doit être inférieur ou égale à 4 ;
- de l'endettement financier net rapporté à l'excédent brut d'exploitation qui doit être inférieur à 3,5.

Au cours du mois de mars 2009, la direction anticipant une baisse de la rentabilité du Groupe sur cet exercice 2008-2009, a alerté son pool bancaire de l'éventuel non respect de ces ratios. Le pool bancaire a confirmé au Groupe, par écrit, sa compréhension de cette éventualité et a proposé d'attendre l'arrêt définitif des comptes de cet exercice par le Conseil d'Administration, pour que lui soit présenté le calcul définitif de ces ratios en vue de leur révision, et de statuer sur la non exigibilité anticipée des obligations.

Compte tenu du non respect des ratios précités à la clôture de l'exercice, et en application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008, un reclassement de la dette obligataire, inscrite en passif non courant pour 8.641 K€, a été affectée en passif courant au 31 mars 2009, tel que précisé dans la note 9.12. de l'annexe aux comptes consolidés.

### Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables, tout en optimisant le couple rentabilité / risque.

- *Risque de change*

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes et les achats qui sont libellés dans une monnaie autre que les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe, i.e. essentiellement l'euro (€) mais également le franc suisse (CHF). Les monnaies dans lesquelles ces transactions sont essentiellement libellées sont l'euro et le franc suisse (CHF).

Au regard de l'importance des transactions en devises et des fluctuations portant sur les devises concernées, aucune position de couverture n'est jugée nécessaire.

Pour tous les autres actifs et passifs monétaires libellés dans une monnaie étrangère, le Groupe s'assure que son exposition nette est maintenue à un niveau acceptable, et, si nécessaire, achèterait ou vendrait des devises au comptant afin d'ajuster les déséquilibres passagers.

L'investissement du Groupe dans sa filiale suisse n'est pas couvert dans la mesure où le Groupe considère que la position de change correspondante est à long-terme par nature.

- *Risque de taux d'intérêt*

Jusqu'à la mise en place de la dette O.B.S.A.A.R., le Groupe avait adopté une politique visant à limiter l'exposition aux variations des taux d'intérêt des emprunts par la mise en place d'emprunts à taux fixes. A la clôture, ces emprunts représentaient environ 79% du montant total emprunté (dette O.B.S.A.A.R. exclue). En outre, les taux des emprunts à taux variable sont limités à la hausse durant toute leur durée.

Les intérêts servis pour la part obligataire de l'emprunt O.B.S.A.A.R. font l'objet d'une rémunération au taux euribor 3 mois diminué de 1,51 point.

A la clôture, le taux de référence est de 1,51% l'an, avant prise en compte de la minoration de la marge brute de 1,51 point.

Afin de se couvrir des variations futures de ce taux d'intérêt, et de maintenir l'avantage du faible coût de cette dette, le Groupe étudie l'opportunité de contracter des swaps de taux d'intérêt.

### Gestion du capital

La politique du Groupe consiste à maintenir une base de capital solide, afin de préserver la confiance des investisseurs, des créanciers et du marché et de soutenir le développement futur de l'activité. Le Conseil d'Administration prête attention au rendement des capitaux propres défini comme étant le résultat opérationnel divisé par les capitaux propres totaux (excluant les intérêts minoritaires). Il veille également au niveau des dividendes versés aux porteurs d'actions ordinaires.

A ce jour, les membres du personnel détiennent 11,7% des actions ordinaires ou un peu moins de 15% dans l'hypothèse où toutes les options sur actions en circulation seraient définitivement acquises et/ou exercées.

Au 31 mars 2009, la rentabilité opérationnelle des capitaux propres est de 1,9% à la fin de l'exercice 2007-2008, elle était de 16%. Le taux d'intérêt moyen pondéré sur les emprunts portant intérêt (à l'exclusion des passifs à intérêts implicites) était de 4,76% au 31 mars 2009, de 4,33% au 31 mars 2008 et de 5,67% au 30 avril 2007.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2008 a décidé d'annuler les 266 553 actions auto détenues suite au programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte de la société IB Group S.A., au cours de sa séance du 24 mai 2000.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 novembre 2007 a approuvé la 4<sup>ème</sup> résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

- Nombre de titres rachetés au 31 mars 2009 : 2.290.384
- Prix moyen des titres rachetés : 1,156 €
- Coût de réalisation du programme : 2.647.852,18 euros
- Pourcentage de capital auto-détenu à ce titre, à fin mars 2009 : 9,74% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : 20 000
- Nombre de titres auto détenus : 2.270.384

Durant l'exercice, le Groupe n'a pas modifié autrement sa politique en matière de gestion du capital. Ni la société, ni ses filiales, ne sont soumises, en vertu de règles extérieures, à des exigences spécifiques en matière de capital.

## 6. Information sectorielle

Selon « l'approche de la direction », le Groupe présente l'information sectorielle suivante :

- infrastructures et services d'intégration liés ;
- prestations de services ;
- financement.

L'information sectorielle répond aux principes de la communication d'une information financière sectorielle, d'une information sur les différentes lignes de produits et de services que propose une entité et sur les différentes zones géographiques.

L'organisation interne du Groupe OVERLAP, l'analyse de sa rentabilité et de ses risques conduisent à présenter les secteurs d'activité en tant que premier niveau d'information sectorielle. Le deuxième niveau d'information sectorielle, par zone géographique, n'est pas applicable car la France représente la quasi intégralité de l'activité du Groupe.

(en milliers d'euros)	Infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09 (12 mois)	31/03/08 (11 mois)
Ecart d'acquisition net	8 988	8 988	3 879	3 956	213	213	0				13 080	13 157
Immobilisations incorporelles nettes	1 228	1 703	161	251	0	0	0	0			1 389	1 955
Immobilisations corporelles nettes	3 767	2 452	679	520	58	2	3	4			4 508	2 979
Autres actifs financiers courants	607	530	41	47	0	0	0	0			649	577
Impôts différés actifs - nets	6 718	6 363	706	610	45	41	165	141			7 635	7 154
<b>Actifs non courants</b>	<b>21 309</b>	<b>20 037</b>	<b>5 467</b>	<b>5 384</b>	<b>316</b>	<b>256</b>	<b>168</b>	<b>146</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 261</b>	<b>25 822</b>
<b>Actifs courants</b>	<b>69 525</b>	<b>76 012</b>	<b>6 519</b>	<b>6 619</b>	<b>119</b>	<b>499</b>	<b>13 559</b>	<b>7 683</b>	<b>(1 301)</b>	<b>(7 553)</b>	<b>88 421</b>	<b>83 259</b>
<b>Total général actif</b>	<b>90 834</b>	<b>96 049</b>	<b>11 986</b>	<b>12 003</b>	<b>436</b>	<b>755</b>	<b>13 727</b>	<b>7 829</b>	<b>(1 301)</b>	<b>(7 553)</b>	<b>115 682</b>	<b>109 082</b>

(en milliers d'euros)	Infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Holding		Intersecteur		Consolidé	
	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09 (12 mois)	31/03/08 (11 mois)
Capital social							4 705	4 748			4 705	4 748
Primes d'émission							1 324	573			1 324	573
Réserves liées au capital							6 538	618			6 538	618
Réserves consolidées - part du Groupe	15 056	15 548	219	2 503	224	153	789	934			16 288	19 138
Ecarts de conversion	(15)	(8)	(0)	(51)	0		0				(15)	(59)
Résultat net consolidé - part du Groupe	(1 192)	2 570	(143)	116	64	111	(7)	955			(1 278)	3 751
<b>Capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>13 848</b>	<b>18 110</b>	<b>76</b>	<b>2 568</b>	<b>288</b>	<b>264</b>	<b>13 350</b>	<b>7 827</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 562</b>	<b>28 768</b>
Intérêts minoritaires											0	0
<b>Capitaux propres</b>	<b>13 848</b>	<b>18 110</b>	<b>76</b>	<b>2 568</b>	<b>288</b>	<b>264</b>	<b>13 350</b>	<b>7 827</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>27 562</b>	<b>28 768</b>
Passifs financiers non courants	1 834	3 364	212	179	1	0	4	1			2 051	3 544
Indemnité de départ à la retraite	653	711	309	371	1	1	3				966	1 082
Passifs d'impôts différés				1								
<b>Passifs non courants</b>	<b>2 488</b>	<b>4 075</b>	<b>521</b>	<b>550</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3 017</b>	<b>4 627</b>
Passifs financiers courants	22 574	14 986	1 461	704	136	0	371	1			24 541	15 691
Autres dettes courantes	51 924	58 877	9 929	8 182	10	489	0		(1 301)	(7 553)	60 562	59 996
<b>Passifs courants</b>	<b>74 498</b>	<b>73 863</b>	<b>11 390</b>	<b>8 886</b>	<b>146</b>	<b>490</b>	<b>371</b>	<b>1</b>	<b>(1 301)</b>	<b>(7 553)</b>	<b>85 103</b>	<b>75 687</b>
<b>Total général passif</b>	<b>90 834</b>	<b>96 048</b>	<b>11 987</b>	<b>12 003</b>	<b>436</b>	<b>755</b>	<b>13 727</b>	<b>7 829</b>	<b>(1 301)</b>	<b>(7 553)</b>	<b>115 682</b>	<b>109 082</b>

(en milliers d'euros)	Infrastructure		Services aux infrastructures		Financement		Charges non réparties		Consolidé	
	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09	31/03/08	31/03/09 (12 mois)	31/03/08 (11 mois)
Ventes d'infrastructure	156 570	112 127			6 490	3 019	5		163 065	115 146
Prestations de services	51 382	21 893	18 632	17 519			16		70 030	39 412
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>207 952</b>	<b>134 020</b>	<b>18 632</b>	<b>17 519</b>	<b>6 490</b>	<b>3 019</b>	<b>21</b>	<b>0</b>	<b>233 095</b>	<b>154 558</b>
Autres produits	156	412	24	44	0		0	(5)	180	451
Charges opérationnelles par secteur	(206 535)	(129 383)	(18 354)	(16 860)	(6 430)	(2 908)	(1 553)	(1 203)	(232 873)	(150 354)
<b>Résultat opérationnel courant</b>	<b>1 573</b>	<b>5 050</b>	<b>302</b>	<b>703</b>	<b>60</b>	<b>111</b>	<b>(1 532)</b>	<b>(1 208)</b>	<b>402</b>	<b>4 656</b>
Autres produits charges opérationnelles	(91)		0		0		90		(1)	0
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>1 481</b>	<b>5 050</b>	<b>302</b>	<b>703</b>	<b>60</b>	<b>111</b>	<b>(1 442)</b>	<b>(1 208)</b>	<b>401</b>	<b>4 656</b>
Produits financiers	4	44	16	1	11		551	206	582	251
Charges financières	(2 218)	(1 006)	(102)	(63)	(2)	(4)	(328)	(7)	(2 650)	(1 080)
<b>Résultat financier</b>	<b>(2 214)</b>	<b>(962)</b>	<b>(86)</b>	<b>(62)</b>	<b>8</b>	<b>(4)</b>	<b>223</b>	<b>199</b>	<b>(2 069)</b>	<b>(829)</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>(733)</b>	<b>4 087</b>	<b>216</b>	<b>641</b>	<b>68</b>	<b>107</b>	<b>(1 219)</b>	<b>(1 009)</b>	<b>(1 668)</b>	<b>3 826</b>
Impôt sur les bénéfices	(279)	(1 864)	(338)	(179)	(2)	3	1 010	1 964	390	(76)
<b>Résultat net des sociétés intégrées</b>	<b>(1 012)</b>	<b>2 224</b>	<b>(122)</b>	<b>462</b>	<b>66</b>	<b>110</b>	<b>(210)</b>	<b>955</b>	<b>(1 278)</b>	<b>3 751</b>
Part revenant au minoritaire										
<b>Résultat net du Groupe</b>	<b>(1 012)</b>	<b>2 224</b>	<b>(122)</b>	<b>462</b>	<b>66</b>	<b>110</b>	<b>(210)</b>	<b>955</b>	<b>(1 278)</b>	<b>3 751</b>

## 7. Acquisitions et cessions de filiales

Le Groupe n'a réalisé aucune acquisition de société, ni pris de nouvelles participations, ni accru son pourcentage de détention dans de nouvelles entités ou d'entités déjà comprises dans son périmètre de consolidation.

Le Groupe n'a pas non plus procédé à la cession de ses participations détenues au cours de cet exercice 2008-2009.

Il est à noter que le Groupe a finalisé au cours de cet exercice l'analyse des actifs, passifs et passifs éventuels relatifs à l'acquisition de la société IB Group au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008. Cette analyse n'a pas eu pour conséquence d'identifier de nouvel actif incorporé, maintenant l'écart d'acquisition initialement constaté.

## 8. Notes annexes au compte de résultat consolidé

### 8.1. Produits

(en milliers d'euros)	2008-2009 (12 mois)	2007-2008 (11 mois)	Evolution (en %)
Infrastructures	156 570	112 121	39%
Prestations de services (y compris intégration)	70 035	39 412	77%
Financement	6 490	3 019	115%
<b>Total chiffre d'affaires</b>	<b>233 095</b>	<b>154 552</b>	<b>51%</b>

Les produits provenant des contrats de maintenance sont comptabilisés au prorata temporis lorsque le Groupe est responsable de la bonne exécution de la maintenance tout au long de la durée des contrats. Dans la grande majorité des cas, les constructeurs et/ou les éditeurs assurent les prestations de maintenance sans la moindre intervention du Groupe. Aussi les produits correspondants sont constatés dès la vente des contrats, quelle que soit leur durée.

### 8.2. Autres produits & autres charges

(en milliers d'euros)	2008-2009	2007-2008	Evolution en %
VNC immobilisations cédées	17	0	NA
Charges excep. sur opérations de gestion	197	22	NS%
Charges sur exercices antérieurs	2	1	+ 100,0%
<b>Total autres charges courantes</b>	<b>217</b>	<b>23</b>	
Autres produits	122	421	- 71,0%
Subventions d'exploitation et investissement	155	151	2,7%
Produits sur opérations de gestion	40	6	NS
Produits sur exercices antérieurs	13		NA
Produits de cessions d'éléments d'actif	22		NA
Transferts de charges d'exploitation	23	3	NS
<b>Total autres Produits courants</b>	<b>377</b>	<b>581</b>	<b>- 35,1%</b>
<b>Autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>160</b>	<b>558</b>	<b>- 71,3%</b>

### 8.3. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	2008-2009	2007-2008	Evolution en %
Rémunération du personnel	29 680	20 367	+ 45,7%
Plan de stocks options	48	104	- 54,2%
Charges sociales	13 802	9 177	+ 50,4%
Participation du personnel	182	83	+ 120,9%
<b>Frais de Personnel</b>	<b>43 712</b>	<b>29 730</b>	<b>+ 47,0%</b>

### 8.4. Dotations et reprises des amortissements & provisions

(en milliers d'euros)	2008-2009	2007-2008	Evolution en %
Amortissements des Immobilisations incorporelles	436	340	+ 28,0%
Amortissements des Immobilisations corporelles	518	282	+ 84,0%
Amortissements des immobilisations en crédit bail	776	591	+ 31,3%
Provisions pour stocks	1 329	252	+ 427,0%
Provisions pour créances douteuses	634	357	+ 77,3%
Provisions pour risques (Prudhommes)	138	158	- 12,7%
Provisions pour risques (Litiges)	54	35	+ 54,3%
Provision pour dépréciation de goodwill	77	0	NA
Provision pour engagement de retraite	34	48	- 30,2%
<b>Dotations d'exploitation</b>	<b>3 996</b>	<b>2 065</b>	<b>+ 93,5%</b>
Provision pour risques (Prud'hommes)	201	135	+ 48,4%
Provisions pour risques (Litiges)	-	121	NA
Provisions pour risques (NEUILLY GESTION)	240	366	- 34,4%
Provisions pour risques (Impots)	-	19	NA
Provisions pour créances douteuses	382	259	+ 47,5%
Provisions pour stocks	1 169	-	NA
Provisions pour dépr. Immob. Incorporelles	-	263	NA
Provision pour engagement de retraite	153	1	NS
<b>Reprises d'exploitation</b>	<b>2 144</b>	<b>1 167</b>	<b>83,7%</b>
<b>Dotations aux amort. et prov. nettes</b>	<b>1 852</b>	<b>897</b>	<b>+ 106,5%</b>

### 8.5. Résultat financier

(en milliers d'euros)	2008-2009	2007-2008	Evolution en %
Intérêts sur emprunts bancaires	242	201	+ 20%
Intérêts sur OBSAAR décaissés	44	0	NA
Intérêts sur OBSAAR non décaissés	104	0	NA
Agios bancaires	412	165	+ 149%
Intérêts sur financement du factor	671	172	+ 289%
Intérêts sur financement IFF	564	248	+ 127%
Intérêt sur emprunt location financement	136	93	+ 47%
Intérêts sur comptes courants	16	9	+ 81%
Autres	7	1	NA
<b>Cout de l'endettement financier brut</b>	<b>2 197</b>	<b>890</b>	<b>+ 147%</b>
Produits nets sur cessions VMP	0	56	NA
<b>Produits de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>56</b>	<b>NA</b>
<b>Cout de l'endettement financier net</b>	<b>-2 197</b>	<b>-833</b>	<b>+ 164%</b>

(en euros)	2008-2009	2007-2008	Evolution en %
Dot. Financières aux provisions	0	-1	- 100%
Pertes de change	18	22	- 15%
Intérêt s/ autres dettes sur participations	0	19	NA
Autres	0	32	- 100%
<b>Autres charges financières</b>	<b>18</b>	<b>72</b>	<b>- 74%</b>
Produits autres participations	5	0	NA
Rep. sur prov. Financières	0	27	NA
Intérêts s/ comptes courants	12	15	NA
Intérêt s/ autres créances sur participations	91	21	NA
Gain de change	27	10	+ 166%
Autres	11	2	+ 379%
<b>Produits financiers</b>	<b>146</b>	<b>76</b>	<b>+ 92%</b>
<b>Autres produits et charges financiers</b>	<b>128</b>	<b>4</b>	<b>+ 2969%</b>

### 8.6. Charge d'impôt sur le résultat

#### (a) Ventilation entre impôt exigible et impôt différé

(en milliers d'euros)	2008-2009 (12 mois)	2007-2008 (11 mois)	Evolution en %
Charges d'impôt exigible	(13)	712	-102%
Charges d'impôt différé	(377)	(637)	-41%
<b>Total</b>	<b>(390)</b>	<b>76</b>	<b>-616%</b>



### (b) Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux applicable

(en milliers d'euros)	2008-2009 (12 mois)		2007-2008 (11 mois)	
Résultat de la période		(1 278)		3 751
Charge d'impôt sur le résultat		(390)		76
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>(1 668)</b>		<b>3 827</b>
Taux d'impôt applicable à la Société	33,33%	(556)	33,33%	1 275
Impact des taux d'impôt des filiales à l'étranger	-0,55%	9	0,47%	13
Différences permanentes (charges non déd & produits non imposables)	-15,07%	243	-57,58%	(1 583)
Déficits non intégrés	-2,88%	44	1,35%	37
Comptabilisation des déficits fiscaux antérieurement non constatés			15,75%	433
Consommation des déficits reportables	8,12%	(131)	-3,60%	(99)
		<b>23,06%</b>		<b>(390)</b>
			<b>1,99%</b>	<b>76</b>

## 9. Notes annexes au bilan consolidé

### 9.1. Ecart d'acquisition

La direction du Groupe a rassemblé depuis le 1er avril 2008 au sein d'OVESYS (ex OVERLAP SAS) ses activités d'infrastructures (regroupement d'OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS GO SAS et la partie intégration d'OVERLAP Réseaux).

A la fin de l'année 2008, le Groupe a poursuivi sa réorganisation interne par métiers en cédant les titres d'OVERLAP Réseaux détenus par OVESYS à sa filiale OVELIA.

Au 31 mars 2009, les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 08	Augmentation	Diminution	Réorganisation interne	31 mars 09
OVESYS (ex OVERLAP)	915			8073	8 988
OVELIA	2 857			316	3 173
OVERLAP Réseaux	1 822			(1 822)	0
SNC	77				77
HEXALIS GO	429			(429)	0
DIGILEASE	213				213
EXTERINFO	483			75	558
ADITU	148				148
MIBS	6 213			(6 213)	0
<b>Total des valeurs brutes</b>	<b>13 157</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 157</b>
Perte de valeurs	0	(77)			(77)
<b>Ecart d'acquisition nets</b>	<b>13 157</b>	<b>(77)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>13 080</b>

### Test de dépréciation des UGT incluant des écarts d'acquisition

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition est affecté aux divisions opérationnelles du Groupe qui représentent le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi, pour les besoins de gestion interne.

Les valeurs comptables cumulées des écarts d'acquisition affectés à chaque division sont 13.157 K€.

Les écarts d'acquisition sont affectés en Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Les tests de dépréciation sont conduits par UGT. Les UGT choisies correspondent aux structures juridiques : OVESYS, OVELIA, EXTERINFO, Systems Networks & Consulting, ADITU, DIGILEASE et Mib Suisse.

La valeur d'entreprise a été confrontée à la valeur nette comptable du regroupement d'actif composant l'UGT. Les tests de dépréciation ont conduit à la dépréciation de l'écart d'acquisition de la filiale espagnole S.N.C., cette dernière n'ayant pas eu d'activité au cours de cet exercice. L'ensemble des actifs de cette filiale sont dépréciés au 31 mars 2009. La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) correspond à la valeur d'utilité. Elle est réalisée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur la base des hypothèses suivantes :

prévisions des années 2009-2010 à 2013-2014 approuvées par la direction.

Ces hypothèses sont déterminées par unité de reporting, sur la base de la connaissance du Groupe des secteurs d'activité et des perspectives de croissance. Ces prévisions ont été élaborées à la fin du premier trimestre 2009 pour déterminer le plan d'affaires de l'exercice 2009-2010. Puis, pour les quatre périodes suivantes, des hypothèses de croissance distinctes pour les sociétés OVESYS et OVELIA, ainsi que pour les autres entreprises du Groupe, ont été envisagées, chacune conformément à son propre potentiel de développement. Ces hypothèses d'évolution prennent en compte le contexte de crise économique et financière à cette date. Elles prennent également en compte l'expérience passée concernant le respect et l'atteinte des budgets ;

- les valeurs terminales sont calculées à l'horizon de 5 ans avec prise en compte d'un taux de croissance prudent et homogène pour l'ensemble des sociétés du Groupe de 1,5% ;
- la détermination du taux d'actualisation prend en compte le taux sans risque ;
- la prime de risque ainsi que le bêta. Le bêta retenu correspond au bêta moyen des bêtas identifiés dans des analyses sectorielles récentes pour des activités similaires à celles d'OVERLAP Groupe. L'utilisation d'un taux unique d'actualisation pour chaque division opérationnelle se justifie par un taux sans risque et une prime de risque identiques pour chacune de ces UGT. Le taux d'actualisation retenu au 31 mars 2009 est de 10%. Il était de 9,5% au 31 mars 2008. Ce taux a été estimé à partir du coût moyen pondéré du capital, déterminé en fonction d'une moyenne établie pour le secteur et basé sur un ratio d'endettement de 55% au taux d'intérêt de marché de 4,76%. Ce taux ne diffère pas de manière significative par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique notamment par la diminution du taux sans risque compensé par un accroissement de la prime de risque.
- Le Groupe a effectué des analyses de sensibilité aux différentes hypothèses qui ont donné les résultats suivants :
  - une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation pour toutes les UGT serait sans impact sur la charge de dépréciation constatée au 31 mars 2009
  - une diminution de 50% ou de 100% du taux de croissance de l'activité prévue pour les quatre dernières années des plans d'affaires ne nécessiterait pas non plus de constater une dépréciation. Les taux de croissance retenus pour réaliser les prévisions des flux de trésorerie futures sont prudents. Ils prennent en compte l'environnement actuel sur la période court terme. Pour les années suivantes, ces taux sont basés sur des volumes d'affaires à croissance raisonnable.

### Autres immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	Brut 31/03/2008	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	Ecart de Conversion	Brut 31/03/2009
Logiciels	2 158		87	-264		1 981
Contrats spécifiques	1 678					1 678
Autres immo. Incorp.	329		13	-4		337
Location Financement	214			-214		0
<b>Immobilisations Incorporelles brutes</b>	<b>4 378</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>-481</b>		<b>3 996</b>

En milliers d'euros	Amortissement 31/03/2008	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de Conversion	Amortissement 31/03/2009
Logiciels	2 038		75	-264		1 849
Contrats spécifiques	190		301			491
Autres immo. Incorp.	195		71			266
Location Financement	0		0			0
<b>Amortissement sur immobilisations Incorporelles</b>	<b>2 423</b>	<b>0</b>	<b>448</b>	<b>-264</b>		<b>2 607</b>
<b>Immobilisations incorporelles nettes</b>	<b>1 955</b>					<b>1 389</b>

Les immobilisations incorporelles ont une durée d'utilité déterminée, hormis les contrats spécifiques acquis lors du regroupement d'entreprise. Ces contrats spécifiques font l'objet d'un test de dépréciation annuel.

Lors du rapprochement d'OVERLAP Groupe avec IB Group S.A., il a été convenu entre les parties, d'évaluer et de comptabiliser l'actif incorporel existant chez MIBS lié au maintien du contrat MIBS/AS Lease pendant une durée de 3 ans, correspondant à la durée du contrat. En effet, dans le cadre de la vente de ses matériels, MIBS est amené à proposer les solutions de financement d'AS Lease et reçoit en contrepartie une rémunération d'AS Lease sous la forme d'une rétrocession de marge, à un taux supérieur aux usages.

En conséquence, dans le cadre de l'identification de son écart d'acquisition, OVERLAP Groupe a activé ce contrat. Ce contrat fait l'objet d'une dépréciation à concurrence de l'excédent de marge perçu. De plus, ce contrat fait l'objet d'un test de dépréciation annuel à chaque date de clôture d'exercice.

Les revenus liés à ce contrat ne sont ni réguliers ni prévisibles. La direction du Groupe estime que les flux restant à venir au cours des 20 prochains mois viendront compenser l'excédent de rémunération ayant donné lieu à l'activation de ce contrat. Aucune dépréciation n'est donc à constater au titre de cet avantage particulier.

Les tests de dépréciations mis en œuvre sur les autres contrats n'ont pas conclu à des dépréciations supplémentaires à comptabiliser pour cet exercice.

### 9.3. Immobilisations corporelles

#### Biens pris en location

Le Groupe a conclu un certain nombre de contrats de location-financement portant sur du matériel et équipements informatiques. Selon les termes de certains contrats, le Groupe dispose d'une option d'achat des équipements à des prix avantageux. Au 31 mars 2009, la valeur nette comptable des biens pris en location s'élève à 1.872 K€ (2007-2008 : 1.452 K€).

En milliers d'euros	Brut 31/03/08	Variation de périmètre	Acquisition	Cession	Ecart de Conversion	Brut 31/03/09
Installations techniques	31					31
Autres immobilisations corporelles	3 967		1 757	-1 649	1	4 076
Location Financement	2 531		1 258	-280		3 509
<b>Immobilisations corporelles brutes</b>	<b>6 528</b>	<b>0</b>	<b>3 015</b>	<b>-1 928</b>	<b>1</b>	<b>7 616</b>

En milliers d'euros	Amortissement 31/03/09	Variation de périmètre	Augmentation	Diminution	Ecart de Conversion	Amortissement 31/03/09
Installations techniques	31					31
Autres immobilisations corporelles	2 440		551	-1 552	1	1 440
Location Financement	1 079		712	-154		1 637
<b>Amortissement des immobilisations corporelles</b>	<b>3 549</b>	<b>0</b>	<b>1 263</b>	<b>-1 705</b>	<b>1</b>	<b>3 108</b>
<b>Immobilisations corporelles nettes</b>	<b>2 979</b>					<b>4 508</b>

#### Echéancier des paiements minimaux futurs au titre des contrats de location financement (en milliers d'euros) :

Exercice 2008-2009	inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	101	81	-	182
Paiement du principal	777	1 147	-	1 924
<b>Total</b>	<b>879</b>	<b>1 228</b>	<b>-</b>	<b>2 106</b>

Exercice 2007-2008	inférieur à 1 an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Paiement des intérêts	130	182	-	312
Paiement du principal	597	1 100	-	1 697
<b>Total</b>	<b>727</b>	<b>1 282</b>	<b>-</b>	<b>2 009</b>

### 9.4. Autres actifs financiers non courants

(en milliers d'euros)	31 mars 08	Augmentation	Diminution	Var. de périmètre	31 mars 09
Participations non consolidées	52				52
Prêts au personnel	160	2	(16)		146
Dépôts et cautionnements versés	589	148	(63)		674
Autres actifs financiers non courants	801	150	(79)		872
(en milliers d'euros)	31 mars 08				31 mars 09
Participations non consolidées	(51)				(51)
Prêts au personnel	(143)				(143)
Dépôts et cautionnements versés	(29)				(29)
<b>Dépréciations des autres actifs financiers non courants</b>	<b>(223)</b>				<b>(223)</b>
<b>Autres actifs financiers courants nets</b>	<b>577</b>	<b>150</b>	<b>(79)</b>		<b>649</b>

Les participations non consolidées concernent des prises de participations non significatives.

### 9.5. Impôts différés

Les impôts différés liés aux déficits reportables de cet exercice s'élevaient à 622 K€. Ces impôts différés sont activés, la direction estimant probable que le Groupe disposera suffisamment de bénéfices imposables au cours des exercices futurs, sur lesquels ces actifs d'impôt pourront être imputés.

Cette estimation est construite à partir des projections actualisées des flux de trésorerie établis par unité de reporting, dans les conditions similaires à celles définies au § 9.1. portant sur les tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie.

(en milliers d'euros)	31-03-08	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Var. de périmètre	31-03-09
Impôt différé - Actif lié aux						
- Déficits reportables	6 493	622	(68)	2		7 048
- Indemnités de départ à la retraite	361	11	(51)			322
- Location-financement	11	12	(6)			17
- Différences temporaires	768	37	(322)			483
- Autres retraitements	(479)	135	110			(234)
<b>Impôt différé - Actif</b>	<b>7 154</b>	<b>817</b>	<b>(337)</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>7 636</b>

(en milliers d'euros)	31-03-08	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Var. de périmètre	31-03-09
Impôt différé - Passif lié aux						
- Déficits reportables						
- Indemnités de départ à la retraite						
- Location-financement	(1)		1			0
- Différences temporaires						
- Autres retraitements						
<b>Impôt différé - Passif</b>	<b>(1)</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(en milliers d'euros)	31-03-08	Augmentation	Diminution	Ecart de change	Var. de périmètre	31-03-09
Impôt différé - Net liés aux						
- Déficits reportables	6 493	622	(68)	2		7 048
- Indemnités de départ à la retraite	361	11	(51)			322
- Location-financement	10	12	(5)			17
- Différences temporaires	768	37	(322)			483
- Autres retraitements	(479)	135	110			(234)
<b>Impôt différé - Net</b>	<b>7 153</b>	<b>817</b>	<b>(336)</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>7 635</b>

Les actifs d'impôts différés concernant les déficits reportables correspondent aux déficits réalisés par les sociétés issues du périmètre d'IB Group S.A. et reprises dans le cadre de la fusion réalisée au cours de l'exercice précédent. Le montant des déficits fiscaux apportés au 31 mars 2008 se répartissait ainsi :

	Base	Impôt Différé
IB Group S.A. :	12.032 K€	4.010 K€
MIBS :	5.886 K€	1.962 K€
MIB Suisse :	577 K€	116 K€

(au 31 mars 2009, il reste encore un montant de pertes fiscalement reportables de 28 K€ (après déduction du bénéfice de l'exercice courant), compensables jusqu'au 31 mars 2012).

Par ailleurs, il avait été constaté à la clôture de l'exercice précédent (31 mars 2008) un impôt différé actif à hauteur du déficit réalisé par le Groupe pour 401 K€.

Ces impôts différés actifs sont maintenus compte tenu des capacités bénéficiaires du Groupe pour les exercices futurs.

9.6. Stocks de marchandises et de maintenance

(en milliers d'euros)	31-mars-08	Variation	Var. de périmètre	Ecart de change	31-mars-09
Stock de marchandises	15 572	(12 473)			3 098
Stock de maintenance	1 831	(1 092)			739
Stock de location	506	2			508
<b>Stocks bruts</b>	<b>17 909</b>	<b>(13 564)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 345</b>

(en milliers d'euros)	31-mars-08	Dotations	Reprises	Var. de périmètre	Ecart de change	31-mars-09
Stock de marchandises	(1 185)	(307)	1 153		(2)	(341)
Stock de maintenance	(1 383)	(502)	1 383			(502)
Stock de location	(498)	(519)	498			(519)
<b>Dépréciation des stocks</b>	<b>(3 066)</b>	<b>(1 329)</b>	<b>3 034</b>	<b>0</b>	<b>(2)</b>	<b>(1 363)</b>
<b>Stocks nets</b>	<b>14 843</b>					<b>2 983</b>

La variation de ce poste est principalement liée à des opérations réalisées dans le cadre de marchés publics dénoués au cours de cet exercice.

9.7. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
Créances clients brutes	65 674	52 920
Dépréciation des créances clients	(1 518)	(1 274)
<b>Créances clients</b>	<b>64 156</b>	<b>51 646</b>

Toutes les créances clients sont à moins d'un an. L'exposition du Groupe au risque de crédit et au risque de change ainsi que les pertes de valeur relatives aux créances clients et autres débiteurs figurent en note 10.

9.8. Impôt et autres actifs courants

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
Créances sur l'Etat (1)	2 379	4 400
<b>Impôt courant</b>	<b>2 379</b>	<b>4 400</b>

Le Groupe bénéficie de la créance de carry back (1.403 K€) constatée par IB Group S.A. au 31 mars 2003. Cette créance a été remboursée par le Trésor le 2 mars 2009.

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
Fournisseurs débiteurs et avoirs à recevoir	3 360	5 999
Personnel et organismes sociaux	180	152
Créance sur IBM France Financement	3 658	-
Autres créances	1 999	2 106
Charges constatées d'avance	1 426	1 570
<b>Autres actifs courants</b>	<b>10 623</b>	<b>9 827</b>

### 9.9. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
Valeurs mobilières de placement	196	156
Dépréciation des valeurs mobilières de placement		
Valeurs mobilières de placement nettes	196	156
Disponibilités	8 085	2 387
<b>Tresorerie et équivalents de tresorerie</b>	<b>8 281</b>	<b>2 543</b>
Concours bancaires courants	(112)	(4 676)
Dette factor	(8 576)	(8 806)
Cession Dailly	-	(241)
<b>Tresorerie nette</b>	<b>(407)</b>	<b>(11 180)</b>

Au 31 mars 2009, le Groupe détient 2.270.384 de ses propres actions (au 31 mars 2008 : 2.210.547 actions propres) pour une valeur brute de 2.648 K€. Dans les comptes consolidés, ces actions sont retraitées directement en diminution des capitaux propres.

### 9.10. Capital et réserves

Les principaux actionnaires de la Société sont Monsieur Georges HOROKS qui détient 35,5% du capital social et Monsieur Eric LIEURE qui détient 6,8% du capital social. L'Appel Public à l'Épargne représente 37,3% du capital. La part détenue par le Groupe en autocontrôle est de 9,7% du capital.

#### (i) Tableau de variation du capital et des réserves

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation/réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19/mars/99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 (i)
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 (ii)
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 (iii)
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne		127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	8,40 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	6,72 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions	0,50 €	144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 (iv)
19/juin./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		10 400 €	52 000	4 758 290 €	23 791 451 (v)
26/sept./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(53 311) €	(266 553)	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		4 000 €	20 000	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(4 000) €	(20 000)	4 704 980 €	23 524 898
(i)	Valeur nominale 30,50 €.	(ii)	Valeur nominale 0,1525 €			
(iii)	Valeur nominale 0,50 €.	(iv)	Valeur nominale 0,1658 €.			
(v)	Valeur nominale 0,20 €.					

(ii) Capital social et primes d'émission

	Actions ordinaires		Droits de vote		Actions indisponibles	
	31 mars 09	31 mars 08	31 mars 09	31 mars 08	31 mars 09	31 mars 08
En circulation à l'ouverture	23 739 451	2 358 266	33 136 324	4 290 602	720 000	
Annulation d'actions	(286 553)					
Emission en rémunération d'apport		14 149 596		19 544 497		
Elimination des actions de l'absorbée		(2 358 266)				
Reprise du capital de l'absorbante		8 869 855		9 304 285		
Attribution gratuite d'actions	72 000	720 000			52 000	720 000
Variations d'actions « au porteur »			(809 785)	(3 060)		
<b>En circulation à la clôture</b>	<b>23 524 898</b>	<b>23 739 451</b>	<b>32 326 539</b>	<b>33 136 324</b>	<b>772 000</b>	<b>720 000</b>

Le Groupe a également émis des options sur actions (cf. note 9.14).

Les actions à droit de vote double concernent les actions nominatives détenues depuis plus de 2 ans.

Au 31 mars 2009, le capital social était composé de 11.787.899 actions ordinaires (au 31 mars 2008 : 12.132.031) et de 11.736.999 actions à droit de vote double (au 31 mars 2008 : 11.607.420). Toutes les actions ont une valeur nominale de 0,20€. Toutes les actions émises ont été entièrement libérées.

Les porteurs d'actions ordinaires ont droit à des dividendes lorsqu'ils sont décidés, et bénéficient d'un droit de vote par action aux assemblées générales.

Les porteurs d'actions à droits de vote double reçoivent un dividende identique et aux mêmes conditions que celui attribué aux porteurs d'actions ordinaires. Le droit de vote double compte pour toute décision prise en assemblée générale (ordinaire ou extraordinaire).

Toutes les actions donnent droit aux actifs résiduels de la Société.

S'agissant des actions de la Société détenues par le Groupe (voir ci-dessous), tous les droits sont suspendus jusqu'à ce que ces actions soient remises en circulation.

Les honoraires consécutifs à la mise en place de l'opération O.B.S.A.A.R lancée en décembre 2008 se sont élevés à 506 K€. Une part de ces dépenses (328 K€) est clairement identifiée comme des travaux consacrés à la détermination de la future composante capitaux propres, les bons de souscription. Selon la norme IAS 32 paragraphes 35 et 37, les frais d'émission considérés comme des coûts de transaction, bien qu'ils soient relatifs à une transaction future sur capitaux propres, doivent être comptabilisés directement en diminution des capitaux propres. Dans l'éventualité où les porteurs de bons n'exerceraient pas leurs droits de souscription, ces frais d'émission seront comptabilisés en charges, tels que le prévoit cette norme dans le cadre des coûts d'une transaction portant sur les capitaux propres qui est abandonnée.

En conséquence, ces honoraires ont été imputés sur la prime d'émission.

(iii) Actions propres

La réserve relative aux actions propres comprend le coût des actions de la Société détenues par le Groupe. Au 31 mars 2009, le Groupe détenait 2.270.384 actions de la Société (au 31 mars 2008 : 2.210.547).



### 9.11. Résultat par actions

#### Résultat de base par action

Le résultat de cet exercice se conclut sur une perte de (1.278) K€. Le résultat de base par action au 31 mars 2009 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de (1.278) K€ (31 mars 2008 : 3.751 K€) et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation de 21.698.029 (31 mars 2008 : 5.913.239), comme détaillé ci-après :

	31 mars 09	31 mars 08
Actions ordinaires à l'ouverture	23 739 451	2 358 266
Actions auto-détenues	(2 087 089)	(615 470)
Options sur actions exercées et/ou attribution d'actions	45 667	240 000
Actions annulées dans le cadre de la fusion		(786 089)
Actions émises		4 716 532
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires à la clôture</b>	<b>21 698 029</b>	<b>5 913 239</b>
Résultat net part du Groupe	(1 277 908) €	3 750 991 €
Résultat net de base par actions	(0,06) €	0,63 €

#### Résultat dilué par actions

Le résultat dilué par action au 31 mars 2009 a été calculé en divisant la perte nette attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de (1.278) K€ (31 mars 2008 : 3.751 K€) et d'un nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, de 22.418.029 (31 mars 2008 : 6.315.286), comme détaillé ci-après :

	31 mars 09	31 mars 08
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaire (de base)	21 698 029	5 913 239
Impact potentiel de l'exercice des options sur actions	720 000	330 047
Impact potentiel de l'exercice des attributions d'actions		72 000
<b>Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires dilué à la clôture</b>	<b>22 418 029</b>	<b>6 315 286</b>
Résultat net part du Groupe	(1 277 908) €	3 750 991 €
Résultat net par action après dilution	(0,05) €	0,59 €

La fusion avec la société IB Group a eu lieu le 22 novembre 2007. Pour rémunérer les apports réalisés par la société OVERLAP Groupe, la société IB Group, dont le capital était constitué de 8,9 millions d'actions, a émis plus de 14 millions d'actions, conférant ainsi le contrôle à OVERLAP Groupe (IFRS 3, paragraphes B3 à B15).

Le nombre moyen d'actions au 31 mars 2008 ne reprend donc que 4 mois de droits des actions apportés, alors que ces actions bénéficient de droits pour toute la durée de l'exercice 2008-2009.

### 9.12. Emprunts et endettement financier net

(en milliers d'euros)	2008-2009 (12 mois)	2007-2008 (11 mois)	Evolution %
Prêts bancaires garantis	275	2 414	-89%
Dettes financières diverses	18	30	-40%
Passifs relatifs à des contrats de location financement	1 758	1 100	60%
<b>Passifs financiers non courants</b>	<b>2 051</b>	<b>3 544</b>	<b>-42%</b>
Part courante des prêts bancaires garantis	13 983	1 371	n.s.
Part courante des passifs relatifs à des contrats de location financement	1 870	597	n.s.
Facilité bancaire non garantie	8 688	13 723	-37%
<b>Passifs financiers courants</b>	<b>24 541</b>	<b>15 691</b>	<b>56%</b>

### Endettement financier net

En euros		Ouverture	Variation	Solde
Emprunts et dettes à + 1 an à l'origine		2 817 971	7 279 029	10 097 000
Emprunts et dettes à - 1 an à l'origine		959 000	3 201 580	4 160 580
Emprunts et dettes financières diverses		30 448	-12 112	18 336
Emprunts en Crédit bail		1 696 821	1 930 538	3 627 359
<b>Endettement financier brut</b>	<b>D</b>	<b>5 504 240</b>	<b>12 399 035</b>	<b>17 903 275</b>
Trésorerie brute	A	2 543 279	5 738 030	8 281 309
Concours bancaires courants	B	13 723 082	-5 034 662	8 688 420
Trésorerie	C = A - B	- 11 179 803	10 772 692	- 407 111
<b>Endettement financier net</b>	<b>D - C</b>	<b>16 684 043</b>	<b>1 626 343</b>	<b>18 310 386</b>
<b>Dettes financières</b>	<b>D + B</b>	<b>19 227 322</b>		<b>26 591 695</b>

### Passifs financiers

La présente note fournit des informations sur les termes contractuels des emprunts portant intérêts et évalués au coût amorti, conclus par le Groupe. Pour plus d'informations sur l'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt, au risque de change et de liquidité, se reporter à la note 10.

### Termes et échéancier de remboursement des dettes

Les termes et conditions des emprunts en cours sont les suivants :

Dettes financières bancaires	Durée	Origine	Taux	Valeur nominale au 31 mars 2009	Valeur comptable au 31 mars 2009	Valeur nominale au 31 mars 2008	Valeur comptable au 31 mars 2008
Société Générale 790.000 €	6 ans	05/07/2004	Fixe 3,75%	180 K€	181 K€	317 K€	317 K€
Société Générale 876.000 €	5 ans	20/03/2006	Fixe 4,10%	342 K€	342 K€	518 K€	518 K€
Société Générale 1.000.000 €	5 ans	12/06/2006	Fixe 4,20%	459 K€	460 K€	657 K€	657 K€
BRED 600.000 €	5 ans	15/09/2006	Variable	270 K€	270 K€	390 K€	390 K€
BNP PARIBAS 800.000 €	5 ans	06/08/2006	Fixe 4,30%	395 K€	396 K€	552 K€	552 K€
FORTIS 496.000 €	5 ans	15/12/2006	Fixe 4,80%	287 K€	288 K€	383 K€	383 K€
Société Générale 320.000 €	5 ans	03/12/2007	Variable	224 K€	225 K€	288 K€	288 K€
Société Générale 321.000 €	5 ans	26/02/2008	Variable	257 K€	258 K€	321 K€	321 K€
BRED 2.000.000 €	2 ans	30/04/2008	Fixe 5,55%	1 111 K€	1 111 K€		
O.B.S.A.A.R.	5 ans	28/12/2008	Variable	12 000 K€	10 727 K€		
				15 525 K€	14 258 K€	3 777 K€	3 777 K€

La valeur comptable prend en compte les intérêts non échus.

Le Groupe a procédé le 23 décembre 2008 à l'émission d'un emprunt obligataire de 12.000.000 d'euros représenté par 24.000 obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables d'une valeur nominale de 500 euros. La composante dette a fait l'objet d'une valorisation à sa juste valeur, conformément à la norme IAS 32.32.

Produits de l'émission obligataire	12.000 K€
Montant comptabilisé en capitaux propres	(1.200) K€
Frais liés à l'émission concernant la composante dette	(177) K€
Intérêts courus	104 K€

Valeur comptable du passif au 31 mars 2009 ..... 10 727 K€

Le montant de 1.200 K€ correspond aux bons de souscription d'actions comptabilisés en capitaux propres.

En application de la recommandation de l'Autorité des Marchés Financiers (A.M.F.) du 29 octobre 2008, un reclassement des dettes en passif courant, pour 9.821 K€, a été opéré au 31 mars 2009, pour l'ensemble des emprunts dont les covenants n'ont pas été respectés.

### Passifs relatifs aux contrats de location-financement

Les échéances des passifs relatifs aux contrats de location-financement sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
A moins d'1 an	1 870	597
Entre 1 et 5 ans	1 757	1 100
A plus de 5 ans		
	<b>3 627</b>	<b>1 697</b>

### 9.13. Avantages au personnel

Il n'existe pas d'autre avantage au personnel que la provision pour indemnité de retraite (IDR) dont le montant s'élève à 966 K€ au 31 mars 2009.

Les engagements d'OVERLAP Groupe en matière de retraite proviennent des régimes conventionnels de fin de carrière en France.

Les engagements de retraite font l'objet d'une évaluation, selon la méthode rétrospective (Conforme à la norme IAS 19 « Projected Unit Credit Method »). Cette méthode détermine le coût des prestations attribuables aux bénéficiaires d'un régime au titre des années de services effectuées jusqu'à la date de l'évaluation de l'engagement (la date de clôture). Le coût des prestations constituées ainsi calculé est ensuite modulé en fonction des hypothèses de mortalité et de rotation du personnel, d'une probabilité de départ à 60 ans et de la politique sociale.

Ces engagements font l'objet d'une provision comptabilisée en provision pour risques et charges incluant les écarts actuariels.

Les hypothèses prises en compte pour le calcul actuariel sont :

Tables de mortalité : les tables retenues sont :

Pour les hommes : table INSEE 2003-2005 sexe masculin

Pour les femmes : table INSEE 2003-2005 sexe féminin

Taux de rotation du personnel : rotation moyenne de 19% pour la société OVELIA et 10% pour les autres sociétés.

Evolution des salaires : progression annuelle des salaires de 2% pour l'ensemble des salariés.

Taux d'actualisation : Taux moyen de règlement des obligations des sociétés privées (TMO) : 4,46% pour le second semestre 2008.

Taux de charges sociales : le taux de charges sociales retenu est de 44% ; il est appliqué sur l'ensemble des salaires bruts.

(en milliers d'euros)	31 mars 08	Impact résultat	Var. de périmètre	31 mars 09
Engagement retraite	1 114	(10)		1 104
Actifs de couverture	(30)	(109)		(139)
Provision pour retraite	1 085	(119)		966

Le Groupe a souscrit depuis 2005 deux contrats d'assurance en vue de couvrir les indemnités de fin de carrière à verser à l'ensemble du personnel des sociétés OVERLAP Groupe et OVESYS.

Le support de ces contrats d'assurance ne constitue pas une source d'incertitude au rendement de ces actifs.

## 9.14. Paiements en actions

Les principes de comptabilisation et d'évaluation d'IFRS 2 ont été appliqués pour les plans d'options sur actions attribués après le 7 novembre 2002.

A la suite de la fusion avec la société IB Group S.A., les plans d'options de souscription d'actions et les plans d'attribution d'actions, sont maintenus dans Groupe OVERLAP.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques des plans d'options de souscription d'actions actuellement en vigueur :

Entité d'origine	Plans d'options	Date d'autorisation par l'AGE	Durée de l'autorisation de l'AGE	Date du CA ayant arrêté les plans d'options	Nombre d'options émises par le CA	Période d'exercice des options	Prix de souscription	Date d'échéance des options	Options exercées et exerçables	Options non exerçables
OVERLAP Groupe	Plan n°1	10/juin/02	38 mois	23/sept./02	600 000	Du 01/10/2006 au 30/09/2009	0,38 €	30/sept./09	360 000	240 000
OVERLAP Groupe	Plan n°2	10/juin/02	38 mois	15/nov./04	360 000	Du 16/11/2008 au 30/09/2009	0,655 €	30/sept./09	300 000	60 000
IB Group S.A.	Plan n°2	26/nov./01	24 mois	01/déc./04	75 000	Du 01/12/2006 au 01/12/2009	2,57 €	01/déc./09	60 000	15 000

Le plan IB Group subsistant est communiqué à titre d'information. Eu égard au prix de souscription de ce plans, il paraît improbable que les bénéficiaires de ce plan y souscrivent.

L'autre plan d'IB Group portant sur 150.000 options décidé par l'AGE du 26 novembre 2001 n'a pas été souscrit.

Nature des instruments potentiellement dilutifs	Identités des détenteurs	Dont dirigeants	Période d'exerçabilité par détenteur	Nombre d'actions auxquelles donnent droit ces instruments	Dilution potentielle
OVERLAP Groupe n°1	Salariés	S. DELIRY M. ROLLAND	Du 01/10/2006 Au 30/09/2009	360 000	1,5%
OVERLAP Groupe n°2	Salariés	S. DELIRY M. ROLLAND	Du 16/11/2008 Au 30/09/2009	300 000	1,3%
IB Group n°2	Salariés	-	Du 01/12/2006 Au 01/12/2009	60 000	0,3%
Dilution potentielle totale au 31 mars 2009					3,0%

Aucune option n'a été levée depuis l'exercice 2004-2005.

Les dix premiers salariés du Groupe bénéficient dans ces plans de 75.000 stocks options.

Les plans d'attribution d'actions se sont réalisés par décision des conseils d'administration en date du 19 juin et du 1er décembre 2008.

A la clôture de cet exercice, il n'existe plus de plan en vigueur.

En nombre d'options	OVG - Plan n°1 du 23/09/2002	OVG - Plan n°2 du 15/11/2004	IBG - Plan n°2 du 05/02/2004	IBG - Plan n°2 du 01/12/2004
Options en circulations au 31 mars 2008	360 000	300 000	150 000	60 000
Options attribuées sur l'exercice				
Options exercées sur l'exercice				
Options annulées sur l'exercice				
Options expirées sur l'exercice			(150 000)	
Options en circulations au 31 mars 2009	360 000	300 000	0	60 000

Conformément aux dérogations offertes, la valeur unitaire des options a été calculée en utilisant le modèle de Black & Scholes, les données ci-dessous ont été retenues.

Plan d'options	Prix d'exercice	Durée de vie de l'option	Volatilité annualisée	Taux sans risque	Dividendes	Fair value
OVG - N°2	3,93 €	10,5 mois du 16/11/2008 au 30/11/2009	46,09%	3,11%	0,43 €	1,54 €
IBG - N°2	2,57 €	24 mois du 01/12/2004 au 30/11/2006	70,00%	2,70%		1,35 €

### Impact sur les charges de personnel

(en milliers d'euros)	OVG - Plan n°2 du 15/11/2004	IBG - Plan n°2 du 01/12/2004	IBG - Plan d'attribution n°1 du 19/06/2006	IBG - Plan d'attribution n°2 du 30/11/2006
31 mars 04				
30 avril 05	12	17		
30 avril 06	19	51		
30 avril 07	21	14	52	8
31 mars 08	11		70	24
31 mars 09	13		17	16
<b>Total</b>	<b>76</b>	<b>81</b>	<b>139</b>	<b>47</b>

### 9.15. Produits différés

Les produits différés classés en passif courant se composent des produits constatés d'avance. Il n'y a pas de passif non courant différé.

Dans le cadre spécifique des marchés publics, les ventes sont réputées faites lorsque l'installation et son fonctionnement ont été validés par le client. En conséquence, les ventes non acquises sont déduites du chiffre d'affaires, dans l'attente de cette validation. L'augmentation de ce poste est principalement constituée par les commandes conclues dans le cadre d'un contrat pluriannuel de marché public.

Une subvention publique a été attribuée au Groupe à travers sa filiale ADITU. La subvention d'un montant de 679 K€ (pour 2007-2008 : 812 K€) a servi à financer les installations informatiques nécessaires à son activité (conception, réalisation et exploitation d'une plate-forme mutualisée de services numériques). Ces matériels informatiques sont exploités depuis le milieu de l'année 2005 et la subvention comptabilisée en produits différés est amortie sur la durée d'utilité de ces matériels.

### 9.16. Provisions

(en milliers d'euros)	31-mars-08	Variation de périmètre	Dotations	Reprises		31-mars-09
				utilisées	Non utilisées	
Litiges prud'hommaux	339		138	-201		276
Autres litiges	374		54	-240		188
Provisions pour impôts						0
Autres risques						0
<b>Provisions courantes</b>	<b>713</b>		<b>192</b>	<b>-441</b>		<b>464</b>
<b>Provisions non courantes</b>	<b>1 085</b>		<b>19</b>		<b>-138</b>	<b>966</b>
<b>Provisions pour risques &amp; charges</b>	<b>1 797</b>		<b>211</b>	<b>-441</b>	<b>-138</b>	<b>1 430</b>

Les provisions non courantes sont constituées de l'évaluation des droits des salariés pour leur départ à la retraite.

Le dénouement des provisions pour litiges est attendu au cours de l'exercice 2009-2010.

L'activité « financement » du Groupe est réalisée par la filiale DIGILEASE.

Cette société a pour objet de proposer principalement aux clients d'OVERLAP des solutions de financement de leurs investissements. A ce titre, DIGILEASE a un rôle d'intermédiaire entre la société qui fournit l'investissement et le refinancier, un établissement financier.

Au cours de cet exercice, certains refinanceurs et DIGILEASE ont été attirés devant le tribunal de grande instance, suite à la demande formulée par trois clients de résiliation des contrats de vente de matériels, et conséquemment de résolution des contrats de location souscrits auprès de DIGILEASE. Au 31 mars 2009, la valeur des investissements des contrats de financement en cause s'élève à 1.715 K€.

La société a fait valoir son assurance en responsabilité civile afin de se prémunir de toute mise en paiement. Aucune provision n'a donc été comptabilisée à ce titre dans les comptes de cet exercice.

### 9.17. Autres dettes courantes

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
Clients créditeurs et avoirs à établir	2 284	1 146
Dettes sur associés (intégration proportionnelle)	182	301
Créditeurs divers	89	268
Ecart de conversion – Passif	-	2
<b>Autres dettes courantes</b>	<b>2 555</b>	<b>1 717</b>

## 10. Instruments financiers

### (a) Risque de crédit

#### Exposition au risque de crédit

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante:

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 09	31 mars 08
Actifs financiers disponibles à la vente	Néant	Néant
Placements détenus jusqu'à leur échéance		
Prêts et créances		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	8 281	2 543
Swap de taux d'intérêts utilisés comme couverture : Actifs	Néant	Néant
Contrats de change à terme utilisés comme couverture : Actifs	Néant	Néant
Autres contrat de change à terme	Néant	Néant
	<b>8 281</b>	<b>2 543</b>

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, analysées par zones géographiques, est la suivante :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 09	31 mars 08
Marché intérieur	65 222	51 088
Zone euro		
Suisse	452	558
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	<b>65 674</b>	<b>51 646</b>

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture n'est constituée que des clients finaux.

La valeur comptable des créances commerciales comptabilisées au titre du client le plus important du Groupe, un client situé sur le territoire national, s'élève à 18 M€ pour cet exercice.

### Pertes de valeur

L'antériorité des créances commerciales à la date de clôture s'analyse comme suit :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 09	31 mars 08
Marché intérieur	65 222	51 088
Zone euro		
Suisse	452	558
Etats-Unis		
Autres zones	Néant	Néant
	<b>65 674</b>	<b>51 646</b>

(en milliers d'euros)	31 mars 09		31 mars 08	
	Brut	Dépréciation	Brut	Dépréciation
Non échues	50 499		40 068	
Echues depuis 90 jours	12 005		7 918	
Echues depuis plus de 90 jours et moins de 180 jours	736	(61)	1 940	(46)
Echues depuis plus de 180 jours et moins de 360 jours	1 055	(112)	1 063	(76)
Echues depuis plus d'un an	1 379	(1 345)	1 931	(1 152)
	<b>65 674</b>	<b>(1 518)</b>	<b>52 920</b>	<b>(1 274)</b>

Les dépréciations de créances commerciales ont évolué de la façon suivante au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
<b>Solde à l'ouverture</b>	<b>1 274</b>	<b>131</b>
Perte nette de valeur comptabilisée	244	98
Mouvement de périmètre		1 045
<b>Solde à la clôture</b>	<b>1 518</b>	<b>1 274</b>

Il n'y a pas de dépréciation à constater sur les placements détenus jusqu'à leur échéance.

Pour les créances commerciales et les titres de placement détenus jusqu'à leur échéance, des comptes de dépréciations sont utilisés pour comptabiliser les pertes de valeur à moins que le Groupe soit persuadé qu'aucun recouvrement n'est possible ; dans ce cas, le montant considéré comme irrécouvrable est porté directement en diminution de l'actif financier.

Au 31 mars 2009, le Groupe n'a pas comptabilisé de dépréciation globale sur ses créances commerciales ou ses titres de placement détenus jusqu'à leur échéance (au 31 mars 2008 : néant).

**(b) Risque de liquidité**

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers s'analysent comme suit (y compris les paiements d'intérêts et hors impact des accords de compensation) :

Au 31 mars 2009 (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	14 257	13 983	13 983	275	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	3 627	1 870	1 870	1 739	18
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	60 043	60 043	60 043		
Découverts bancaires	8 688	8 688	8 688		
Passifs financiers dérivés					
	Néant				
	<b>86 615</b>	<b>84 584</b>	<b>84 584</b>	<b>2 014</b>	<b>18</b>

Au 31 mars 2008 (en milliers d'euros)	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	A moins d'un an	D'un an à 5 ans	Plus de 5 ans
Passifs financiers non dérivés					
Prêts bancaires garantis	3 816	1 371	1 371	2 444	
Passifs relatifs à des contrats de location-financement	1 697	597	597	1 100	
Facilité bancaire garantie	Néant				
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	59 280	59 280	59 280		
Découverts bancaires	13 723	13 723	13 723		
Passifs financiers dérivés					
	Néant				
	<b>78 516</b>	<b>74 971</b>	<b>74 971</b>	<b>3 544</b>	<b>0</b>

**Covenants**

• *Contrat BNP Codevi*

Covenants	Ratios	au 31 mars 2009	au 31 mars 2008
Endettement / Situation nette comptable	≤ 1	0,43	0,12
Endettement / Marge brute d'autofinancement	≤ 3	6,82	0,65 (1)
Résultat d'exploitation / Charges financières nettes	> 4	0,19	5,24 (1)
(Trésorerie + créances à court terme) / Dettes à court terme	> 1	1,18	1,10

• *Emprunt OBSAAR*

Covenants	Ratios	au 31 mars 2009	au 31 mars 2008
Endettement financier net / Fonds propres	≤ 1	0,66	n.a.
Endettement à terme / Capacité d'autofinancement	≤ 4	6,22	n.a. (1)
Charges financières nettes / Excédent brut d'exploitation	≤ 0,3	0,99	n.a. (1)
Endettement financier net / Excédent brut d'exploitation	≤ 3,5	8,74	n.a. (1)

(1) Ces ratios ne sont pas respectés au 31 mars 2009.



Avant la fin de cet exercice, anticipant un éventuel risque de bris de ses covenants, la société a alerté ses partenaires bancaires.

Par courrier des 8 et 24 avril 2009, les partenaires co-chefs de file informés de cette situation, ont proposé à la société d'engager des négociations afin de revoir ces ratios ainsi que la non exigibilité anticipée des obligations, une fois les comptes arrêtés par le Conseil d'Administration.

La baisse de la profitabilité du Groupe sur cet exercice 2008-2009 et l'incertitude pesant sur l'exercice 2009-2010, pourraient dans l'avenir, ne plus permettre de respecter les covenants initialement attachés à l'emprunt BNP Codevi et à l'emprunt Ob-saar, toujours applicables jusqu'au 31 décembre 2013, terme du crédit.

Les autres emprunts mentionnés dans le paragraphe 9.12. font l'objet de covenants basés sur les comptes individuels.

En application de la recommandation de l'Autorité des marchés financiers (AMF) du 29 décembre 2008, les dettes bancaires concernées par le non respect des covenants conclus, ont été reclassées en passif courant au 31 mars 2009, pour un montant de 9.821 K€.

### (c) Risque de change

#### Exposition au risque de change

L'analyse de l'exposition du Groupe au risque de change est la suivante :

(en milliers d'euros)	Au 31 mars 2009		Au 31 mars 2008	
	Euro	Chf	Euro	Chf
Créances commerciales	65 222	452	51 088	558
Prêts bancaires garantis	(14 257)		(3 777)	
Dettes fournisseurs et autres créiteurs	(41 035)	(406)	(32 802)	(334)
<b>Exposition bilancielle brute</b>	<b>9 930</b>	<b>46</b>	<b>14 509</b>	<b>224</b>
Contrats de change à terme	Néant		Néant	
<b>Exposition bilancielle nette</b>	<b>9 930</b>	<b>46</b>	<b>14 509</b>	<b>224</b>

Les cours de change suivants ont été appliqués au cours de l'exercice pour les principales devises :

(en euros)	Cours moyen		Cours de clôture	
	31 mars 09	31 mars 08	31 mars 09	31 mars 08
1 Chf	0,64128	0,61039	0,65920	0,63650
1 Mad	0,08928	0,08927	0,08960	0,08812

#### Analyse de la sensibilité

Une augmentation, ou une diminution de 10% de l'euro par rapport aux devises dollar et franc suisse, au 31 mars 2009, n'aurait pas eu de conséquence ni sur les capitaux propres ni sur le résultat, à raison des faibles montants concernés.

**(d) Risque de taux d'intérêt**

**Principales caractéristiques**

A la date de clôture les principales caractéristiques en matière de taux d'intérêt des instruments de taux sont les suivantes :

(en milliers d'euros)	Valeur comptable	
	31 mars 09	31 mars 08
Instruments à taux fixe		
Actifs financiers	8 281	2 543
Passifs financiers	(6 424)	(9 081)
	<b>(1 857)</b>	<b>(6 538)</b>
Instruments à taux variables		
Passifs financiers	(20 166)	
	<b>(20 166)</b>	<b>(1 349)</b>

**Analyse de sensibilité de la juste valeur pour les instruments à taux fixe**

Le Groupe ne comptabilise aucun actif financier à taux fixe à la juste valeur par le biais du résultat, et ne désigne aucun dérivé (swaps de taux d'intérêt) comme instrument de couverture dans le cadre d'une comptabilité de couverture de juste valeur. Ainsi, une variation des taux d'intérêt à la date de clôture n'aurait aucun impact sur le résultat.

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt aurait eu pour conséquence une hausse ou diminution des capitaux propres de 22 K€.

**Analyse de sensibilité des flux de trésorerie pour les instruments à taux variable**

Une variation de 100 points de base des taux d'intérêt à la date de clôture aurait eu pour conséquence une hausse (diminution) du résultat à hauteur des montants indiqués ci-dessous. Pour les besoins de cette analyse, toutes les autres variables, en particulier les cours de change, sont supposées rester constantes.

(impact en milliers d'euros)	Résultat	
	Hausse de 100 pb	Baisse de 100 pb
Instruments à taux variable	(36)	36

**(e) Justes valeurs**

**Justes valeurs versus valeurs comptables**

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés à leurs valeurs probables de réalisation ; il n'y a donc pas de différence entre leurs valeurs comptables et leurs juste valeurs.

**Taux d'intérêt utilisés pour déterminer la juste valeur**

Les taux d'intérêt utilisés pour actualiser, le cas échéant, les flux de trésorerie futurs sont déterminés en fonction de la courbe des taux d'intérêt sans risque à la date de clôture, majorés d'une prime appropriée prenant en compte le risque de crédit. Ces taux sont les suivants :

	31 mars 09	31 mars 08
Prêts et emprunts	3,50%-5,50%	3,50%-5,50%
Contrats de location	5,50%-8,00%	5,50%-7,10%

**11. Contrats de location simple**

L'échéance des loyers liés aux contrats de location simple non résiliables se détaille ainsi :

(en milliers d'euros)	31 mars 09	31 mars 08
A moins d'un an	4 760	4 317
De un à cinq ans	8 947	5 767
A plus de cinq ans	152	2 281
	<b>13 859</b>	<b>12 365</b>

Pour déterminer la classification des contrats, le Groupe a évalué si les contrats correspondaient clairement à une location simple ou à une location-financement. En premier lieu, il n'est pas prévu de transfert de propriété de ces contrats. Deuxièmement, comme d'une part le loyer réglé au propriétaire est augmenté régulièrement en fonction du niveau des loyers du marché et que, d'autre part, le Groupe ne finance pas les valeurs résiduelles, le Groupe a considéré que le propriétaire conservait la quasi-totalité des risques et des avantages liés aux biens loués. Sur la base de ces critères qualitatifs, le Groupe a conclu que les contrats avaient le caractère de location simple.

**12. Actifs et passifs éventuels**

Le Groupe n'a identifié aucun actif ni passif éventuel non provisionné à la date d'arrêté des comptes, ni postérieurement.

### 13. Parties liées

#### (a) Opérations avec les principaux dirigeants

##### Prêts aux administrateurs

Aucune avance ni crédits n'ont été accordés aux membres des organes de direction.

##### Rémunération des principaux dirigeants

1) Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

		Exercice 2008 – 2009 (12 mois)	Exercice 2007-2008 (11 mois)
Georges HOROKS Président Directeur Général	Rémunérations dues au titre de l'exercice	369 000 €	281 500 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations dues au titre de l'exercice	347 500 €	237 500 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunérations dues au titre de l'exercice	140 782 €	125 617 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Rémunérations dues au titre de l'exercice	266 000 €	211 304 €
	Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice		
	Valorisation des actions de performances attribuées au cours de l'exercice	Néant	Néant

2) Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

(montants en euros)		Exercice 2008-2009 (12 mois)		Exercice 2007-2008 (11 mois)	
		dus	versés	dus	versés
Georges HOROKS Président Directeur Général	Rémunération fixe	219 000	219 000	181 500	181 500
	Rémunération variable	150 000	150 000	100 000	100 000
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)		2 088		2 020
Stéphane DELIRY Administrateur et Directeur Général Délégué	Rémunération fixe	187 500	187 500	137 500	137 500
	Rémunération variable	135 000	135 000	100 000	100 000
	Rémunération exceptionnelle	25 000	25 000		
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (garantie chômage)		5 009		
Eric LIEURE Administrateur et Directeur Général Délégué	Avantages en nature (Véhicule)		2 969		2 681
	Rémunération fixe	109 782	109 782	100 617	100 617
	Rémunération variable	31 000	31 000	25 000	25 000
	Rémunération exceptionnelle				
	Jetons de présence				
Michel ROLLAND Administrateur et Secrétaire Général	Avantages en nature (garantie chômage)		5 309		9 087
	Avantages en nature (Véhicule)		3 571		3 411
	Rémunération fixe	126 000	126 000	93 500	93 500
	Rémunération variable	115 000	115 000	97 804	97 804
	Rémunération exceptionnelle	25 000	25 000	20 000	20 000
	Jetons de présence				
	Avantages en nature (Véhicule)		126		178

La rémunération variable est déterminée individuellement sur la base de critères quantitatifs (objectifs de chiffre d'affaires et de résultat opérationnel) et qualitativement mesurables selon des considérations stratégiques propres à chaque exercice (intégration de nouvelles entités dans le Groupe, évolution de notre positionnement stratégique, dynamisation des process internes, ...).

Les rémunérations variables sont acquises au titre de l'année N-1 et versées au cours de l'année N.

Par ailleurs, en sus des indemnités légalement dues à Monsieur Stéphane DELIRY et dans l'hypothèse où Monsieur Georges HOROKS, ou sa famille céderaient plus de 50% des actions d'OVERLAP Groupe qu'ils détiennent à ce jour, qu'il cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant ainsi un terme au mandat de Directeur général délégué de Monsieur Stéphane DELIRY, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane DELIRY au cours des trois exercices précédents son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessus.

Enfin, en cas de révocation de Monsieur Stéphane DELIRY de son mandat de Directeur Général Délégué au cours des 18 mois suivants sa nomination, OVERLAP Groupe versera à Monsieur Stéphane DELIRY, une indemnité dont le montant sera égal à la moyenne des trois dernières rémunérations variables annuelles versées qui ont été fixées en fonction de critères de performances d'OVERLAP SAS.

Ces indemnités entrant dans le champ d'application des articles L 225 - 38 et suivants du Code de Commerce et en application de l'article L225-42-1 du Code de Commerce ont été soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 septembre 2008 et ont l'objet d'une publicité sur le site internet de notre société.

### 3) Tableau sur les jetons de présence

Membres du Conseil d'Administration	Jetons de présence versés en 2008-2009	Jetons de présence versés en 2007-2008
Georges HOROKS	-	-
Stéphane DELIRY	-	-
Eric LIEURE	-	-
Michel ROLLAND	-	-
Total	-	-

### 4) Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 5) Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 6) Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### 7) Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Néant.

### b) Transactions avec les parties liées

OVESYS S.A.S. a conclu un bail commercial avec la S.C.I. du Moulin des Bruyères dont certains actionnaires sont communs, notamment Messieurs Georges HOROKS, Stéphane DELIRY, Michel ROLLAND et Eric LIEURE actionnaires et administrateurs d'OVERLAP Groupe S.A., portant sur un immeuble de 4.700 m<sup>2</sup> plus un parking pour 60 voitures, siège social d'OVERLAP Groupe S.A. et de la plupart de ses filiales.

Le bail est consenti pour une durée de 9 années à compter du 6 avril 2007, avec faculté de donner congé à l'expiration de chaque période triennale.

Toutefois, compte tenu des travaux réalisés par le bailleur à la demande d'OVERLAP S.A., le bail est d'une durée ferme de 6 ans, OVESYS S.A.S. ayant renoncé au congé de la première période triennale.

Le loyer annuel s'élève à 1.240 K€ (au 31 mars 2008 : 1.044 K€) (hors charges locatives) et correspond aux conditions normales de marché.

Les transactions avec la SCI du Moulin des Bruyères sont les suivantes :

	31 mars 09	31 mars 08
<b>1. Prêts et garanties données</b>		
Garanties données aux sociétés non intégrées	-	-
<b>2. Achats et ventes de biens et services</b>		
Ventes	-	-
Achats	1 164 K€	1 009 K€
Charges financières	-	-
<b>3. Créances et dettes réciproques</b>		
Créances d'exploitation	389 K€	12 K€
Dettes d'exploitation	-	-
Créances financières	296 K€	296 K€

Tous les soldes relatifs aux parties liées ont été déterminés sur la base de conditions de concurrence normale et doivent être réglés en trésorerie dans les six mois qui suivent la date de clôture. Aucun des soldes ne fait l'objet d'une garantie.

## 14. Entités du Groupe

### Liste et identité des sociétés consolidées :

Société	Forme juridique	Adresse	N° SIREN	Capital social	Capitaux propres autre que le capital	Résultat du dernier exercice social	Méthode de consolidation	% d'intérêt		% de contrôle	
								31.03.09	31.03.08	31.03.09	31.03.08
OVERLAP Groupe	SA	9 rue du moulin des Bruyères - 92411 Courbevoie	422 153 361	4 704 980 €	28 699 113 €	-417 120 €	SM				
OVESYS	SAS	Idem	388 098 972	10 348 000 €	6 805 699 €	-785 362	IG	100%	100%	100%	100%
VELIA	SAS	Idem	424 952 125	198 790 €	1 701 914 €	-542 389 €	IG	100%	100%	100%	100%
EXTERINFO	SAS	Idem	449 408 004	37 000 €	358 866 €	64 516 €	IG	100%	100%	100%	100%
DIGILEASE SYSTEM	SARL	Idem	350 907 192	2 500 €	-90 736 €	68 022 €	IG	51%	51%	51%	51%
MIB Suisse	SA	59 route des Jeunes - CH1211 Genève 26	Société Suisse	100 000 Chf	- 4 515 Chf	538 006 Chf	IG	100%	100%	100%	100%
ADITU	SAS	Maison du Parc Technopole d'Izard - 64210 BIDART	480 647 007	200 000 €	- 481 600 €	- 191 002 €	IP	70%	70%	70%	70%
SYSTEMS & NETWORKS CONSULTING	SA	C/Comte Borell 294 BARCELONA 08029	Société Espagnole	60 101 €	- 102 027 €	- 27 571 €	IG	100%	100%	100%	100%

SM : société mère du Groupe ; IG : Intégration globale ; IP : Intégration proportionnelle

## 15. Engagements hors bilan

(a) Nantissements : Néant

(b) Engagements donnés et reçus (en milliers d'euros)

Engagements donnés	Engagement	
	31-mars-09	31-mars-08
Caution d'OVESYS S.A.S. pour le compte de la société VELIA S.A.S. en vue de garantir une autorisation de découvert	300	300
Souscription de VMP en garantie de 25% de la caution en garantie du paiement des titres SYSLAB	156	156
Nantissement par OVESYS S.A.S. de 52% des actions de la société OVERLAP Réseaux auprès de la Société Générale comme garantie d'un prêt de 790 000 €.		36
Nantissement par OVESYS S.A.S. de 100% des actions de la société EXTERINFO auprès de la Fortis Banque comme garantie d'un prêt de 496.000 €	37	37
Nantissement par les établissements bancaires ayant participé à l'opération OBSAAR de 100% des actions d'OVESYS S.A.S.	12 725	-
Dans le cas d'emprunts bancaires souscrits par OVESYS S.A.S., engagement par OVERLAP Groupe S.A. de ne pas céder les actifs d'OVERLAP, sauf dans le cadre de sa gestion courante.	1 496	1 496
Promesse unilatérale d'achat des actions de la société ADITU garantie par une caution d'OVESYS S.A.S. auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	60	60
Promesse unilatérale d'OVESYS S.A.S. d'achat des parts de la société DIGILEASE auprès de M. P. MURCIANO à compter du 1er août 2010	142	142
Caution d'OVESYS pour des encours fournisseurs		1 400
Caution d'OVERLAP Groupe S.A. pour le compte de la société MIBS pour des encours fournisseurs		3 246
Créances cédées dans le cadre du Dailly et non échues à la clôture pour les banques FORTIS ET NATEXIS		276
Caution solidaire entre IBM France financement et ADITU	20	-
<b>Total</b>	<b>16 336</b>	<b>7 149</b>

Engagements recus	Engagement	
	31 mars 09	31 mars 08
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres SYSLAB	600	600
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres DIGILEASE SYSTEM	50	50
Garantie d'actif et de passif dans le cadre de l'acquisition des titres EXTERINFO	150	150
Caution de la Société Générale en garantie du paiement du solde du prix d'acquisition des titres SYSLAB	624	624
Caution Société Générale pour le compte d'OVESYS au profit d'IBM France Financement	1 500	1 500
<b>Total</b>	<b>2 924</b>	<b>2 924</b>

### (c) Droit individuel à la formation

Conformément aux dispositions de la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle, les sociétés françaises du Groupe OVERLAP accordent à leurs salariés un droit individuel d'une durée de vingt heures minimum par année civile cumulable sur une durée maximale de six ans. Au terme de ce délai, et à défaut de son utilisation, l'ensemble des droits restera plafonné à cent vingt heures.

Ces droits s'élèvent au 31 mars 2009 à 32.716 heures (au 31 mars 2008 : 25.960 heures).

## 16. Evénements post clôture

En date du 26 mai 2009, la direction d'OVERLAP Groupe a décidé de regrouper ses actions par 6. La valeur nominale d'une action passe de 0,20 € à 1,20 €.

En date du 9 juillet 2009, la direction d'OVERLAP Groupe considérant que le cours de l'action de la société était très bas, a demandé au Conseil d'Administration d'approuver l'annulation de 163.600 actions auto-détenues.

Cette décision a pour but de relouer les actionnaires et de laisser la possibilité de réactiver le programme de rachat d'actions, tout en se préservant la possibilité de remettre des actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe (5% maximum).

A cette date, le capital social s'élève à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale.

### Comptes sociaux au 31 mars 2009

Les comptes sociaux d'OVERLAP Groupe sont disponibles sur simple demande au siège social de la société. Conformément aux recommandations de l'AMF, OVERLAP Groupe a décidé de ne pas présenter de comptes sociaux résumés dans son document de référence.

## 6 - Informations complémentaires

### 1. Date des dernières informations financières

Le dernier exercice s'est achevé le 31 mars 2009. En conséquence, les informations financières vérifiées ne remontent pas à plus de dix-huit mois de la date d'enregistrement du présent document.

### 2. Informations financières intermédiaires et autres

#### a) Rappel des informations trimestrielles (non auditées)

##### Communication du 1er trimestre – du 1er avril 2008 au 30 juin 2008 (le 18 août 2008)

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre 2008/2009 d'OVERLAP Groupe s'établit à 53,54 M€ contre 22,23 M€ au 1er trimestre 2007/2008 (mai à juillet), soit une progression de +141%. Cette performance illustre à la fois la poursuite de la croissance propre à OVERLAP Groupe et l'intégration réussie des filiales d'IB Group depuis décembre 2007.

Rappelons que suite à son opération de croissance externe, la Direction Générale du Groupe a focalisé son organisation sur ses métiers principaux pour une meilleure visibilité et pour faire jouer à plein les synergies.

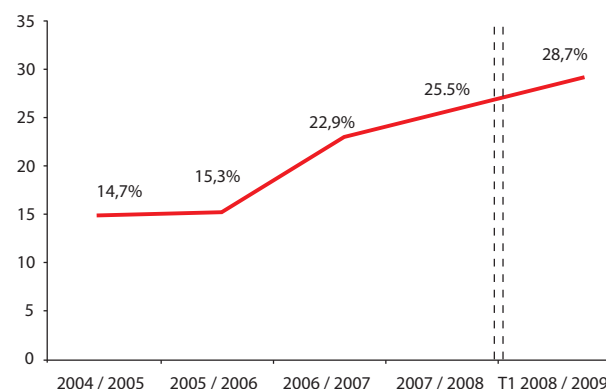
C'est ainsi que depuis le 1er avril 2008 (date d'ouverture du nouvel exercice), OVERLAP Groupe est constitué de 3 pôles :

- un pôle Infrastructures rassemblé au sein de la société OVESYS SAS (regroupement d'OVERLAP SAS, MIBS SA, HEXALIS SA, et la partie intégration d'OVERLAP Réseaux). A l'intérieur de ce pôle, les marques sont préservées et clairement identifiées pour afficher la loyauté du Groupe, vis-à-vis de chacun de ses partenaires constructeurs (IBM, HP et SUN). Cette organisation permet de mieux répondre en outre, à la forte demande de prestations de services associées à ces infrastructures.
- un pôle Services représenté par OVELIA et EXTERINFO,
- et le pôle Financement au travers de DIGILEASE.

Cette nouvelle organisation ne permet plus la comparabilité à périmètre constant ; pour autant, la dynamique de développement du Groupe est confirmée et toutes les activités contribuent à la croissance.

#### Une part Services qui s'apprécie :

Part Services en % du C.A.



#### Répartition du C.A. par activités : (chiffres non audités)

C.A. en M€	T 1 08/09 nouveau périmètre (avril à juin)	T 1 07/08 ancien périmètre * (mai à juillet)	variation
Infrastructures	35,46	600	+ 140 %
Services	15,38	6,97	+ 121 %
Financement	2,69	0,47	
<b>Total</b>	<b>55,34</b>	<b>22,23</b>	<b>+141 %</b>

\* ancien périmètre : avant fusion avec IB Group

#### Objectifs 2008/2009 confirmés

Avec un carnet de commandes de plus de 30 M€ pour les ventes d'infrastructures, OVERLAP Groupe confirme son objectif d'atteinte d'un C.A. de 230 M€ pour l'exercice 2008/2009. Cette politique de croissance soutenue vise à accroître la rentabilité du Groupe, notamment en poursuivant le développement de l'activité Services, qui demeure l'axe stratégique majeur d'OVERLAP Groupe.

##### Communication du 2nd trimestre – du 1er juillet 2008 au 30 septembre 2008 (le 13 novembre 2008)

OVERLAP Groupe, numéro 1 français des infrastructures haut de gamme, poursuit son développement, la croissance du chiffre d'affaires consolidé du 1er semestre s'inscrivant à +69%. Il s'élève ainsi à 99,6 M€ à fin septembre 2008 contre 58,9 M€ à fin octobre 2007 (ancien périmètre).

Le chiffre d'affaires du 2ème trimestre 2008/2009 (juillet - août - septembre) s'inscrit à 46,1 M€ contre 36,6 M€ (ancien périmètre : août à octobre) soit une progression de +26%.



## Chapitre 6 Informations complémentaires

La contribution au chiffre d'affaires de chaque activité se présente ainsi :

C.A. en M€	S1 08/09 nouveau périmètre (avril à sept)	S1 07/08 ancien périmètre * (mai à oct)	variation
Infrastructures	67,9	42,9	+ 58 %
Services	26,9	13,8	+ 95 %
Financement	4,8	2,2	+ 118 %

\* ancien périmètre : avant fusion avec IB Group

\*\* DIGILEASE est une acquisition d'avril 2007

A la fin du 1er semestre 2007-2008, la part des Services dans le chiffre d'affaires consolidé était de 23,5% ; cette part des Services progresse nettement sur ce semestre pour atteindre 27% du chiffre d'affaires.

### Objectifs 2008/2009

A ce jour, OVERLAP Groupe confirme son objectif d'atteindre un chiffre d'affaires de 230 M€ à la fin de cet exercice. En effet, le Groupe enregistre généralement une activité moins importante au cours du premier semestre (de 40% à 45% d'avril à septembre) qu'au second.

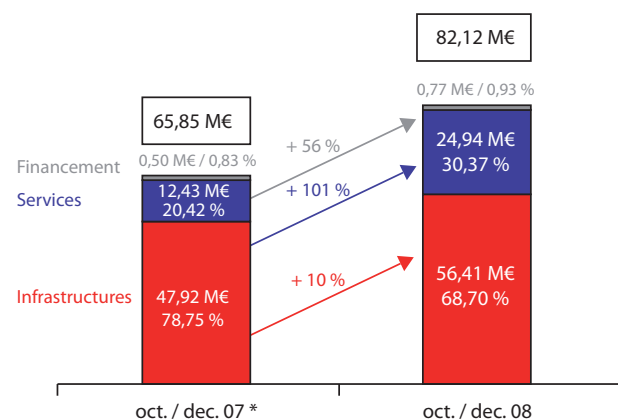
La progression de la part des Services, axe stratégique privilégié par la direction du Groupe, renforcera cette croissance.

### Communication du 3ème trimestre – du 1er octobre 2008 au 31 décembre 2008 (le 5 février 2009)

#### Chiffre d'affaires du 3ème trimestre : + 35% (chiffres non audités)

Le chiffre d'affaires du 3ème trimestre s'est élevé à 82,12 M€ contre 60,85 M€ en 2007/2008.

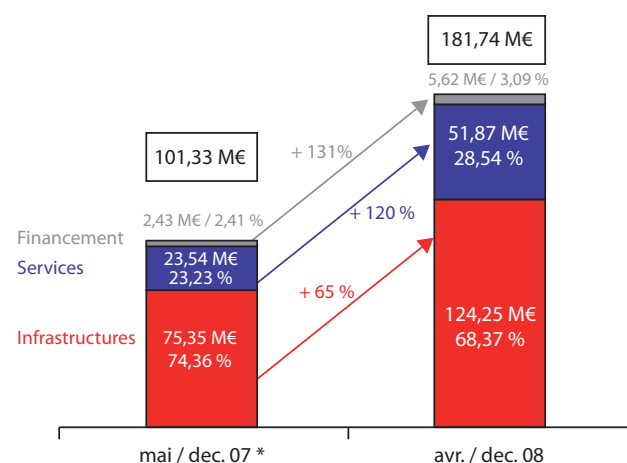
Au cours de ce trimestre le chiffre d'affaires Services a doublé ; il passe de 12,43 M€ à 24,94 M€.



\* le trimestre comparatif d'octobre à décembre 2007 n'inclut qu'un mois d'activité de MIBS et MIB Suisse

#### Chiffre d'affaires à 9 mois : + 79% (chiffres non audités)

Ce graphique compare 8 mois de l'ancien périmètre d'OVERLAP Groupe (+ 1 mois d'activité de MIBS et MIB Suisse) à 9 mois sous le nouveau périmètre.



\* Intégrant le mois de décembre de MIBS

Contribution croissante des Services dans le chiffre d'affaires : 28,5% à fin décembre

L'augmentation de la part Services dans le chiffre d'affaires d'OVERLAP Groupe demeure un axe prioritaire stratégique pour le Groupe.

#### Une émission d'OBSAAR bouclée fin décembre qui renforce la structure financière de l'entreprise

L'émission de 12 M€ d'OBSAAR, dont les résultats ont été constatés le 23 décembre dernier, permet de sécuriser la dette bancaire court terme en allongeant sa maturité, de réduire les frais financiers liés à l'endettement, d'améliorer la trésorerie et de renforcer les fonds propres à terme.

Les actionnaires ont d'ailleurs souscrits largement, la demande de BSAAR ayant été forte : un actionnaire sur 3 parmi le flottant.

Les salariés, invités à suivre l'opération ont également souscrit de manière significative.

L'entreprise en sort aujourd'hui renforcée. Sa trésorerie lui permet de bénéficier désormais d'un atout concurrentiel, et de conforter ses relations avec ses fournisseurs – partenaires. En outre, le résultat financier du Groupe devrait sensiblement s'améliorer dès le début de l'exercice prochain. Les intérêts financiers liés à l'émission d'OBSAAR sont calculés, en effet, sur la base de l'Euribor 3 mois -1,51% soit à ce jour un taux inférieur à 0,6% !

#### Un objectif de chiffre d'affaires pour 2008/2009 qui devrait être dépassé

L'objectif annoncé lors des précédents communiqués, à savoir un chiffre d'affaires consolidé de 230 M€ est confirmé, il devrait même être dépassé ; les données portées à la connaissance de la Direction Générale à ce jour justifiant cette confiance.

### Communication du 4<sup>ème</sup> trimestre – du 1<sup>er</sup> janvier 2009 au 31 mars 2009 (le 13 mai 2009)

#### Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre : 51,5 M€ (chiffres non audités)

Pour ce premier trimestre à périmètre comparable (après la fusion avec IB Group), le chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2008/2009 (clos le 31 mars 2009) s'établit à 51,5 M€ contre 53,07 M€ pour la même période de l'exercice 2007-2008, en recul de 3%.

Cette légère décroissance résulte de la crise économique mondiale, dont le Groupe n'avait pas senti les effets avant la fin de l'année 2008, les trimestres précédents bénéficiant toujours d'une dynamique de croissance.

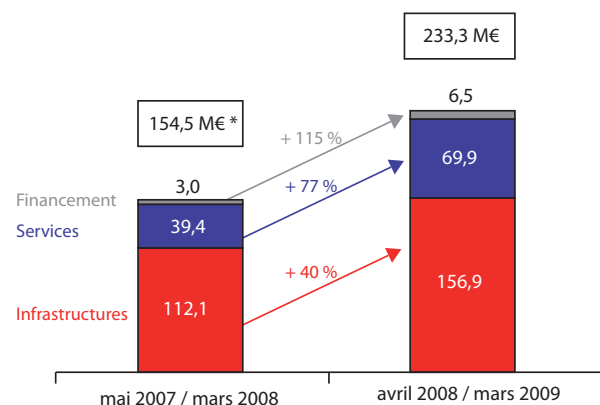
A partir de janvier 2009, les incertitudes économiques ont pesé brutalement sur le niveau de commandes en infrastructures. Les reports de commandes et une tension très forte sur les prix de vente constituent les raisons principales de ce recul.

#### Chiffre d'affaires annuel (exercice clos le 31 mars 2009) : 233,2 M€ (chiffres non audités)

Le chiffre d'affaires annuel d'OVERLAP Groupe s'établit à 233,2 M€ contre 154,5 M€\* pour 2007-2008, soit une croissance de + 51%.

Malgré le ralentissement de ce 4<sup>ème</sup> trimestre, le Groupe atteint tout de même l'objectif annoncé précédemment de 230 M€, chiffre jugé décevant par la Direction, au regard de ses attentes déclarées fin décembre 2008.

#### Répartition du chiffre d'affaires par activités



\* chiffre incluant 11 mois de l'ancien OVERLAP Groupe et 4 mois de MIBS

- La part Services atteint près de 30% à la fin de cet exercice

Les activités services ont continué à croître au cours de cet exercice à un rythme sensiblement plus élevé (+ 78%) que celui des ventes d'infrastructures (+ 40%). A la clôture de l'exercice 2008-2009, la part des services représentait près de 30% du chiffre d'affaires contre 25,5% pour l'exercice précédent.

#### Exercices 2008/2009 et 2009/2010

Les résultats annuels 2008/2009 seront publiés le 30 juin prochain. Toutefois, la Direction Générale estime que le niveau de rentabilité devrait être inférieur à celui de l'exercice 2007/2008, et ce malgré l'accroissement de l'activité des Services, notamment pour 3 raisons principales :

- Une décroissance du chiffre d'affaires au cours de ce 4<sup>ème</sup> trimestre, liée à la conjoncture économique,
- Une baisse de la marge brute due à une plus forte pression sur les prix depuis le début de la crise financière,
- Des investissements importants, principalement des recrutements réalisés au cours de l'année 2008, pour capter la croissance due à la consolidation du marché et s'attacher les compétences disponibles, et qui n'ont pas pu générer le surcroît d'activité attendu en raison du ralentissement économique.

Pour restaurer son niveau de rentabilité, la Direction Générale du Groupe a décidé dès le début de l'année 2009 d'un plan de mesures de réduction des coûts et de rationalisation dont les effets se traduiront sur l'exercice 2009/2010.

En parallèle, OVERLAP Groupe poursuit activement sa politique de développement des activités Services à forte récurrence. A la suite de la signature de nouveaux contrats importants d'hébergement et d'infogérance, OVERLAP Groupe a engagé au cours de son dernier trimestre des investissements pour tripler les surfaces de ses data centers dans ses locaux.

Le Groupe entend, de plus, accélérer cette croissance dans les services en saisissant les opportunités de croissance externe qui pourraient se présenter en 2009.

Du fait de son positionnement sur le marché des infrastructures haut de gamme, OVERLAP Groupe devrait être moins sensible à la conjoncture. La Direction du Groupe considère, en effet, qu'en cette période de crise où les projets métiers sont en forte diminution, les investissements informatiques devraient se porter prioritairement en 2009 sur le renouvellement des infrastructures, via des projets de rationalisation (consolidation, virtualisation) ou d'externalisation, qui sont source immédiate de réduction de coûts et de gains de productivité.

- Une situation de trésorerie confortable

Grâce à l'opération d'émission de 12 M€ d'OBSAAR réalisée fin décembre 2008 et aux actions menées pour améliorer son besoin en fonds de roulement, l'entreprise dispose d'un niveau de trésorerie qui lui confère un véritable atout concurrentiel pour affronter la crise.

#### Regroupement par 6 des actions d'OVERLAP Groupe le 28.05.09

Lors de la fusion avec IB Group, en novembre 2007, la parité d'échange entre les deux groupes avait été fixée à 6 actions IB Group pour 1 action OVERLAP Groupe, divisant ainsi par 6 le cours d'OVERLAP Groupe.

Pour revenir à un niveau de cours comparable « historiquement » et réduire la volatilité du titre, il sera procédé en date du 28 mai 2009 au regroupement par 6 des actions constituant le capital d'OVERLAP Groupe.

Au 31 mars 2009, le capital d'OVERLAP Groupe était composé de 23 524 898 actions, au jour du regroupement il sera constitué de 3 920 816 actions.

### Communication du 1er trimestre – du 1er avril 2009 au 30 juin 2009 (le 06 août 2009)

**Chiffre d'affaires du T1 2009/2010 : 47,6 M€ : Bonne résistance de l'activité dans un contexte de forte décroissance du marché IT.**

Le chiffre d'affaires consolidé du premier trimestre de l'exercice 2009/2010 (T1 : 1er avril – 30 juin) s'établit à 47,6 M€. Il est en recul de 11% par rapport à celui du 30 juin 2008.

Cependant, la Direction d'OVERLAP Groupe considère que cette décroissance ne reflète pas, pour autant, une baisse réelle du niveau d'activité. En effet, le chiffre d'affaires du premier trimestre 2008/2009 incluait la facturation d'une commande de 9 M€ enregistrée fin 2007 dans le cadre d'un Marché Public, et dont la recette n'avait été prononcée qu'en juin 2008. Si l'on retire cette commande exceptionnelle, le chiffre d'affaires est en progression par rapport à celui du premier trimestre de l'exercice précédent.

OVERLAP Groupe fait preuve d'une bonne résistance sur son marché. Rappelons, à cet égard, que le Gartner Group annonçait une décroissance du marché des serveurs de 25 à 30% pour cette première moitié d'année 2009.

#### Chiffre d'affaires par activité

En M€	30/06/09		30/06/08	
Infrastructures	30,9	65,0%	35,5	66,2%
Services	14,2	29,7%	15,4	28,7%
Financement	2,5	5,3%	2,7	5,0%
<b>Total C.A.</b>	<b>47,6</b>		<b>53,6</b>	

#### Analyse par activité

##### Infrastructures

Le chiffre d'affaires Infrastructures est en décroissance de 13%. Il se situe à 30,9 M€ contre 35,5 M€ au 30 juin 2008. Si l'on compare ce niveau de facturation au chiffre d'affaires retraité de la commande exceptionnelle précitée facturée au cours du premier trimestre de l'exercice précédent (26,4 M€), l'activité Infrastructures est en croissance de plus de 15%.

##### Services

La branche Services est celle qui souffre le plus des tensions commerciales actuelles. Dans un environnement dégradé, le chiffre d'affaires se monte à 14,2 M€ contre 15,4 en 2008. Néanmoins, le Groupe a amélioré encore la part des Services dans son chiffre d'affaires consolidé, en progression de 1 point (29,7% contre 28,7%).

#### Objectifs pour l'exercice

Les quatre objectifs annoncés dans le communiqué du 30 juin dernier sont maintenus, et les mesures envisagées ont été prises :

- le plan de réduction des coûts et de rationalisation de l'organisation du Groupe est pratiquement achevé, et la Direction du Groupe fait de la poursuite de la réduction des coûts un axe prioritaire,
- l'objectif de maintien de chiffre d'affaires annuel au niveau de celui de l'exercice précédent demeure, le portefeuille de commandes d'Infrastructures étant à ce jour de près de 20 M€,
- l'accroissement de la marge brute, grâce principalement au développement des ventes de services reste l'un des objectifs clés,
- enfin, OVERLAP Groupe étudie les opportunités de croissances externes se présentant dans le domaine des Services, opportunités réelles du fait de la crise économique.

#### b) Informations financières intermédiaires auditées

Au cours de cet exercice 2008-2009, OVERLAP Groupe a publié des informations financières intermédiaires au 30 septembre 2008. Cette information auditée a fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux, lequel est disponible sur le site « bourse » du Groupe.

L'opération Obsaar a fait l'objet d'un prospectus (visa 08-270), disponible sur le site « bourse » du Groupe et sur le site de l'AMF. Ce prospectus a fait l'objet d'une lettre de fin de travaux des contrôleurs légaux du Groupe.

### 3. Politique de distribution de dividendes

En raison des pertes de réalisées à la clôture de cet exercice, et pour la première fois pour les actionnaires historiques d'OVERLAP Groupe, l'Assemblée Générale du 28 septembre ne proposera pas de distribution de dividendes.

**Tableau des dividendes par action**

Le tableau ci-dessous est communiqué à titre d'information, sur ce qu'aurait été les distributions de dividendes des années passées sur la base de l'actionariat depuis la réalisation de la fusion avec IB Group.

	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
Résultat distribué	0	713 743	353 740	92 134
Nombre d'actions historique	23 524 898	23 739 451	2 358 266	2 303 311
Dividende unitaire	0,000	0,030	0,150	0,040
Nombre d'actions à ce jour	23 524 898	23 739 451	23 739 451	23 739 451
Dividende unitaire	0,000	0,030	0,015	0,004

Les dividendes non réclamés sont prescrits, conformément à l'article L. 27 du code, du domaine de l'Etat, au profit de l'Etat à l'issue d'un délai de 5 ans.

Après le regroupement d'actions de mai et l'annulation d'actions de juillet 2009, le nombre d'actions en circulation à ce jour est de 3 756 400.

**4. Procédures judiciaires et d'arbitrages**

Le Groupe n'a connaissance d'aucune procédure judiciaire et/ou d'arbitrage autre que celle présentée au paragraphe 3.9.

**5. Changement significatif de la situation financière ou commerciale****Opération OBSAAR**

L'opération Obsaar ne constitue pas un changement significatif dans la situation financière du Groupe. Cette opération avait pour but (1) de sécuriser la dette bancaire court terme existante en allongeant sa maturité ; (2) réduire le coût financier décaissable de cette dette ; (3) renforcer les fonds propres du Groupe au fur et à mesure de l'exercice des BSAAR (31 déc. 2010 à 31 déc. 2015) ; (4) ouvrir cette opération à tous les actionnaires par le maintien de leurs droits préférentiels de souscription ; (4) permettre à tous les salariés - et pas seulement les managers - de s'associer à la création de valeur de la société.

**Programme de rachat d'action**

Dans le but affiché de relution de ses actionnaires, OVERLAP Groupe a poursuivi son programme de rachat d'actions. Rappelons que l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 novembre 2007 avait approuvé la 4ème résolution relative à l'achat par le Groupe de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

Le prix maximal de rachat avait été fixé à 3 € par action et le montant cumulé des achats ne pourra excéder 3 000 000 €. Cette autorisation avait été consentie jusqu'au 22 mai 2009. A l'exception des actions destinées au contrat de liquidité ou à la rétribution d'une acquisition par échange de titres (dans la limite de 5 %) ou à un éventuel plan d'attribution d'actions, ces actions avaient vocation à être majoritairement détruites.

En date du 26 septembre 2008, la direction d'OVERLAP Groupe a demandé au Conseil d'Administration d'approuver l'annulation des 266.553 actions acquises dans le cadre de ce programme.

Le Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, réuni le 27 décembre 2007 sous la présidence de Georges HOROKS, avait décidé la mise en œuvre d'un nouveau programme de rachat de ses propres actions.

Le Conseil d'Administration a décidé, lors de sa réunion du 29 avril 2009, sur délégation de l'Assemblée Générale Mixte du 29 septembre 2008 de procéder au regroupement des actions composant le capital social par attribution d'une action nouvelle de 1,20 euros de nominal contre 6 actions de 0,20 euros de nominal. Les opérations de regroupement ont débuté le 26 mai 2009.

En date du 9 juillet 2009, la direction d'OVERLAP Groupe a demandé au Conseil d'Administration d'approuver l'annulation de 163.600 actions auto-détenues.

Au terme de cette opération, le capital social s'élève à 4.507.680 €, composé de 3.756.400 actions de 1,20 € de valeur nominale.

**Contrat d'animation**

OVERLAP Groupe a confié, en date du 28 janvier 2009, la mise en œuvre de son contrat de liquidité à ODDO Corporate Finance. Ce contrat est conforme à la charte de déontologie de l'AFEI, approuvée par l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers du 10 avril 2001.

Il est conclu pour une période allant du 2 février 2009 au 31 décembre 2009, puis sera reconductible par périodes successives de 12 mois.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, voici les moyens affectés issus du précédent contrat de liquidité conclu avec Avenir Finance :

- en titres : 71 688
- en espèces : 22 126,36 €

Un avenant en date du 3 février a décidé d'effectuer un apport complémentaire de 50 000 € en numéraire donnant les moyens suivants au total :

Moyens du contrat de liquidité :

- en titres : 71 688
- en espèces : 72 126,36 €

**Au 31 juillet 2009, OVERLAP Groupe détenait 227.973 de ses propres actions.**

# 7 - Autres informations sur la situation patrimoniale, comptable et financière de l'entreprise

## 1. Capital social

### Capital social

Le capital social s'élève à 4.507.680 euros divisé en 3.756.400 actions d'une seule catégorie de 1,20 euros de valeur nominale, chacune entièrement libérée.

Toute modification du capital social ou des droits attachés aux titres qui le composent est soumise aux prescriptions légales, les statuts ne prévoyant pas de dispositions spécifiques.

### Rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date d'ouverture et de clôture de l'exercice.

Il n'existe aucune action non représentative du capital.

### Autocontrôle

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 septembre 2008 a décidé d'annuler les 266 553 actions auto détenues suite au programme de rachat autorisé par l'Assemblée Générale Mixte de la société IB Group S.A., au cours de sa séance du 24 mai 2000.

L'Assemblée Générale des actionnaires du 22 novembre 2007 a approuvé la 4<sup>ème</sup> résolution relative à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % des actions composant son capital.

Compte rendu de l'exécution de ce programme au 31 mars 2009 :

- Nombre de titres rachetés au 31 mars 2009 : 2.290.384
- Prix moyen des titres rachetés : 1,156 €
- Coût de réalisation du programme : 2.647.852,18 euros
- Pourcentage de capital auto-détenu à ce titre, à fin mars 2009 : 9,74% du capital
- Annulation de titres au cours des 24 derniers mois : 20 000
- Nombre de titres auto détenus : 2.270.384

A la date de ce document, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement dans le contrôle du Groupe.

### Capital social autorisé non émis

- Options de souscriptions d'actions  
En application des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale d'IB Group du 26 novembre 2001 et par l'Assemblée Générale du 10 juin 2002 d'OVERLAP Groupe, le Groupe a émis des options de souscription d'action au profit de certains salariés (cf. § 9.14).
- Plans d'attribution d'actions gratuites  
Le Conseil d'Administration d'IB Group, lors de ses réunions du 24 octobre 2005, 19 juin 2006 et 30 novembre 2006, a arrêté trois plans d'attribution d'actions gratuites conformément à l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 23 septembre 2005. Il a ainsi attribué gratuitement respectivement 720 000, 110 000 et 24 000 actions à émettre à titre d'augmentation de capital (au travers de trois plans distincts). Au 30 juin 2008, les plans portant sur l'attribution gratuite de 720.000 et de 110.000 actions ont été réalisés. Suite au départ de salariés bénéficiaires du plan d'attribution de 110.000 actions gratuites, seulement 52.000 actions de ce plan ont été émises par décision du Conseil d'Administration du 19 juin 2008. A noter que 4.000 actions gratuites ont été annulées dans le plan n°3, ces dernières n'étant plus exerçables, suite au départ des salariés bénéficiant de ces plans.

Aucun titre, autre que ceux repris dans ce paragraphe, ne peut donner accès au capital du Groupe.

### Titres non représentatifs du capital

Néant

Evolution du capital social depuis la création du Groupe

Date	Nature de l'opération	Prix de souscription	Montant de l'augmentation/réduction du capital	nombre d'actions émises	Montant cumulé du capital social	Nombre cumulé d'actions
19/mars/99	Création société	200 F	2 000 000 F	10 000	2 000 000 F	10 000
30/oct./01	Augmentation de capital par incorporation de réserves		669 F		2 000 669 F	10 000
30/oct./01	Conversion du capital en euros				305 000 €	10 000 (i)
28/sept./05	Division du nominal				305 000 €	2 000 000 (ii)
28/sept./05	Augmentation de capital par incorporation de réserves		695 000 €		1 000 000 €	2 000 000 (iii)
01/déc./05	Augmentation de capital en numéraire par appel public à l'épargne	8,40 €	127 500 €	255 000	1 127 500 €	2 255 000
06/janv./06	Augmentation de capital en numéraire réservée aux salariés	6,72 €	24 156 €	48 311	1 151 656 €	2 303 311
30/oct./06	Augmentation de capital par apport de titres	0,50 €	27 478 €	54 955	1 179 133 €	2 358 266
25/oct./07	Plan d'attribution gratuite d'actions		144 000 €	720 000	1 323 133 €	3 078 266
22/nov./07	Fusion avec IB Group S.A.		3 424 757 €	20 661 185	4 747 890 €	23 739 451 (iv)
19/juin./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		10 400 €	52 000	4 758 290 €	23 791 451 (v)
26/sept./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme du 24 mai 2000		(53 311) €	(266 553)	4 704 980 €	23 524 898
01/déc./08	Plan d'attribution gratuite d'actions		4 000 €	20 000	4 708 980 €	23 544 898
01/déc./08	Annulation des actions auto-détenues rachetées dans le cadre du programme 22 nov. 2007		(4 000) €	(20 000)	4 704 980 €	23 524 898

(i) Valeur nominale 30,50 €. (ii) Valeur nominale 0,1525 €. (iii) Valeur nominale 0,50 €. (iv) Valeur nominale 0,1658 €. (v) Valeur nominale 0,20 €

Par ailleurs, il n'y a aucun nantissement d'action du Groupe inscrite au nominatif pur ni garantie ni sûreté.

## 2. Actes constitutifs et statuts

### Objet social (article 3 des statuts)

OVERLAP Groupe a pour objet, en France et dans tous pays :

«la prise de participations sous quelque forme qu'elles soient, dans toute société ou entité juridique, la gestion desdites participations, la prestation de services dans le cadre de celles-ci, ainsi que l'accomplissement de toutes opérations, civiles ou commerciales, liées à l'objet social de ces participations, et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, publicitaires ou financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement au dit objet ou susceptibles d'en faciliter le développement, le tout tant pour elle-même que pour le compte de tiers ou en participation sous quelque forme que ce soit, notamment par voie de création de sociétés, de souscriptions, de commandites, de fusion ou absorption, d'avances, d'achats ou de ventes de titres et droits sociaux, de cession ou location de tout ou partie de ses biens et droits mobiliers et immobiliers ou par tout autre mode.»



### Clauses statutaires particulières

Répartition statutaire des bénéfices (article 22 des statuts)  
«Sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la Loi.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice, diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la Loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions.

Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'Administration.»

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes

Assemblées Générales. Droits de vote. Droits de vote multiples (article 21 des statuts)

1. Les assemblées d'actionnaires sont convoquées dans les conditions fixées par la Loi.  
Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu suivant les indications figurant dans les avis de convocation.
2. Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies trois jours calendaires avant la date de réunion de l'Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut voter par correspondance. Toutefois, tout vote par correspondance parvenu au Groupe moins de trois jours avant la date de l'assemblée n'est pas pris en compte.

Un actionnaire ne peut se faire représenter que par son conjoint ou par un autre actionnaire justifiant d'un mandat.

3. Lors de chaque assemblée, il est tenu une feuille de présence et il est établi un procès verbal de la réunion. Le bureau comprend un Président et deux scrutateurs. Il désigne un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil.

4. Le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, sauf les exceptions prévues par la loi.

Toutefois, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans au nom du même actionnaire,
- dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit. Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en propriété ou convertie au porteur. Néanmoins, n'interrompt pas le délai de deux ans ci-dessus fixé et conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

5. La compétence des Assemblées Ordinaires, Extraordinaires ou Spéciales est celle prévue par la loi.  
Les Assemblées Générales délibèrent, en fonction de leur nature, dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par les dispositions légales qui les régissent.»

Seuils statutaires (article 13 des statuts)

«Tout actionnaire, personne physique ou morale agissant seule ou de concert, venant à détenir, directement ou indirectement, une fraction de 2,5 % au moins du capital ou des droits de vote du Groupe, ou tout multiple entier de ce pourcentage, doit en informer le Groupe.

L'information doit être communiquée au Groupe dans un délai de 15 jours à compter de la date de franchissement du seuil de participation par lettre recommandée AR adressée au siège social.

Dans chaque déclaration, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres et droits de vote détenus directement ou indirectement, ou possédés au sens des articles L 233-7 et suivants du Code de Commerce.

L'obligation de déclaration s'applique également lors du franchissement à la baisse de chaque seuil d'une fraction de 2,5 % du capital ou des droits de vote.

A défaut d'avoir été déclarés dans les conditions ci-dessus énoncées, les actions ou les droits de vote excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privés du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires qui se tiendraient jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification, si le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 2,5 % du capital ou des droits de vote en font la demande, consignée dans le procès verbal de l'Assemblée Générale.

Les présentes dispositions s'appliquent sans faire obstacle aux dispositions de l'article L 233-7 du Code de Commerce.»

Titres au porteur identifiables (article 13 des statuts)  
Groupe OVERLAP peut, conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, recourir à la procédure du titre au porteur identifié (TPI).

### Contrats importants

Les sociétés du Groupe n'ont conclu aucun contrat important pouvant être considéré comme en dehors du cadre normal des affaires.

### Informations provenant des tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Nous n'avons aucune information provenant de tiers à joindre au présent document.

### Documents accessibles au public

Récapitulatif des informations publiées ou rendues publiques du 1er avril 2008 au 31 juillet 2009.

Date d'émission	Support	Type	Objet
13/mai/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Exercice 2007-2008 : Chiffre d'affaires consolidé au 31 mars 2008 : +33%
30/juin/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Résultat annuel 2007-2008
18/août/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires du 1er trimestre : 53,54 M€
23/oct/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Publication des droits de vote
13/nov/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	1er semestre 2008 : chiffre d'affaires de 99,6 M€
01/déc/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Résultats semestriels (1er avril - 30 septembre 2008)
02/déc/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Emission d'une OBSAAR de 12 millions d'euros avec maintien du droit préférentiel de souscription
29/déc/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Publication des droits de vote
30/déc/08	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Recommandations AFEP-MEDEF sur la rémunérations des dirigeants
06/janv/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Succès de l'émission d'OBSAAR
05/févr/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Communiqué - 3ème trimestre
17/févr/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Contrat de liquidité signé avec Oddo Corporate Finance
13/mai/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Chiffre d'affaires annuel
25/mai/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Activation du nouveau programme de rachat
28/mai/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Regroupement des actions par 6
30/juin/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Résultats annuels 2008/2009
09/juil/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Relation pour l'ensemble des actionnaires : annulation des 163.600 actions auto-détenues
09/juil/09	Site OVERLAP Groupe	Communiqué	Publication des droits de vote



### Informations sur les participations au 31 mars 2009

L'organigramme juridique du Groupe vous est communiqué au paragraphe 3.2.

Le détail des filiales détenues se présente ainsi :

Nom des filiales	Pays d'origine	% de contrôle	Activité
OVESYS	France	100%	Vente d'infrastructures informatiques et de services liés
Systems & Networks Consulting	Espagne	100%	
M.I.B. Suisse	Suisse	100%	
ADITU	France	70%	Infogérance
EXTERINFO	France	100%	
VELIA	France	100%	Conseil (SSII)
DIGILEASE	France	51%	Financement

# Annexes

- Annexe 1 Résultats et autres éléments caractéristiques de la société au cours des 5 derniers exercices
- Annexe 2 Rapport du Président sur le contrôle interne  
Rapport des Commissaires aux Comptes sur le Rapport du Président sur le contrôle interne
- Annexe 3 Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés
- Annexe 4 Prévisions de communication financière
- Annexe 5 Charte de qualité
- Annexe 6 Tableau de concordance avec le schéma du règlement communautaire n° 809/2004

# Annexes

## Annexe 1 : Résultat et autres éléments caractéristiques de la société au cours des 5 derniers exercices

(Décret n°67-236 du 23-03-1967)

	31.03.2009	31.03.2008	31.03.2007	31.03.2006	31.03.2005	31.03.2003	31 mars 2002
<b>Capital en fin d'exercice</b>							
Capital social	4 704 980	4 747 890	21 287 652	21 287 652	21 287 652	59 349 275	59 349 275
Nombre d'actions ordinaires	23 524 898	23 739 451	8 869 855	8 869 855	8 869 855	11 869 855	11 869 855
<b>Opérations et résultat</b>							
Chiffre d'affaires (H.T.)	4 735 936	4 157 423	1 960 000	2 280 000	2 040 000	2 460 000	2 802 014
Résultat av. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(5 383 667)	(5 888 986)	(253 779)	(379 050)	3 216 464	(9 902 952)	(701 732)
Impôts sur les bénéfices	(573 763)	(1 528 189)	(273 168)	(118 650)	(211 220)	(1 857 179)	(851 955)
Résultat ap. impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(417 120)	6 575 540	(3 210 622)	(345 781)	3 482 916	(15 879 413)	(56 149 262)
<b>Résultat par action</b>							
Résultat après impôts, participation, avant dotations aux amortissements et provisions	(0,20)	(2,42)	0,00	(0,03)	0,39	(0,68)	0,01
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions	(0,02)	0,28	(0,36)	(0,04)	0,39		
Dividende attribué à chaque action		0,03				(1,34)	(4,73)
<b>Personnel</b>							
Effectif moyen des salariés	44	40	13	12	12	16	14
Montant de la masse salariale	3 062 559	2 620 912	939 094	1 115 810	943 038	932 253	1 136 533
Montant des sommes versées en avantages sociaux (Sécu. Soc. oeuvres sociales)	1 352 006	1 145 544	423 592	468 831	386 528	378 790	466 742

## Annexe 2 : Rapport du Président sur le contrôle interne Rapport des CAC sur le Rapport du Président sur le contrôle interne

OVERLAP Groupe  
Société Anonyme au capital de 4 507 680 euros  
Siège social : Le Cristallin  
9 rue du Moulin des Bruyères  
92400 COURBEVOIE  
RCS NANTERRE B 422 153 361

RAPPORT DU PRESIDENT SUR LES CONDITIONS DE  
PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU  
CONSEIL D'ADMINISTRATION AINSI QUE DES PROCEDURES  
DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE  
AU 31 MARS 2009

Mesdames, Messieurs,

En vertu des articles L. 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce, «le Président du Conseil d'Administration rend compte, dans un rapport joint au rapport de gestion, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société».

En outre, ce rapport indique « les éventuelles limitations que le Conseil d'Administration apporte aux pouvoirs du Directeur Général ».

Le Président assume la responsabilité de l'existence de ce rapport et de la réunion des informations nécessaires à son établissement.

Conformément aux recommandations du rapport Afep-Medef d'octobre 2008, le Conseil d'Administration a consacré en date du 30 décembre 2008 un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement et sur son souhait de s'inscrire dans ces recommandations.

### Première partie : Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration

#### Introduction : rappel du mode d'organisation de la Direction Générale

En vertu d'une délibération en date du 13 octobre 2005, le Conseil d'Administration a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur général de la société.

La Direction Générale de la Société est donc assumée par le Président du Conseil d'Administration, Monsieur Georges HOROKS.

Le Conseil a également nommé deux Directeurs Généraux Délégués :

- Monsieur Eric LIEURE le 21 octobre 2008
- Monsieur Stéphane DELIRY le 4 juin 2008

## 1. Composition du Conseil d'Administration

### 1.1 Président du Conseil d'Administration

- Monsieur Georges HOROKS.

Le Président représente le Conseil d'Administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

### 1.2 Membres du Conseil d'Administration

La durée du mandat de chaque Administrateur est de six années.

Membres	Date de nomination	Durée du mandat	Date d'échéance du mandat	Fonctions exercées dans la société
Georges HOROKS	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2013	Directeur Général CA du 22 novembre 2007
Eric LIEURE	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2011	Directeur Général Délégué CA du 22 novembre 2007
Stéphane DELIRY	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2011	Directeur Général Délégué CA du 4 juin 2008
Michel ROLLAND	Assemblée Générale Mixte 22/11/2007	Pour la durée du mandat restant à courir de l'administrateur démissionnaire	AGO statuant sur les comptes clos le 31 mars 2011	Directeur administratif et financier

Georges HOROKS, Président, qui dirige le Groupe OVERLAP depuis son rachat en 1999, a clairement démontré sa capacité à faire croître et rentabiliser le Groupe. Les objectifs fixés sont globalement tenus, et la forte volonté de croissance (tant au niveau de la croissance interne que de la croissance externe) et d'amélioration de la rentabilité a mené la stratégie des ces 10 dernières années. Pour rappel, Georges HOROKS a accumulé une expérience de 28 années dans le secteur informatique, et il a notamment exercé des responsabilités importantes en qualité de Président Directeur Général d'Hitachi.

Stéphane DELIRY a rejoint le Groupe OVERLAP en 2001 et a occupé différents postes de Direction. Au cours de ces 8 années, Stéphane DELIRY a progressivement vu ses responsabilités croître, jusqu'à la Direction Générale du Groupe et sa nomination comme Directeur Général Délégué du Groupe et Directeur Général d'OVESYS Groupe OVERLAP.

Michel ROLLAND a occupé depuis ses trente dernières années des responsabilités importantes et notamment de Directeur Général. Il a rejoint la société OVERLAP fin 1998 pour prendre la responsabilité de la Direction Administrative et Financière du Groupe et a accompagné depuis lors son développement.

Eric LIEURE est ingénieur des Mines d'Alès. Il a débuté sa carrière chez IBM en 1985 en tant qu'ingénieur technico-commercial et occupa diverses fonctions commerciales jusqu'en 1995.

En 1996, il a rejoint OVERLAP pour dynamiser l'activité commerciale. En 1997-1998, il crée et développe l'activité Grands Systèmes. En 1999, il devient Directeur Général et prend la responsabilité des activités nouvelles (DB2, Websphere, Linux, Tivoli, Content Management, etc.). Aujourd'hui, en tant que Directeur Général Délégué, il dirige l'activité Logiciels, ainsi que le Marketing et la Communication pour OVERLAP Groupe.

### 1.3 Nombre d'actions qui doivent être détenues par les Administrateurs

En vertu de l'article 14 des Statuts, chaque Administrateur doit être au moins titulaire d'une action de la Société.

### 1.4 Nombre d'Administrateurs indépendants

La Société ne compte pas d'Administrateur indépendant.

## 1.5 Nombre d'Administrateurs élus par les salariés

Le Conseil d'Administration ne compte pas d'administrateur représentant les salariés, étant précisé que les Statuts de la Société ne prévoient pas la possibilité pour des Administrateurs élus par les salariés de siéger au Conseil d'Administration avec voix délibérative, et que le seuil de détention d'au moins 3 % du capital social prévu par l'article L. 225-23 du Code de Commerce pour la nomination obligatoire d'Administrateurs représentant les salariés n'est pas atteint à la clôture de l'exercice.

## 1.6 Fonctions exercées par les Administrateurs dans d'autres sociétés

Monsieur Georges HOROKS est au 31 mars 2009 :

- Président de la Société OVESYS Groupe OVERLAP SAS,
- Président de la société EXTERINFO SAS
- Président de la société OVELIA Groupe OVERLAP SAS
- Gérant des SCI du Moulin des Bruyères, GJ 2M et GMH Roquette.
- Président de la société MIB Suisse

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Président de la Société HEXALIS Groupe OVERLAP SAS
- Président de la société OVERLAP Réseaux SAS
- Président Directeur Général de la société MIBS Infrastructure et services (SA)
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab SA ,
- Président du Conseil d'Administration et Directeur Général de la Société Syslab EAS SA,
- Administrateur de la société Assurandco SA
- Président de la société JEEVES France SA
- Représentant de la Société OVERLAP, administrateur de la Société Isysoft SA

Monsieur Eric LIEURE est au 31 mars 2009 :

- Gérant de la SCI Eole

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Directeur Général et administrateur de la Société Assurandco SA
- Administrateur de la société OVERLAP SA.

Monsieur Stéphane DELIRY est au 31 mars 2009 :

- Directeur Général de la société OVESYS Groupe OVERLAP

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Administrateur de la société HEXALIS Groupe OVERLAP
- Administrateur de la société Syslab EAS
- Administrateur de la société MIBS Infrastructures et Services

Monsieur Michel ROLLAND est au 31 mars 2009 :

- Gérant de la Société à responsabilité limitée DIGILEASE

Les autres mandats exercés au cours des 5 dernières années ont été les suivants:

- Représentant de la Société OVERLAP SA, administrateur de la Société HEXALIS Groupe OVERLAP SA,
- Administrateur de la société Syslab SA.
- Président du Conseil d'Administration de la Société Isysoft SA
- administrateur de la Société AVI et PESCHARD SA
- administrateur de la Société DWBH Industries SA
- Directeur Général et administrateur de la Société DWBH Entreprises SA

## 2. Règlement intérieur du Conseil d'Administration

Les règles de fonctionnement du Conseil d'Administration sont largement définies dans les Statuts. En conséquence, le Conseil d'Administration ne s'est pas doté d'un règlement intérieur.

## 3. Fonctionnement du Conseil d'Administration

### 3.1 Objectifs

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de l'entreprise et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et aux vérifications qu'il juge opportuns. Chaque Administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la Direction Générale tous les documents qu'il estime utiles.

### 3.2 Comités

Compte tenu notamment de la taille du Groupe et du nombre restreint d'administrateurs, Le Conseil d'Administration n'a pas encore mis en place de comités spécialisés au sein du Conseil d'Administration.

### 3.3 Comptes et Audit

Le contrôleur de gestion du Groupe prépare mensuellement un état du résultat d'exploitation pour chacune des filiales du Groupe. Ces reportings sont construits avec les managers de chacune des entités et/ou des pôles d'activité. Ces reportings sont présentés régulièrement à la Direction Générale du Groupe, qui s'assure ainsi du maintien des objectifs.

Les comptes de la société sont établis par la direction financière de la société OVERLAP Groupe sous la direction du Secrétaire Général.

Le collège des commissaires aux comptes du Groupe procède à la révision des comptes dans le cadre de leur mission légale.

### 3.4 Rémunération des administrateurs

Les rémunérations des mandataires sociaux sont en ligne avec les rémunérations du secteur informatique.

Elles se composent d'une partie fixe et d'une partie variable. La partie fixe représente, selon le poste une partie comprise entre 70 et 80 % de la rémunération à objectif atteint.

La partie variable (entre 20 et 30 % à objectif atteint) est basée sur un certain nombre d'objectifs (3 ou 4), parmi lesquels figurent toujours des objectifs de croissance et d'amélioration de la rentabilité, se conjuguant ainsi avec les intérêts de la société.

## 4. Travaux du Conseil d'Administration

### 4.1 Convocation

Conformément à l'article 16 des Statuts, les Administrateurs sont convoqués par tous moyens. Le conseil pourra être convoqué par des administrateurs constituant au moins un tiers de ses membres, en indiquant l'ordre du jour de la séance, même s'il s'est réuni depuis moins de deux mois.

Conformément à l'article L.225-238 du Code de Commerce, le Commissaire aux comptes est convoqué à la réunion du Conseil d'Administration qui examine et arrête les comptes annuels.

Les représentants du Comité d'entreprise du Groupe ont été régulièrement convoqués.

### 4.2 Information des Administrateurs

Tous les documents, dossiers techniques et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur sont communiqués avant chacune des séances du Conseil d'Administration.

### 4.3 Nombre de réunions tenues et taux de présence

Les réunions du Conseil d'Administration ont lieu au siège social, soit en tout autre endroit, en France ou à l'étranger, précisé lors de la convocation.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2009, le Conseil d'Administration s'est réuni lors des séances suivantes:

25 avril 08	Autorisation au Président d'emprunter à la BRED 2 000 000 euros sur 24 mois
04 juin 08	nomination d'un second directeur général délégué rémunération du directeur général délégué entrant dans le champ d'application de l'article L225-38 du Code de commerce
19 juin 08	augmentation de capital par émission d'actions gratuites
27 juin 08	arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2008 proposition d'affectation des résultats préparation et convocation de l'Assemblée Générale
04 juillet 08	rémunération du Président du Conseil d'Administration rémunération du directeur Général Délégué
06 octobre 08	examen des conditions d'attribution des options de souscription
21 octobre 08	- rémunération du Président du Conseil d'Administration - renouvellement du mandat du Directeur Général Délégué
31 octobre 08	Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt représenté par des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables, Arrêté de la liste des salariés qui pourraient acquérir des BSAAR et des conditions d'acquisition des BSAAR, Arrêté des termes du projet de la note d'opération fixant les caractéristiques et les conditions des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables, Délégation de pouvoirs au Président Directeur Général, - Suspension de l'exercice des options de souscription d'actions consenties par la Société,
27 novembre 08	Fixation des modalités définitives de l'émission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un emprunt représenté par des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables, Arrêté de la liste définitive des salariés qui pourraient acquérir des BSAAR et des conditions d'acquisition des BSAAR, Arrêté des termes définitifs de la note d'opération fixant les caractéristiques et les conditions des obligations à bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables, Délégation de pouvoirs à Monsieur Michel ROLLAND, administrateur, Nantissement de toutes les actions de la filiale OVESYS Groupe OVERLAP, Pouvoirs en vue des formalités, Questions diverses.
01 décembre 08	Augmentation de capital par émission d'actions gratuites Réalisation de l'augmentation de capital Réduction du capital Modification des statuts
30 décembre 08	Examen des recommandations APEF-MEDEF
24 mars 09	Détermination des conventions réglementées/courantes

*Le taux de participation des administrateurs a été de 96%.*

## 4. Procès verbaux des réunions

Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et sont communiqués sans délai à tous les administrateurs.

## 5. Jetons de présence

Aucun jeton de présence n'est alloué aux Administrateurs.



## Seconde partie : Procédures de contrôle interne

### 1. Référentiel utilisé

Le Groupe s'est appuyé sur le document « Dispositif de contrôle interne : Cadre de référence », élaboré sous l'égide de l'autorité des marchés financiers (AMF), pour la rédaction de cette partie sur les procédures de contrôle interne. Le Groupe a suivi les principes généraux de contrôle interne indiqués dans le Cadre de référence, à savoir la définition et les objectifs du contrôle interne, ainsi que sa description et ses acteurs. Il est également indiqué comment a été utilisé le Guide d'application du Cadre de référence pour les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable.

### 2. Objectifs de la société en matière de contrôle interne

Dans le respect des éléments repris dans le cadre de référence de l'AMF, les procédures de contrôle interne en vigueur au sein du Groupe OVERLAP ont pour objectifs d'assurer :

- La conformité des lois et règlements : veiller à ce que les actes de gestion, la réalisation des opérations et le comportement du personnel soient en conformité avec les directives données par les organes sociaux, les lois et règlements applicables ;
- L'application des instructions et des orientations fixées par le Conseil d'Administration et la Direction Générale : de contribuer à l'établissement d'états financiers destinés aux organes décisionnels de la société et de veiller à ce qu'ils retranscrivent correctement les opérations en donnant une image fidèle, régulière et sincère de la situation financière de la société ;
- Le bon fonctionnement des processus internes de la société : de définir de façon formalisée l'organisation, les méthodes de travail ainsi que la répartition et la délégation des tâches et des pouvoirs entre les collaborateurs,
- La fiabilité des informations financières : de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise ainsi que les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptables et financiers. Comme tout système de contrôle, elles ne peuvent cependant pas fournir la garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés ;

- concourir à la sauvegarde des actifs d'assurer la protection du patrimoine et la pérennité de l'entreprise sur le plan économique, juridique et financier.

D'une façon générale, le dispositif de contrôle interne contribue à la maîtrise des activités, à l'efficacité des opérations et à l'utilisation efficiente des ressources.

En contribuant à prévenir et maîtriser les risques de ne pas atteindre les objectifs que s'est fixés la société, le dispositif de contrôle interne joue un rôle clé dans la conduite et le pilotage de ses différentes activités.

### 3. Organisation du contrôle interne

#### 3.1 Le Pilotage du contrôle interne

##### Les valeurs d'OVERLAP Groupe

L'environnement de contrôle est un composant essentiel du dispositif de contrôle interne. Il s'appuie sur les comportements, l'organisation, les hommes et les procédures.

Le dispositif de contrôle interne du Groupe repose sur les valeurs de respect, d'exemplarité, de professionnalisme, d'équité et d'engagement.

Ces valeurs ont été récemment renforcées auprès des 60 managers, à l'occasion d'une formation qui a été dispensée par groupe de 10 à 12, au cours de deux modules de deux jours. Cette formation était basée sur les fondamentaux du management mais surtout sur les spécificités de la culture managériale du Groupe. Cette formation a permis aux managers de constituer une cohésion tout d'abord entre eux mais permet également de véhiculer les valeurs du Groupe à l'ensemble des collaborateurs.

##### Organisation et responsabilités

Le management opérationnel est centralisé au sein de la holding, OVERLAP Groupe, au siège social de Courbevoie. L'objectif est d'assurer le développement du Groupe, dont la performance de chacune des filiales est revue mensuellement lors de comité de directions.

Les dirigeants du Groupe s'assurent de l'élaboration et du suivi des politiques permettant d'atteindre les différents objectifs poursuivis, tant en matière de développement de l'activité, de choix technologiques, d'établissement de processus opérationnels identiques pour l'ensemble des filiales, que de mise en valeur de nos ressources humaines.

Pour se faire, la direction du Groupe a mis en place une structure de management matricielle permettant d'établir un lien direct entre nos métiers, appuyé par les forces de ventes et les fonctions supports.

Les acteurs privilégiés du contrôle interne sont :

- Georges HOROKS, Président du Conseil d'Administration et Directeur général d'OVERLAP Groupe ,
- Stéphane DELIRY, Directeur général délégué d'OVERLAP Groupe en charge de la direction opérationnelle du Groupe;
- Eric LIEURE, Directeur général délégué en charge de la communication et du développement logiciel ;
- Michel ROLLAND, Secrétaire Général et directeur administratif et financier ;
- les directeurs des différents pôles d'activité des filiales du Groupe.

Les organes de contrôle sont les suivants :

- Le Conseil d'Administration représente collectivement l'ensemble des actionnaires et s'impose l'obligation d'agir en toutes circonstances dans l'intérêt social du Groupe. Il délibère sur toutes les questions majeures de la vie du Groupe, en particulier sur les grandes orientations stratégiques.
- Les Comités de Direction des filiales sont composés, entre autres, du Président du Conseil d'Administration d'OVERLAP Groupe, des directeurs généraux délégués, du secrétaire général et des directeurs des différents pôles d'activités des filiales du Groupe. Moins formels que le Conseil d'Administration, ces comités de direction se réunissent au moins une fois par mois pour chaque filiale pour mettre en œuvre la stratégie du Groupe et délibérer sur toutes les questions importantes liées à l'activité de chaque entité du Groupe. A cet égard, ils examinent les reportings et tableaux de bord mensuels des différentes sociétés du Groupe présentés par le secrétaire général et les autres directeurs.
- Les Comités Opérationnels mensuels, animés par Stéphane DELIRY, directeur général délégué du Groupe, au cours desquels sont traités les problèmes opérationnels concernant l'ensemble des sociétés du Groupe. Ce Comité s'efforce également d'accroître les synergies commerciales entre les différentes filiales.

### Gestion des ressources humaines

Les entretiens annuels d'appréciation couplés à l'entretien professionnel sont systématiques et concernent l'ensemble des collaborateurs. Ceux-ci permettent la construction d'une véritable politique de développement RH, dans un souci constant d'accompagnement des collaborateurs. Chaque année, ces entretiens sont réalisés par les managers et consolidés par le service des Ressources Humaines pour répondre à deux enjeux majeurs :

- déterminer les souhaits d'évolution personnelle des collaborateurs.
- élaborer un plan de formation répondant à la fois aux aspirations des collaborateurs et à la stratégie mise en place par le Groupe
- identifier les candidats potentiels à la mobilité interne.

La gestion des compétences est une des valeurs fondamentales de la direction, pour s'assurer d'un contrôle interne de qualité.

La politique des ressources humaines d'OVERLAP Groupe poursuit ce même objectif en accordant une place significative au développement des compétences, permettant aux collaborateurs du Groupe de suivre des programmes de formation spécifiques et de tous niveaux.

### Les systèmes d'information

Le comité de direction détermine, avec le concours de la direction des systèmes d'information du Groupe, les orientations stratégiques d'investissements liés à la production.

### Nomination d'un CIL

Alain Grimaud, DSI du Groupe a été nommé le 17 janvier 2009, correspondant informatique et libertés. Le CIL apporte une aide précieuse au responsable du traitement. Il a un rôle de conseil et suivi dans la légalité de déploiement des projets informatiques et, plus largement, de la gestion de données à caractère personnel. Il propose les solutions permettant de concilier protection des libertés individuelles et intérêt légitime des professionnels.

Notre infrastructure informatique, bien que sous le « contrôle » de la DSI du Groupe, est infogérée par les équipes de production de notre filiale EXTERINFO, dont c'est le métier, ce qui permet de mutualiser les coûts d'administration, et notamment utiliser des logiciels de virtualisation, de pilotage et d'optimisation des infrastructures informatiques.

Les logiciels de « virtualisation » permettent de regrouper plusieurs équipements (serveurs, stockage, réseau) en les « virtualisant » sur un seul. Cette consolidation permet de diminuer la consommation d'énergie par rapport aux mêmes équipements non « virtualisés ».

Par ailleurs, nous utilisons des logiciels de pilotage et d'optimisation des infrastructures qui se trouvent dans nos Datacenters, permettant ainsi d'adapter l'utilisation des équipements aux besoins réels des utilisateurs.

### ISO 9001 : une norme de management

Bien que la norme ISO 9001 (version 2008) soit seulement d'application dans l'entité OVELIA, son esprit anime l'ensemble des filiales opérationnelles du Groupe.

La certification ISO 9001 d'OVELIA a été renouvelée en 2008, et nous travaillons actuellement à l'extension de cette certification au périmètre d'EXTERINFO.

Un très grand nombre de collaborateurs d'OVELIA et d'OVESYS sont certifiés ITIL.

ITIL (Information Technology Infrastructure Library pour «Bibliothèque pour l'infrastructure des technologies de l'information») est un ensemble d'ouvrages recensant les bonnes pratiques pour la gestion des services informatiques (ITSM), édictées par l'Office public britannique du Commerce.

L'adoption des bonnes pratiques de l'ITIL par une entreprise permet d'assurer à ses clients (internes comme externes) un service répondant à des normes de qualité préétablies au niveau international. ITIL est à la base de la norme BS15000 (première norme de Gestion de Services Informatiques formelle et internationale) un label de qualité proche des normes de l'ISO par exemple. Les bénéfices pour l'entreprise sont une meilleure traçabilité de l'ensemble des actions du département informatique. Ce suivi amélioré permet d'optimiser en permanence les processus des services pour atteindre un niveau de qualité maximum de satisfaction des clients.

## Diffusion de l'information

Par le biais de son intranet, le Groupe s'assure de la diffusion en interne des informations pertinentes, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités, que ce soit dans le domaine opérationnel ou financier.

Des notes d'informations et de procédures Groupe sont communiquées régulièrement aux responsables concernés, que ce soit par intranet, ou lors de séminaires de travail ou de présentations.

Suite aux formations des managers et afin de conserver le maillage créé par ces formations, un rendez-vous au moins bimestriel avec les managers du Groupe et la Direction a été mis en place.

Ce rendez-vous doit permettre à l'ensemble des managers d'exprimer ses idées et suggestions sur les décisions à prendre et de poser ses questions.

Ces rendez-vous doivent surtout permettre à nos managers d'assurer le relais des décisions de la direction auprès de leurs collaborateurs, et réciproquement permettre de remonter vers la DG les retours du « terrain ».

Ce rendez-vous pourra alternativement se concrétiser soit par une conférence téléphonique soit par un forum électronique (outil Sametime ou autre).

## 2. Les acteurs du contrôle interne

Les principaux acteurs impliqués dans le pilotage du contrôle interne sont :

- le Conseil d'Administration,
- les directions fonctionnelles,
- le contrôle de gestion.

La surveillance du dispositif de contrôle interne, dont l'objectif est de vérifier la pertinence et l'adéquation du dispositif de contrôle interne aux objectifs du Groupe, relève du management opérationnel, des fonctions supports du Groupe, des responsables de « business units » et des directions locales.

Cette surveillance s'inscrit dans le cadre de leurs activités courantes.

Elle comprend les contrôles réguliers effectués par le management et par le personnel d'encadrement. Cette surveillance s'appuie aussi sur le réseau des spécialistes des fonctions supports, ainsi que sur des études spécifiques, qui peuvent être diligentées par le management du Groupe.

### 2.1 Contrôles du Conseil d'Administration

OVERLAP Groupe est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Cet organe assure le pilotage du Groupe, suit régulièrement et attentivement ses performances et apprécie l'ensemble des types de risques afférents à notre activité qu'ils soient commerciaux, juridiques ou sociaux.

Le Groupe a mis en œuvre une procédure de reporting financier mensuel, élaboré et suivi par chaque responsable de filiales ou de « business units » concernées et présenté ensuite au cours des Comités de Direction.

La direction du Groupe présente sa stratégie globale pour l'exercice et propose des plans d'action à mettre en œuvre. Le budget de chaque entité est préparé en début d'exercice par les contrôleurs de gestion. Il est validé par chacun des responsables qui s'engagent à atteindre ces objectifs devant le Comité de Direction.

La Direction provoque des réunions d'analyse et d'évaluation pour tout sujet méritant une intervention ponctuelle. Elle est dotée d'un département juridique pour le traitement des dossiers et/ou contentieux de chaque filiale et n'hésite pas à recourir à l'appui de cabinets conseils, au besoin.

### 2.2 Les directions fonctionnelles

En raison de son organisation décisionnelle centralisée, les activités de contrôle, conçues pour s'assurer que les mesures nécessaires sont prises en vue de maîtriser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs, sont développées par le management du Groupe, dans le cadre de l'élaboration de procédures centralisées.

Les procédures de contrôle interne sont centralisées au niveau du siège et portent sur les éléments communs à toutes les sociétés du Groupe. Ces procédures sont de nature financière, juridique, informatique et commerciale.

#### Contrôle de la Direction des Ressources Humaines

La société a choisi la gestion externalisée de la paie par le biais de la société ADP-GSI et de son logiciel de gestion des congés payés associé, kiosque RH. Ce système permet de déléguer à ADP la gestion, l'hébergement, la maintenance et l'exploitation de la paie du Groupe, dans un environnement mutualisé et sécurisé.

Les litiges relatifs au personnel sont suivis par le service juridique avec l'appui d'avocats spécialisés, le cas échéant.

La gestion des ressources humaines est assurée par cette direction en appliquant les dispositions réglementaires en vigueur et en s'appuyant en cas de besoin, sur les compétences de spécialistes externes.

## Contrôle de la Direction Financière

- *Organisation et responsabilité*

Sous la supervision de la direction financière, la mise en œuvre du pilotage de l'organisation comptable et financière au sein du Groupe est assurée par les équipes du département finance, dans les domaines suivants : comptabilité, trésorerie, consolidation et reporting.

Elle se fait avec l'appui du contrôle de gestion pour renforcer la qualité des processus du contrôle interne inhérent à l'information comptable et financière publiée.

L'élaboration des résultats consolidés du Groupe est de la responsabilité de la direction financière, qui s'appuie sur son service comptable et de son pôle consolidation.

Ceux-ci sont en charge de respecter l'organisation financière établie, répondant aux meilleures pratiques du Groupe et destinée à assurer la fiabilité et l'homogénéité des données comptables et financières pour les besoins des comptes publiés de la société-mère.

Le traitement et la centralisation des flux de trésorerie sont assurés par la trésorerie du Groupe.

- *Normes comptables*

Les normes comptables du Groupe sont conformes aux normes IFRS, telles qu'issues par l'IASB et adoptées par l'union européenne à la date de clôture des comptes, référentiel des comptes consolidés depuis le 30 avril 2006.

Depuis cette date, leur application est obligatoire par toutes les filiales consolidées.

La direction financière effectue une veille permanente, avec l'appui des commissaires aux comptes, sur les nouvelles normes IFRS en préparation, de façon à prévenir le management et à anticiper leurs incidences sur les comptes du Groupe.

- *Le système d'information*

La consolidation des données comptables, est gérée sur un système informatique, connu sur le marché et utilisé dans d'autres groupes cotés. Ce système a été mis en place pour le passage aux normes IFRS. Il a fait depuis l'objet d'adaptation régulière standard qui accompagne l'évolution des besoins du Groupe.

En termes de contrôles, les objectifs du système de consolidation sont les suivants :

- procéder automatiquement à des contrôles de cohérence sur les données financières remontées par les filiales ;
- accélérer et fiabiliser le traitement des informations remontées ;
- accroître le niveau d'homogénéisation par des tableaux de remontée et de restitution des informations formatées.

## 2.3 Le contrôle de gestion

Rattaché à la direction financière, le contrôle de gestion assure l'élaboration mensuelle d'un reporting financier détaillé selon le modèle Groupe. Il permet également une analyse précise de la formation du résultat en le comparant aux budgets. La procédure de reporting mensuelle vise ainsi à fournir à la direction une analyse détaillée de l'évolution de l'activité, de certains indicateurs-clés et lui permet de mesurer l'efficacité des organisations en place.

Les prévisions sont revues sur une base mensuelle de façon à s'assurer que les objectifs sont atteints.

Le budget mensualisé sert d'outil de contrôle pour la validation et l'analyse des réalisations mensuelles, de manière à prendre le cas échéant les mesures correctives nécessaires.

## 3. Elaboration de l'information comptable et financière

### 3.1 La clôture des comptes

Le processus de clôture des comptes du Groupe repose sur des procédures de validation qui s'appliquent à chaque étape du traitement des informations selon un calendrier défini par la direction financière.

Les informations transmises par les filiales sont contrôlées par l'équipe de consolidation au siège qui effectue l'élimination des transactions internes, les contrôles de cohérence et valide les postes présentant le plus de risques.

Ces états financiers sont consolidés au niveau du Groupe, sans palier de consolidation intermédiaire. La direction financière du Groupe reste donc seule habilitée à passer des écritures comptables de consolidation.

Les états financiers consolidés publiés sont élaborés par la direction financière sur la base des états financiers audités des filiales. Tous les états transmis par les filiales font l'objet d'un examen limité lors des clôtures semestrielles et d'un audit lors des clôtures annuelles.

Les principales options et estimations comptables, retenues par le Groupe, sont évoquées en amont de l'arrêté des comptes avec les commissaires aux comptes.

### 3.2 Les commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes de la société-mère procèdent à la revue limitée des comptes consolidés au 30 septembre et à l'audit des comptes sociaux et consolidés au 31 mars. Les commissaires aux comptes font part de leurs conclusions sur les arrêtés de comptes lors de réunion de synthèse, au cours desquelles ils communiquent les points significatifs relevés lors de leurs travaux de contrôle. La direction financière retient ces remarques comme des recommandations et veille à leur application dans les clôtures ultérieures.

### 3.3 L'arrêté des comptes

Les comptes consolidés sont présentés par le directeur financier du Groupe au Conseil d'Administration qui en prend connaissance, en préparation des réunions et délibérations du Conseil d'Administration, qui les arrête.

### 3.4 La communication financière

La communication financière du Groupe est faite selon un calendrier de diffusion au public et d'une information à jour sur le Groupe. La direction financière, associée à une agence financière spécialisée, s'assure qu'elle est faite selon les délais requis et en conformité avec les lois et règlements, en répondant aux exigences des autorités de marché.

## 4. Description du dispositif du contrôle interne

La formalisation des procédures existantes au sein d'OVERLAP Groupe et la rédaction d'un manuel de procédure ont été effectuées par le contrôleur de gestion. Ce manuel s'est appuyé sur le guide d'application relatif au contrôle interne de l'information comptable et financière, cadre de référence de l'AMF.

Il recense les procédures et règlements internes existants et décrit les principales méthodes de travail existantes au sein du Groupe.

Ces procédures sont applicables à l'ensemble des sociétés du Groupe, ce qui est simplifié par la centralisation du département administratif et financier au sein de la holding, en son siège social de Courbevoie.

### 4.1 Utilisation du guide d'application

Le Groupe a utilisé le guide d'application pour revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière.

Pour ce faire, le Groupe a établi un questionnaire d'auto-évaluation issu du guide qui a été transmis à chaque manager commercial, responsable comptable, département ressources humaines et trésorier.

Les plans d'actions décidés suite à la revue de ces questionnaires font l'objet d'un suivi par la direction financière du Groupe.

Ces questionnaires ont permis de revoir les procédures de contrôle interne relatives à l'information financière et comptable. En utilisant le Guide d'application, le Groupe a souhaité poursuivre la sensibilisation du personnel en ce domaine et poursuivre ainsi l'amélioration en continu des processus, en mettant l'accent sur leur documentation.

### 4.2 Définition, objectifs et périmètre

Le Groupe a retenu la définition du contrôle interne comp-

table et financier figurant dans le guide d'application du Cadre de référence de l'AMF : Le contrôle interne comptable et financier des sociétés est un élément majeur du contrôle interne. Il concerne l'ensemble des processus de production et de communication de l'information comptable et financière des sociétés et concourt à la production d'une information fiable et conforme aux exigences légales et réglementaires.

Il vise à assurer :

- la conformité des informations comptables et financières publiées avec les règles applicables ;
- l'application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- la préservation des actifs ;
- la prévention et la détection des fraudes et irrégularités comptables et financières, dans la mesure du possible ;
- la fiabilité des informations diffusées et utilisées en interne à des fins de pilotage ou de contrôle dans la mesure où elles concourent à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée ;
- la fiabilité des comptes publiés et celle des autres informations communiquées au marché.

Dans le cadre de la production des comptes consolidés, le périmètre du contrôle interne comptable et financier comprend la société mère et les sociétés intégrées dans les comptes consolidés (« le Groupe »).

## 5. Plan d'action pour le renforcement du contrôle interne : Perspectives

Dans le cadre de la politique de consolidation et d'intégration actuellement menée, le Groupe s'emploie à mettre en œuvre les meilleures pratiques, afin de continuer à améliorer et à renforcer son dispositif de contrôle interne.

Par ailleurs, le Groupe a investi dans le développement d'un Infocentre qui permettra à l'ensemble des logiciels et progiciels de communiquer entre eux.

Le Groupe mise sur une restitution qualitative et rapide de l'information ainsi obtenue, devenant un outil analytique et décisionnel.

### Troisième partie - Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués sont investis des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et des pouvoirs qui lui sont conférés par le Conseil d'Administration, et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Ils sont responsables en premier rang du bon fonctionnement de la Société et donc notamment de l'organisation de l'ensemble des procédures qui ont pour objet de permettre la réalisation des opérations de l'entreprise dans des conditions optimales (ainsi que du système de reporting le cas échéant). Ils sont aussi responsables de l'organisation de la comptabilité, de la collecte et de l'intégrité de l'information financière.

Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués représentent la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par ses actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenues circonstances, étant exclu que la seule publication des Statuts suffise à constituer cette preuve.

Aucune limitation n'a été apportée aux pouvoirs du Directeur Général et aux Directeurs Généraux délégués.

Fait à Courbevoie, le 10 juillet 2009  
Le Président du Conseil d'Administration

## OVERLAP Groupe S.A.

---

Rapport des Commissaires aux Comptes,  
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration  
de la Société OVERLAP Groupe S.A.

Exercice clos le 31 mars 2009

---

**VACHON & ASSOCIES**  
54, rue de Clichy  
75009 PARIS

**DELOITTE & ASSOCIES**  
185, avenue Charles de Gaulle  
92524 NEUILLY SUR SEINE Cedex

**AUDIT & DIAGNOSTIC**  
160, boulevard Haussmann  
75008 PARIS

## **OVERLAP Groupe S.A.**

---

**Rapport des Commissaires aux Comptes,  
établi en application de l'article L. 225-235 du Code de Commerce,  
sur le rapport du Président du Conseil d'Administration  
de la Société OVERLAP Groupe S.A.**

**Exercice clos le 31 mars 2009**

---

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société OVERLAP Groupe, S.A., et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2009. Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.



# Annexes

---

## Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

## Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris et Neuilly-sur-Seine, le 24 juillet 2009  
Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Deloitte & Associés

Audit & Diagnostic

Bertrand VACHON

Laurent ODOBEZ

Didier MICHEL

## Annexe 3 : Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Vachon & Associés  
54 rue de Clichy  
75009 PARIS

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
B.P. 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Audit & Diagnostic  
160 Boulevard Haussmann  
75008 Paris

OVERLAP Groupe  
9, RUE MOULIN DES BRUYERES  
92411 COURBEVOIE CEDEX

- :: - :: - :: :

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES  
EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009

- :: - :: - :: :

Vachon & Associés  
54 rue de Clichy  
75009 PARIS

Deloitte & Associés  
185, avenue Charles-de-Gaulle  
B.P. 136  
92524 Neuilly-sur-Seine Cedex

Audit & Diagnostic  
160 Boulevard Haussmann  
75008 Paris

## OVERLAP Groupe

- : - : - : - : - : -

### **RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2009**

- : - : - : - : - : -

Aux Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'Article L. 225-40 du Code de Commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'Article R. 225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

## CONVENTION ET ENGAGEMENT AUTORISES ET APPROUVES AU COURS DE L'EXERCICE

Convention conclue avec un administrateur Rémunération au titre d'un contrat de travail prévoyant une rémunération différée

### - Personne intéressée

Monsieur Stéphane DELIRY

### - Date d'autorisation

Conseil d'Administration du 4 juin 2008.

Cette convention a fait l'objet d'une approbation par l'Assemblée Générale du 26 septembre 2008.

### - Nature, objet et modalités

Dans l'hypothèse où Monsieur Georges **HOROKS** et / ou sa famille céderaient plus de 50 % des actions d'**OVERLAP Groupe** qu'ils détiennent à ce jour, que Monsieur Georges **HOROKS** cesserait ses fonctions de Président Directeur Général et qu'un nouveau Président Directeur Général était nommé, mettant aussi un terme au mandat de Directeur Général Délégué de Monsieur Stéphane **DELIRY**, ce dernier pourrait prétendre au versement d'une indemnité correspondant à une année de rémunération brute (fixe plus variable).

Le versement de cette indemnité serait soumis au respect de la condition suivante : perception par Stéphane **DELIRY** au cours des trois exercices précédant son départ d'au moins 75 % de la rémunération variable maximale à laquelle il pouvait prétendre, déterminée sur la base des dispositions du paragraphe relatif à la rémunération variable ci-dessous.

Par ailleurs, en cas de révocation par Monsieur Stéphane **DELIRY** de son mandat de Directeur Général Délégué au cours des 18 mois suivants sa nomination, **OVERLAP Groupe** versera à Monsieur Stéphane **DELIRY**, une indemnité dont le montant sera égal à la moyenne des trois dernières rémunérations variables annuelles versées qui ont été fixées en fonction de critères de performances d'**OVERLAP SAS**.

Au titre de l'exercice 2009/2010, cette rémunération variable se détermine sur la base d'objectifs quantitatifs (fonction de critères de performance : chiffre d'Affaires et résultats d'exploitation) pour K€ 75 et sur des objectifs qualitatifs (liés au développement du business « service » et de sa participation à la direction) pour K€ 20.

Paris et Neuilly-sur-Seine, 10 Septembre 2009  
Les Commissaires aux Comptes

Vachon & Associés

Deloitte & Associés

Audit & Diagnostic

Bertrand VACHON

Laurent ODOBEZ

Didier MICHEL

# Annexes

---

## Annexe 4 : Prévisions de communication financière

Chiffre d'affaires du 1er trimestre (avril à juin 2009) . . . . .	6 août 2009
Assemblée Générale (au siège social, Le Cristallin) . . . . .	28 septembre 2009
Chiffre d'affaires du 2ème trimestre (juillet à septembre 2009) . . . . .	13 novembre 2009
Comptes semestriels . . . . .	30 novembre 2009
Chiffre d'affaires du 3ème trimestre (octobre à décembre 2009) . . . . .	15 février 2010
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre (janvier à mars 2010) . . . . .	14 mai 2010
Comptes annuels 2009-2010 . . . . .	30 juin 2010

## Annexe 5 : Qualité et prestations de services chez OVERLAP Groupe

### 1. OVELIA est certifiée ISO 9001 depuis 2003

OVELIA (ex-SYSLAB) est certifiée ISO 9001 sans discontinuer depuis 2003 et elle est aujourd'hui certifiée ISO 9001 : 2008, pour les activités suivantes :

- conseil,
- infogérance de production,
- ingénierie en production informatique.

Au-delà de cette certification, la qualité des services d'OVELIA est unanimement reconnue par ses clients



### 2. Charte qualité pour les prestations de service d'OVESYS

Sans être ISO 9001, mais soucieux de fournir le meilleur service à ses clients, OVESYS met en œuvre une démarche de garantie de la qualité de ses prestations, tant pour l'élaboration de ses propositions commerciales que pour la réalisation des projets que lui confient ses clients.

La démarche qualité d'OVESYS porte sur :

- l'établissement des propositions commerciales,
- les prestations et la réalisation des projets clients.

Elle repose sur une maîtrise et un contrôle des différentes phases associées.

#### 2.1 Les objectifs qualité d'OVESYS

Ces objectifs sont liés aux activités d'OVESYS et aux besoins de ses clients :

##### 1.1.1 Pour l'établissement des propositions commerciales

- Identifier pleinement les besoins de nos clients, proposer les solutions optimales, cohérentes et pérennes répondant à l'ensemble de ces besoins, s'engager sur leur satisfaction,
- S'engager sur l'évolutivité des solutions au regard des perspectives prévues par les clients,
- Identifier et proposer le déroulement optimal et détaillé du projet, s'engager sur les prestations et fournitures,
- Identifier et présenter les actions que le client devra mener au cours du projet.

##### 1.1.2 Pour la réalisation des projets clients :

- Respecter tous les engagements contractuels,
- Garantir une information actualisée pour le pilotage du projet,
- Garantir la qualité de chacune des installations,
- Garantir la réussite et les délais de chaque phase critique,
- Analyser les évolutions du besoin réel.

**Ces objectifs sont atteints par la mise en œuvre de méthodes de travail adaptées aux activités d'OVERLAP Groupe et aux exigences de ses clients.**

#### 2.2 L'établissement des propositions commerciales

Le processus générique d'établissement des propositions commerciales d'OVESYS est le suivant :

##### 1.2.1 L'étude du besoin

Cette phase comporte une analyse détaillée du besoin exprimé, une identification des compléments éventuellement non exprimés mais nécessaires, et la prise en compte des évolutions prévues.

Les vérifications nécessaires sont faites auprès du client. Le besoin ainsi étudié est reformulé de manière structurée et devient le périmètre sur lequel porte l'engagement de satisfaction des besoins.

## 1.2.2 L'étude de la solution

Les solutions possibles sont examinées.

Les choix technologiques sont faits, et l'architecture globale est définie.

Les aspects financiers sont pris en compte dans ces choix.

En complément à sa démarche interne, OVESYS s'appuie sur des partenariats privilégiés avec ses fournisseurs majeurs pour valider l'architecture et s'assurer :

- De la qualité des solutions,
- De la faisabilité et de l'adéquation des solutions,
- De l'optimisation des solutions,
- Du support de ces solutions par les fournisseurs.

Les assurances qualité des fournisseurs, et les engagements nécessaires, sont pris auprès d'eux tant pour les fonctions utilisées initialement que pour les évolutions ou la pérennité des produits.

## 2.3 L'organisation du projet

- Les exigences d'assurance qualité du client pour le déroulement de son projet sont vérifiées et prises en compte,
- De même, les exigences d'assurance qualité de certains fournisseurs sont prises en compte,
- Le projet est construit par l'identification fine de tâches planifiables, décrites en termes de responsabilités, données d'entrée, dépendances, production et fournitures,
- Cette description inclut les tâches à mener par le client ou par des tiers agissant à sa demande,
- Une optimisation en terme de charges, délais, coûts est effectuée,
- La liste des livrables est formalisée,
- Le périmètre des recettes est précisé,
- Les compétences nécessaires et les ressources correspondantes sont identifiées,
- L'ensemble devient le périmètre sur lequel porte l'engagement de prestations, livrables et délais.

## 1.2.4 Rédaction de la proposition

Une description complète et détaillée de la solution et du déroulement du projet, reprenant les conclusions des études décrites ci-dessus, est rédigée ; l'existant du client est rappelé si besoin,

La cohérence de l'ensemble est vérifiée, notamment la capacité d'engagement à la satisfaction des besoins,

Le cas échéant, les équipes prévues sont présentées au client.

## 2.3 La réalisation des projets

Le processus générique de conduite de projet d'OVESYS est le suivant :

### 2.3.1 En phase de démarrage du projet, les actions principales suivantes sont menées :

- Présentation de l'équipe,
- Etablissement du planning détaillé reprenant les éléments de l'offre, validation par le client ; sur les projets le nécessitant, plusieurs niveaux de planning peuvent être gérés.
- Définition du plan de montée en charge,
- Initialisation du Plan d'Assurance Qualité spécifique si le client le souhaite ; le cas échéant, définition des procédures de livraison, de recette, de gestion d'incidents et de gestion des demandes d'évolutions,
- Initialisation de la procédure de gestion de risques ; pour chaque risque, identification de l'action « palliative »,
- Planification des comités de suivi et de pilotage.

### 2.3.2 En phase de déroulement du projet, les actions principales suivantes sont menées :

- Maîtrise de la qualité des fournitures,
- Contrôle de l'avancement du projet et des délais, lancement des actions d'évitement de tout retard,
- Gestion et actualisation du ou des plannings,
- Pilotage et adéquation des ressources en fonction des charges et délais,
- Actualisation de la procédure de gestion de risques et actions « palliatives »,
- Information régulière et écrite du client, communication avec le client par le biais de comités de suivi et de pilotage avec comptes-rendus,
- Vérification du respect des engagements contractuels,
- Rappel des responsabilités de chaque intervenant, coordination des actions pour garantir la qualité de chaque installation, le délai et la réussite de chaque phase critique,
- Application des procédures définies, notamment en cas de demande d'évolution.

Compte tenu des activités d'OVESYS et des exigences les plus fréquentes de ses clients, une attention particulière est apportée aux points suivants : maîtrise des délais, réussite des phases critiques, qualité des livrables, qualité des prestations de formation et transfert de compétences.

### 2.3.3 En fin de projet, les actions principales suivantes sont menées :

- Sauvegarde des configurations mises en production,
- Bilan du projet,
- Clôture du projet.

Enfin, OVESYS effectue un suivi après-vente des installations réalisées, notamment par le conseil technique ou l'accompagnement dans les relations client /fabricant.

## Annexe 6 Table de concordance

Afin de faciliter la lecture du présent document concernant la présentation d'OVERLAP Groupe S.A., le tableau ci-dessous présente dans sa partie gauche les rubriques de l'annexe 1 du règlement Européen numéro 809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission Européenne et renvoie dans sa colonne de droite aux paragraphes du présent document correspondant.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n°809/2004 du 29 avril 2004 de la Commission européenne	Numéro de page du document correspondant
<b>1. Personnes responsables</b>	
1.1. Personnes responsables des informations	4
1.2. Attestation du responsable du document d'enregistrement	4
<b>2. Contrôleurs légaux des comptes</b>	
2.1. Nom et adresse des contrôleurs légaux des comptes de l'émetteur	4
<b>3. Informations financières sélectionnées</b>	
3.1. Présentation des informations financières historiques sélectionnées pour chaque exercice de la période couverte par ces informations financières	16 à 18
<b>4. Facteurs de risque</b>	20 à 23
<b>5. Informations concernant l'émetteur</b>	
5.1. Histoire et évolution de la société	6 à 7
5.1.1. La raison sociale et le nom commercial de l'émetteur	6
5.1.2. Le lieu et le numéro d'enregistrement de l'émetteur	6
5.1.4. Le siège social et la forme juridique de l'émetteur, la législation régissant, ses activités, son pays d'origine, l'adresse	6
5.2. Investissements	11 à 12, 25
<b>6. Aperçu des activités</b>	10, 14 à 18
<b>7. Organigramme</b>	11
<b>8. Propriétés immobilières, usines et équipements</b>	N/A
<b>9. Examen de la situation financière et du résultat</b>	
9.1. Situation financière	17, 35
9.2. Résultat d'exploitation	16, 36
<b>10. Trésorerie et capitaux</b>	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur (à court terme et à long terme)	25 à 27, 37, 60 à 62
10.2. Flux de trésorerie	15, 38
10.3. Structure et condition de financement	60, 62 à 64
<b>11. Recherche et développement, brevets et licences</b>	30
<b>12. Information sur les tendances</b>	20
<b>13. Prévisions ou estimations du bénéfice</b>	N/A
<b>14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale</b>	
14.1. Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction Nature de tout lien familial existant entre n'importe lesquelles de ces personnes	24 à 25, 72 à 74
<b>15. Rémunération et avantages</b>	
15.1. Rémunérations versées et avantages en nature	38 à 40
<b>16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction</b>	30, 31, 89 à 94
16.1. Date d'expiration des mandats actuels et durées de fonctions	25
16.4. Conformité de l'émetteur au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	30, 31, 89
<b>17. Salariés</b>	
17.1. Nombre de salariés à la fin de la période couverte par les informations financières historiques	10, 29
17.2. Participations et stock options	27 à 29, 65 à 66
17.3. Participation des salariés dans le capital	27 à 28



# Annexes

---

<b>18. Principaux actionnaires</b>	
18.1. Franchissement de seuil	25
18.2. Droits de vote doubles	26
18.3. Contrôle de l'entreprise	30, 31, 94 à 98
<b>19. Opérations avec des apparentés</b>	72 à 74
<b>20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur</b>	
20.1. Informations financières historiques (Résultats des cinq derniers exercices)	88
20.2. Informations financières proforma)	N/A
20.3. Comptes sociaux	76
20.4. Vérification des informations historiques annuelles (Rapports Commissaires aux comptes)	32 à 34
20.5. Date des dernières informations financières	77 à 80
20.6. Informations financières intermédiaires et autres	80
20.7. Politique de distribution des dividendes	81
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	81
20.9. Changements significatifs sur la situation financière et commerciale	81
<b>21. Informations complémentaires</b>	
21.1. Capital social	82
<b>22. Contrats importants</b>	85
<b>23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts</b>	85
<b>24. Documents accessibles au public</b>	85
<b>25. Informations sur les participations</b>	86





Le Cristallin - 9, rue du Moulin des Bruyères - 92411 Courbevoie Cedex  
Tel. : 01 47 68 68 68 - Fax : 01 47 68 68 69  
[www.overlapgroupe.fr](http://www.overlapgroupe.fr)

Création : Service Communication OVERLAP Groupe. Copyright 2009  
Toutes les marques citées sont déposées par leurs propriétaires